

REVUE CONJOINTE DU SECTEUR AGRICOLE 2017

Responsabilité mutuelle PDDAA

Sénégal

Table des matières

Liste des tableaux	3
Listes des graphiques	4
Liste des cartes	4
Liste des abréviations, acronymes et sigles	5
RESUME EXECUTIF	8
INTRODUCTION	14
CONTEXTE ET JUSTIFICATION	15
OBJECTIFS DE LA RCSA.....	15
APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	16
1. EXAMEN DES POLITIQUES	18
1.1. Revue des politiques	18
1.1.1. Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) 2014-2017 18	
1.1.2. Lettre de Politique de Développement de l'Elevage (LPDE) 2017-2021	19
1.1.3. Lettre de Politique Sectorielle de développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPSDPA) 2016 - 2023.....	20
1.1.4. Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement Durable (LPSEDD) 2016-2020	21
1.1.5. Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de résilience (SNSAR) 2015-2035	22
1.1.6. Politique Nationale de Développement de la Nutrition (PNDN) 2015-2025	23
1.1.7. Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) 2016-2035.....	24
1.1.8. Lettre de Politique Sectorielle du Ministère du Commerce.....	25
1.1.9. Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre (SNEEG) 2016-2026.....	26
1.2. Réformes/Actions/Mesures prises en 2017 dans la mise en œuvre des politiques	27
2. SUIVI DES ENGAGEMENTS DES DIFFERENTES PARTIES PRENANTES DU DEVELOPPEMENT	
AGRO-SYLVO-PASTORAL ET HALIEUTIQUE	34
2.1. Rappel des engagements des différentes parties prenantes.....	34
2.1.1. Engagements du Gouvernement dans le cadre de l'Agenda et des partenariats du PNIA... 34	
2.1.2. Engagements des partenaires au développement dans le cadre de l'Agenda du PNIA	34
2.1.3. Engagements des Organisations de Producteurs, du secteur privé et de la société civile ... 35	
2.2. Etat de mise en œuvre des engagements des différentes parties prenantes	35
2.2.1. Gouvernement	35
2.2.2. Acteurs non étatiques	36
2.2.3. Partenaires techniques et financiers.....	39
3. FINANCEMENT DU SECTEUR AGRO-SYLVO-PASTORAL ET HALIEUTIQUE	44
3.1. Financement public du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.....	44
3.1.1. Profil global et répartition sous-sectorielle des exécutions de dépenses en 2017	44
3.1.2. Dépenses de fonctionnement et ressources d'investissements du secteur agro-sylvo- pastoral et halieutique en 2017	46
3.1.3. Ressources publiques du secteur en 2017 : origines et valeurs.....	47
3.1.4. Financement de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la protection sociale	48
3.2. Investissements privés dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.....	49
3.2.1. Investissements des entreprises privées.....	49
3.2.2. Dépenses en intrants des exploitations familiales	50

4. PERFORMANCES DU SECTEUR AGRO-SYLVO-PASTORAL ET HALIEUTIQUE	51
4.1. Niveaux de productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques	51
4.1.1. Sous-secteur de l’Agriculture	51
4.1.2. Sous-secteur de l’Elevage	58
4.1.3. Sous-secteur de la Pêche	63
4.1.4. Sous-secteur de l’Environnement	66
4.2. Performances économiques	72
4.3. Performances commerciales	73
4.3.1. Analyse des marchés agricoles nationaux	73
4.3.2. Les exportations et importations des produits agricoles	80
4.4. Evolution des indicateurs Genre du secteur agricole	81
5. SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE, DE LA NUTRITION, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DU COMMERCE	87
5.1. Situation de la sécurité alimentaire	87
5.2. Situation de la nutrition	89
5.2.1. Evolution de la situation de la nutrition	89
5.2.2. Etat de mise en œuvre des actions en faveur de la nutrition	90
5.3. Situation de la protection sociale	92
5.3.1. Axes d’intervention	92
5.3.2. Services fournis	92
6. PERSPECTIVES	94
6.1. Perspectives pour développer le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	94
6.1.1. Perspectives du sous-secteur agricole	94
6.1.2. Perspectives du sous-secteur élevage	96
6.1.3. Perspectives du sous-secteur pêche	99
6.1.4. Perspectives sous-secteur environnement	101
6.2. Perspectives pour assurer la sécurité alimentaire, la nutrition et de la protection sociale	103
6.2.1. Perspectives sécurité alimentaire	103
6.2.2. Perspectives de la nutrition	104
6.2.3. Perspectives de la Protection sociale	105
7. RECOMMANDATIONS	106
7.1 Recommandations pour développer le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	106
7.2 Recommandations pour assurer la sécurité alimentaire, la nutrition et la protection sociale	110
7.3 Recommandations pour améliorer le processus de Revue conjointe	110
CONCLUSION	112
ANNEXES	113

Liste des tableaux

Tableau 1 : Situation des engagements financiers des PTF	10
Tableau 2 : Engagements financiers et niveaux de déboursement des PTF	42
Tableau 3 : Etat des exécutions de dépenses budgétaires au niveau sous-sectoriel en 2017.....	44
Tableau 4 : Répartition sous-sectorielle des transferts courants, des transferts en capital et des subventions	45
Tableau 5 : Dépenses de fonctionnement par sous-secteur en 2017.....	46
Tableau 6 : Ressources d'investissement par sous-secteur en 2017	47
Tableau 7 : Répartition sous-sectorielle des ressources extérieures en 2017.....	48
Tableau 8 : Exécution budgétaire des interventions de la CLM en 2017	49
Tableau 9 : Exécution budgétaire de la DGPSN en 2017	49
Tableau 10 : Situation de la mise en place des semences de céréales	52
Tableau 11 : Situation de mise en place et de cession des semences d'arachide	54
Tableau 12 : Evolution de la production nationale de viande et d'abats.....	58
Tableau 13 : Evolution de la production nationale de lait	60
Tableau 14 : Niveau d'exécution des activités de lutte contre les feux de brousse	67
Tableau 15 : Résultats des activités de lutte contre les feux de brousse.....	68
Tableau 16 : Répartition des possibilités d'exploitation du charbon de bois	70
Tableau 17 : Niveau d'exécution des possibilités d'exploitation du charbon	70
Tableau 18 : Niveau d'exécution des activités de reconstitution du couvert végétal	71
Tableau 19 : Evolution de quelques agrégats macro-économiques	72
Tableau 20 : Prix de quelques produits forestiers selon les marchés	80
Tableau 21 : Indicateurs sexo-spécifiques pour l'agriculture.....	83
Tableau 22 : Nombre de bénéficiaires par intervention	84
Tableau 23 : Prévision du SECNSA en 2017 du % population en sécurité alimentaire (phase 1)	88
Tableau 24 : Evolution des indicateurs de protection sociale.....	92
Tableau 25 : Répartition par titre des crédits du projet de budget 2018 du MAER	96
Tableau 26 : Dépenses du MAER par programme détaillé et par nature économique en 2018	96
Tableau 27 : Cible 2018 des principaux indicateurs du sous-secteur Elevage	97
Tableau 28 : Budget alloué au MEPA en 2018	98
Tableau 29 : Programmation budgétaire 2018 pour le MEPA	99
Tableau 30 : Programmation budgétaire 2018 pour le MPEM	101
Tableau 31 : Programmation budgétaire 2018 pour le MEDD.....	103
Tableau 32 : Répartition du budget du MEDD par programme.....	103
Tableau 33 : Prévision budgétaire du E CNSA en 2018	104
Tableau 34 : Prévisions budgétaires de Nutrition en 2018	104

Listes des graphiques

Graphique 1 : Répartition sous-sectorielle des dépenses exécutées en 2017.....	44
Graphique 2 : Evolution des dépenses budgétaires effectives aux niveaux sectoriel et sous-sectoriel	45
Graphique 3 : Niveaux d'atteinte de l'engagement de Maputo	46
Graphique 4 : Evolution des ressources extérieures du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ...	48
Graphique 5 : Evolution de la production céréalière	52
Graphique 6 : Evolution de la production de Riz.....	53
Graphique 7 : Evolution de la production d'Arachide.....	54
Graphique 8 : Evolution de la production de fruits et légumes	55
Graphique 9 : Evolution de la production d'Oignon.....	56
Graphique 10 : Evolution de la production de Pomme de terre.....	57
Graphique 11 : Répartition par espèce de la production de viande et d'abats	59
Graphique 12 : Répartition par type d'élevage de la production nationale de lait	60
Graphique 13 : Evolution de la production nationale d'œufs de consommation.....	61
Graphique 14 : Evolution de la production de la pêche artisanale maritime	63
Graphique 15 : Evolution de la production de la pêche industrielle maritime.....	64
Graphique 16 : Evolution de la production de la pêche continentale	64
Graphique 17 : Evolution de la production de l'aquaculture	65
Graphique 18 : Evolution de la production de la transformation artisanale	65
Graphique 19 : Superficies de terres brûlées par région	69
Graphique 20: Evolution des superficies brûlées et des cas de feux de brousse	69
Graphique 21 : Evolution des contributions des sous-secteurs à la VA et des secteurs au PIB.....	73
Graphique 22 : Evolution des prix moyens mensuels au producteur du Mil	74
Graphique 23 : Evolution des prix moyens au producteur de l'Arachide coque	74
Graphique 24 : Evolution des prix moyens mensuels de détail du Mil souna	75
Graphique 25 : Evolution du prix moyen mensuel de détail du Riz local décortiqué	75
Graphique 26 : Evolution des prix moyens mensuels de détail du Riz ordinaire brisé importé	76
Graphique 27 : Evolution des prix moyens mensuels de détail de Niébé.....	76
Graphique 28 : Evolution du prix moyen de la viande de bœuf (FCFA/kg).....	77
Graphique 29 : Evolution du prix moyen du poulet de chair et vidé (en FCFA).....	78
Graphique 30 : Evolution des prix moyens du litre de lait pasteurisé local et d'une tablette d'œufs..	78
Graphique 31 : Evolution du prix de la sardinelle en 2017	79
Graphique 32 : Part des exportations des produits agricoles des principaux pays clients du Sénégal	80
Graphique 33 : Part des importations des produits agricoles des principaux pays fournisseurs du Sénégal	81
Graphique 34 : Evolution des indicateurs de Nutrition.....	89

Liste des cartes

Carte 1 : Cartographie des interventions des PTF en 2017	43
Carte 2 : Analyse nationale du Cadre Harmonisé.....	88
Carte 3 : Répartition de la malnutrition aigüe et chronique par région	89
Carte 4 : Couverture des projets et programmes	90
Carte 5 : Prévalence de l'anémie chez les enfants de 6 à 59 mois.....	91

Liste des abréviations, acronymes et sigles

AFD	Agence Française de Développement
ANA	Agence Nationale de l'Aquaculture
ANAM	Agence nationale des affaires maritimes
ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ANIDA	Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole
ANIPL	Association pour l'Intensification de la Production laitière
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APIX	Agence de Promotion des Investissements et des grands travaux
ARM	Agence de Régulation des Marchés
BNDE	Banque nationale pour le développement économique du Sénégal
BOS	Bureau opérationnel de suivi du Plan Sénégal émergent
CDB	Convention sur la Biodiversité
CEC	Carte d'égalité des chances
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEP	Cellule d'études et de planification
CESE	Conseil Economique, Social et Environnemental
CLM	Cellule de Lutte contre la Malnutrition
CLPA	Conseil local de pêche artisanale
CMU	Couverture maladie universelle
CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CNCR	Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux
CNIS/GDT	Cadre National d'Investissement en matière de Gestion Durable des Terres
CPI	Conseil Présidentiel sur l'Investissement
CRF	Contrôles régionaux des Finances
CSA	Commissariat de la Sécurité Alimentaire
DA	Direction de l'Agriculture
DAPSA	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles
DASP	Direction d'Appui au Secteur Privé
DGPSN	Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale
DHORT	Direction de l'Horticulture
DIREL	Direction de l'Elevage
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
DPM	Direction des Pêches Maritimes
DPPD	Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
DPTSA	Document de Programmation Triennale des Dépenses de Sécurité Alimentaire
DPVE	Direction de la Protection et Veille Environnementale
DRIARS	Projet de Développement d'une Résilience à l'Insécurité Alimentaire Récurrente au Sénégal
DSPRV	Direction de la Solde, des Pensions et rentes Viagères
DSV	Direction des Services Vétérinaires
EDS	Enquête Démographique et de Santé
ECOWAP	Politique Agricole Commune de la CEDEAO
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
F CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FED	Fonds Européen de Développement
FNDAPS	Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral
FNR	Fonds National de Retraite
FNRAA	Fonds National de Recherches Agricoles et Agro-alimentaires

FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires
FONSIS	Fonds Souverain des Investissements Stratégiques
FONSTAB	Fonds d'Appui à la Stabulation
FtF	Feed The Future
GDSP	Groupe de Dialogue Social et Politique
GDT	Gestion Durable des Terres
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
ICCAT	Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
LFI	Loi de Finances Initiale
LOASP	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
LPDE	Lettre de Politique de Développement de l'Élevage
LPSEDD	Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement Durable
LPSDPA	Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture
MAER	Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEFP	Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan
MEPA	Ministère de l'Élevage et des Productions Animales
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime
NASAN	Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OAC	œufs à couvrir
ODD	Objectifs de Développement Durable
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OLAC	Office des Lacs et des cours d'eau
OP	Organisation Paysanne
OSB	Opération Sauvegarde du Bétail
OSC	Organisation de la Société Civile
PAD	Port Autonome de Dakar
PAFA-E	Projet d'Appui aux Filières Agricoles – Extension
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PAS	Plans d'Action Sectoriel
PASA Lou-Ma-Kaf	Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire dans les régions de Louga, Matam Kaffrine
PASAV	Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire des Ménages Vulnérables
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PESCAO	Projet d'Amélioration de la Gouvernance des Pêches en Afrique de l'Ouest
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNAR	Programme National d'Autosuffisance en Riz
PNASAR	Programme nationale d'appui à la sécurité alimentaire et à la Résilience
PNBSF	Programme National de Bourse de Sécurité Familiale
PNCC	Plateforme Nationale Pêche Changement Climatique
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole

PNIASAN	Programme National d'Investissement Agricole pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition
PNZH	Politique Nationale de gestion des Zones Humides
PPP	Partenariat Public-Privé
PPR	Peste des Petits Ruminants
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PROMOFA	Projet d'Appui à la Modernisation des Filières Animales
PRONASEF	Programme national semences forestières
PSE	Plan Sénégal Emergent
PSMN	Plan Stratégique Multisectoriel de la Nutrition
PSSAR-SEN	Plan Stratégique des Statistiques Agricoles et Rurales du Sénégal
PTBA	Programme de Travail Budgétisé Annuel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PUDC	Programme d'urgence de développement communautaire
PUSA	Plan d'Urgence pour la Sécurité Alimentaire
P2RS	Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel
RAP	Rapport Annuel de Performance
RCSA	Revue Conjointe du Secteur Agricole
RNA	Régénération Naturelle Assistée
RNU	Registre National Unique
RTP	Règlement Technique Particulier
SAED	Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta
SAP	Système d'Alerte Précoce
SAPAA	Programme de Suivi et Analyse des Politiques Agricoles et Alimentaires
SE CNSA	Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
SGAMP	Stratégie nationale de Gestion des Aires Marines Protégées
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement
SIG	Système d'Information Géographique
SIGFIP	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SIGEL	Système d'Information de Gestion de l'Élevage
SIRN	Société des Infrastructures de Réparation Navale
SNEEG	Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre
SNPS	Stratégie Nationale de Protection Sociale
SNSAR	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience
SODAGRI	Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal
SODEFITEX	Société de Développement et des Fibres Textiles
SOGAS	Société de Gestion des Abattoirs du Sénégal
SONACOS	Société nationale de commercialisation des oléagineux du Sénégal
SPNAB	Stratégie et Plan National d'Action pour la Biodiversité
SPS	Mesures Sanitaires et Phytosanitaires
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNCCIAS	Union nationale des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture du Sénégal
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
USD	Dollar américain
USAID	Agence Internationale de Développement des Etats Unis
ZPP	Zones de Pêche Protégées

RESUME EXECUTIF

1. La Revue Conjointe du Secteur Agricole (RCSA), objet du présent rapport, est ainsi devenue un des moments phares du processus d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des performances du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. Elle fait partie des mécanismes de reddition de compte du processus national du PDDAA, notamment les PNIASAN.

2. L'enjeu de la RCSA est celui de l'implication de toutes les parties prenantes dans une optique de prise de responsabilités respectives et d'engagements effectifs à les réaliser pour une amélioration sensible des conditions de travail (modernisation des exploitations familiales et promotion d'entreprises privées) et de vie (accroissement des revenus ruraux, amélioration de la sécurité alimentaire et de l'état nutritionnel, amélioration de l'habitat rural, etc.) des populations rurales.

3. La République du Sénégal est à la quatrième édition de sa revue. La présente intervient dans un contexte marqué par la transition de la première à la seconde génération du PNIASAN et du PRACAS, d'une part, et l'essoufflement voire l'arrêt, du processus de la NASAN qui portait les espoirs d'une meilleure implication du secteur privé dans le financement du secteur agricole.

4. L'objectif général de la RCSA 2017 est d'amener toutes les parties prenantes du processus de développement agro-sylvo-pastoral et halieutique à s'accorder sur l'état d'avancement de ce processus, en vue de décider ensemble des voies et moyens nécessaires au renforcement de la contribution du secteur à la réalisation de la stratégie nationale de développement économique et social, le Plan Sénégal Emergent (PSE) en l'occurrence.

5. La réalisation de la RCSA 2017 a mobilisé outre les services techniques du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, ceux de l'Environnement et Développement Durable, de l'Élevage et Productions Animales, de la Pêche et Économie Maritime, du Commerce, de la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale, du Secrétariat Exécutif du Conseil National pour la Sécurité Alimentaire, de la Cellule Nationale de Lutte contre la Malnutrition.

6. La démarche a consisté en une large consultation et mise à contribution des différents acteurs pour l'élaboration : (i) d'une première version du projet de document de revue à soumettre à l'appréciation des parties prenantes, pour amendement et consolidation, (ii) d'une seconde version du projet de document soumise à la rencontre de haut niveau, pour examen approfondi. La troisième étape est consacrée à la validation finale du projet de document de revue, en vue de la mise en œuvre des recommandations et engagements.

7. **La première partie du document examine les politiques en cours dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique et met en exergue aussi les réformes, actions et mesures prises par le Gouvernement en 2017 dans la mise en œuvre des politiques.** Elle s'est appuyée sur les problématiques prioritaires et les actions envisagées des politiques et stratégies majeures énoncées en 2017 : (i) Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) 2014-2017, (ii) Lettre de Politique de Développement de l'Élevage (LPDE) 2017-2021, (iii) Lettre de Politique Sectorielle de développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPSDPA) 2016 – 2023, (iv) Lettre de

Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement Durable (LPSEDD) 2016-2020, (v) Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience (SNSAR) 2015-2035, (vi) Politique Nationale de Développement de la Nutrition (PNND) 2015-2025, (vii) Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) 2016-2035, (viii) Lettre de Politique Sectorielle du Ministère du Commerce, (ix) Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre (SNEEG) 2016-2026. Pour chacune de ses politiques et stratégies, la RCSA a passé en revue les mesures de réformes, les domaines impactés, ainsi que les effets potentiels attendus.

8. Le suivi des engagements des parties prenantes du développement du secteur, objet d'un pacte signé par eux montre un niveau de respect assez variable selon les acteurs, mais bon dans l'ensemble :

- ✓ Le niveau de réalisation des engagements du Gouvernement est globalement satisfaisant. La plupart des actions publiques qui étaient envisagées sont réalisées ou en très bonne voie. Cependant, les structures étatiques en charge de la mise en œuvre des actions publiques ont rencontré de nombreuses difficultés : les ressources nécessaires à la réalisation de l'enquête de référence du PNASAR n'ont pas été complètement mobilisées jusqu'en fin décembre 2017 ; absence de lignes de financement dédiées ; contraintes liées à la fiscalité relatives au lait local qui ne milite pas pour une compétitivité du lait local ; recensement du cheptel jamais réalisé au Sénégal ;
- ✓ La société civile s'est investie dans l'offre de services (i) de formation et de conseil, (ii) de "développement institutionnel et de renforcement organisationnel", pour permettre aux organisations de producteurs (OP) d'acquérir plus de capacités d'offre de services d'appui financier, technique, commercial et social à leurs membres qui s'activent dans les exploitations familiales. La société civile s'est également investie dans les actions de plaidoyer. Mais elle a encore besoin d'un appui plus conséquent et dans la durée pour faire face à l'insuffisance des ressources humaines et des moyens financiers, et à certaines faiblesses organisationnelles ;
- ✓ La concertation avec le secteur privé dans le cadre de la RCSA 2017 a révélé que les investisseurs privés sont actifs dans les filières arachide, riz, céréales sèches (mil, sorgho, maïs), fruits et légumes, aviculture, élevage bovin (laitier comme viande) et ovin (viande et géniteurs), pêche (poissons, fruits de mer) et foresterie. Les segments investis concernent diversément la production et la distribution de semences et plants ainsi que la production et la commercialisation de matières premières. Ils souhaitent la complétude des réformes envisagées ;
- ✓ En ce qui concerne les partenaires au développement, leurs interventions s'inscrivent dans des horizons temporels et adressent autant les investissements que des mesures de réformes qui touchent toutes les dimensions du développement rural. Le tableau ci-après résume l'état des décaissements des engagements des PTF en 2017.

Tableau 1 : Situation des engagements financiers des PTF

PTF	Période d'engagement	Intention de financement dans la période d'engagement (millions \$US)	Intention de financement en 2017 (millions \$US)	Montant de l'engagement déboursé en 2017 (millions \$US)	Taux de déboursement pour l'année 2017
Canada	2014-2017	79,36	10	10,954	108,75%
France	-2017	79	17,70	29	164%
Japon	2015-2020	120	66,16	4,38	3,77%
Italie	2013-2017	67,50	51,89	13,56	26%
Corée du Sud	2014-2021	14,50	3,54	1,29	36,44%
Union Européenne	2014-2020	145,5 ME	115,5 ME	15,03	
Espagne	2014-2017	37,05	9,2625	9,165	98,95%
USAID	2013-2019	300,25	27,25	23,06	95%
Belgique	2011-2017	13,67	13,67	2	14,60%
Banque Mondiale	2012-2019	166	10	11	110%

Sources : PTF

9. **En ce qui concerne le financement public**, sur des prévisions de dépenses globales (tous sous-secteurs confondus) de 247,9 milliards de FCFA, 175,81 milliards ont été effectivement exécutés en 2017, soit un taux d'exécution de 71 %. Le sous-secteur agricole a bénéficié de 74% des financements contre 9%, 9% et 8% respectivement pour les sous-secteurs de la pêche, de l'environnement et de l'élevage. Enfin, ce niveau de financement représente un engagement de Maputo à hauteur de 7%, contre 11% en 2016.

10. **Les performances du secteur sont remarquables en 2017**. La production céréalière est évaluée à 2 516 466 tonnes en 2017 sur un objectif 2 795 000 tonnes, soit un taux de réalisation de 90% et une hausse de 18% par rapport à 2016. Cette performance est due entre autres à (i) une augmentation des superficies emblavées de 2,44%, passant de 1 664 147 ha en 2016 à 1 704 718 ha en 2017, (ii) une hausse des rendements du mil, du maïs et du sorgho, respectivement de 34%, 21% et 12%. En 2017, la production de riz est évaluée à 1 011 269 tonnes, soit un taux de réalisation de 63% par rapport à la cible de 1 600 000 tonnes et une hausse de 6,94% par rapport à 2016. Celle de l'arachide s'établit à 1 405 223 tonnes en 2017, soit un taux de réalisation de 140,5% par rapport à la cible de 1 000 000 tonnes et un accroissement de 42% par rapport à la campagne agricole 2016/2017. Les autres productions végétales ont évolué à des taux qui vont de 8,33% et 26,11% pour les fruits et légumes, de 1,7% pour l'oignon, de presque 50% pour la pomme de terre.

11. Par rapport à l'année 2016, la production de viande connaît une légère augmentation de 2%, soit 3 879 tonnes de viande et d'abats. Cette hausse est portée principalement par la volaille industrielle (+8 820 tonnes) et, à un degré moindre, par la viande ovine (+3 751 tonnes) et la viande porcine (+2 152 tonnes), dont les volumes ont respectivement augmenté de 10 et 16%. La production de lait a accusé une hausse de 12 millions de litres, imputable à l'accroissement de la production des élevages de métisses et de races pures, dont les effectifs de femelles laitières ont connu une augmentation entre 2016 et 2017, avec l'entrée en production des métisses nées en 2014 et l'importation de 1 077 génisses gestantes à haut potentiel laitier en début 2017 dans le cadre d'un partenariat entre le MEPA et l'Association pour l'Intensification de la Production laitière (ANIPL). La production d'œufs de

consommation en 2017 est estimée à 719 millions d'unités, soit un taux de réalisation de 104% de plus par rapport à l'objectif de 694 millions d'unités qui était visé. Elle évolue de 6% par rapport à l'année 2016, correspondant à un volume de 44 millions d'unités.

12. Les débarquements de produits halieutiques effectués par la pêche artisanale sont estimés à 439 080 tonnes, représentant près de 82,64% de la production nationale, pour une valeur commerciale estimée, au débarquement, à 164,464 milliards de FCFA (DPM 2018 – données provisoires). Comparés à l'année précédente, les débarquements ont enregistré des hausses de 10,36% en volume et de 29,80% en valeur (397 871 tonnes et 126,71 milliards de FCFA). La production de la pêche industrielle s'élève à 92 251 tonnes pour une valeur commerciale estimée à 62,42 milliards de franc CFA, soit une évolution positive de 3% en volume et de 9,38% en valeur, comparativement à l'année 2016. La production aquacole est passée de 2 082 tonnes en 2016 à 1 011 tonnes en 2017, soit une diminution de plus de la moitié (-51,44%). Cette contreperformance est imputable au retard dans la mobilisation des ressources financière.

13. En ce qui concerne l'Environnement, il est noté un bon niveau d'exécution des activités de lutte contre les feux de brousse, grâce l'entretien de pare-feu, l'équipement des comités de lutte contre les feux de brousse et le traitement des feux précoces. Les possibilités de production de charbon de bois dans les forêts aménagées sont évaluées à 981 364 quintaux (soit 623 425 m³) sur une superficie totale de 96 006 ha.

14. Le taux de croissance du PIB réel est estimé à 7,2% en 2017 (DPEE, 2017), contre 6,2% en 2016 avec une cible initiale de 6,8%. Le secteur primaire, en 2017, a contribué au PIB national à hauteur de 15%, soit 1 722 milliards de FCFA, contre 13% en 2014. Dans le primaire, la croissance de 12,92% enregistrée en 2017 est portée par les sous-secteurs de l'agriculture et l'élevage qui ont contribué à la valeur ajoutée à hauteur de 64% et 25% respectivement. Suivent la pêche avec 8% et la sylviculture et foresterie avec 3%. L'inflation, mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC), s'est inscrite en hausse de 1,3% en 2017 contre 0,8% l'année précédente.

15. La valeur des exportations de produits agricoles du Sénégal en 2017 s'élève à 378,537 milliards de FCFA contre 360,960 en 2016, soit une hausse de 4,8%, dont seulement 21,1% en direction des pays de la CEDEAO et 79,9% vers le reste du monde. Les importations de produits agricoles du Sénégal en 2017 s'évaluent à hauteur de 619,384 milliards de FCFA dont 10,1% proviennent des pays de la CEDEAO et 89,9% du reste du monde.

16. **La situation de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la protection sociale** est présentée dans la cinquième partie. En 2017, le Sénégal n'a pas atteint la cible 2.1 du deuxième objectif de développement durable qui consiste à éliminer la faim. Environ 64% des ménages du pays suivis par le SECNSA ont eu une consommation alimentaire adéquate. Il s'y ajoute que 78% de ces ménages n'ont usé d'aucune stratégie d'adaptation pour faire face à des difficultés liées à l'accès à la nourriture. En 2017, la situation nutritionnelle du Sénégal se présente avec un taux de prévalence de la malnutrition chronique à 16,5% (un des plus faibles en Afrique de l'Ouest) et de la malnutrition aigüe globale à 9%.

17. Les niveaux de réalisation des services de protection sociale fournis en 2017 dans le cadre du PNBSF¹ (transferts sociaux trimestriels de 25.000 francs CFA aux ménages en situation de pauvreté), de la CEC² (services sociaux aux handicapés en matière de santé, de réadaptation, d'éducation, de formation, de transport et de finance), de la CMU³ (couverture du risque maladie des personnes les plus démunies), et du RNU⁴ (répertoire de ménages pour facilitation accès aux programmes de filets sociaux) sont supérieurs à 98 %.

18. **Les perspectives sous-sectorielles dans le court et moyen terme** sont intéressantes. Elles visent à : (i) maintenir et renforcer une productivité et une compétitivité durables ; (ii) contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers la diversification ; (iii) créer des emplois décents, rémunérateurs et pérennes ; (iv) assurer la qualité intrinsèque, sanitaire et phytosanitaire des produits agricoles ; (v) gérer les risques écologiques, économiques, sociaux et sécuritaires ; (vi) minimiser les pertes post-récoltes ; (vii) contribuer à l'éradication de la faim et à la réduction de la pauvreté. Le projet de budget 2018 du **MAER** est arrêté à la somme de 195,508 milliards de F CFA contre 176,364 milliards de FCFA dans la loi de finances initiale 2017, soit une hausse de 19,144 milliards de FCFA en valeur absolue et 10,85% en valeur relative. Le budget du **MEPA** au titre de l'année 2018 se chiffre à 23 782 009 580 FCFA. Le tableau suivant présente les crédits selon la nature de dépenses. Par rapport au budget 2017, les crédits connaissent globalement une hausse de 6,6%, soit, en valeur absolue, un montant de 1 477 439 580 FCFA. L'ensemble des catégories de dépenses, en particulier les transferts courants et le personnel ont vu leur dotation augmenter. L'analyse du budget global alloué au **MPEM** révèle une augmentation entre 2017 et 2018. Sur la période, il a progressé de 54,07%, passant de 27,03 milliards en 2017 à 41,65 milliards 2018. Les dépenses en capital absorbent la plus grande partie du budget du ministère en 2018, elles représentent 44,52%.

Pour l'année 2018 un budget de 21 573 882 060 F CFA été alloué au **MEDD** dans le cadre de la Loi de Finances initiale (LFI) pour la mise en œuvre de ses quatre Programmes stratégiques, contre 23 222 477 020 F CFA de la Loi de Finances Initiales de 2017, soit une baisse de 1 648 594 960 F CFA en valeur absolue et 7% en valeur relative.

19. Des **recommandations stratégiques** visant la souveraineté alimentaire, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont formulées pour positionner le Sénégal sur une trajectoire d'émergence agro-sylvo-pastorale et halieutique. Elles visent à renforcer les efforts actuels dans tous les sous-secteurs. De façon spécifique :

- ✓ les organisations de la **société civile** (OSC) recommandent de : (i) instaurer une gouvernance participative et responsable des ressources naturelles, (ii) accroître durablement les performances des exploitations agricoles, (iii) améliorer la gouvernance du secteur agro-sylvo-pastorale et halieutique ;
- ✓ les acteurs du **secteur privé** recommandent : (i) plus de transparence dans les appels d'offres pour la fourniture d'intrants et d'équipement agricoles; (ii) le renforcement de la capacité

¹ Programme national de bourse de sécurité familiale : cash transfert conditionnel pour renforcer les capacités éducatives et productives des ménages vulnérables à qui l'Etat octroie 25 000 F CFA/ trimestre pendant 5 ans qui doivent assister obligatoirement à des séances de sensibilisation pour le changement de comportement dans la santé, l'éducation et l'état civil.

² Carte d'égalité des chances destinés aux personnes porteuses d'handicap pour leur faciliter l'accès aux services sociaux.

³ Couverture maladie universelle : mécanisme de couverture du risque maladie grâce à l'enrôlement dans les mutuelles de santé des ménages non couverts par la couverture sociale.

⁴ Registre national unique : base de données contenant les ménages qui sont en situation de pauvreté et /ou de vulnérabilité élaborée grâce au ciblage géographique utilisation la carte de pauvreté, la pré-identification des ménages par des comités de villages et de quartiers, l'enquête de l'ANSD.

d'achat et de paiement de la SONACOS; (iii) plus d'appui à l'accès aux équipements et matériels d'aménagements hydroagricoles, de transformation et de stockage ; (iv) la mise en œuvre d'une réforme foncière favorable aux investissements privés ; (v) l'appui à la structuration des filières (développement d'interprofessions) et au renforcement de la capacité technique et de gestion des petites et moyennes entreprises ;

Dans le domaine de la sécurité alimentaire, il est recommandé de : (i) procéder à la réforme immédiate du CNSA et du SECNSA, (ii) veiller au démarrage effectif du PNASAR dès le début de l'année 2018, et (iii) assurer le financement des activités clefs portant sur les activités liées à l'alerte précoce.

20. Enfin, **en ce qui concerne l'amélioration du processus de Revue conjointe** :

- ✓ Les organisations de **la société civile** préconisent (i) l'implication systématique du niveau local (OP à la base et services techniques déconcentrés), (ii) le partage consensuel d'indicateurs et d'outils d'analyse de données pour le suivi et l'évaluation des performances du secteur, (iii) l'adoption d'une démarche de co-construction pour éliminer toute superposition de contributions de parties prenantes, et (iv) la mise en place d'un système de suivi de l'état de mise en œuvre des recommandations résultants du processus de revue ;
- ✓ Les acteurs du secteur privé suggèrent pour renforcer leur mobilisation et la visibilité de leurs contributions : (i) de travailler par sous-secteurs d'activité (agriculture, élevage, pêche et aquaculture, exploitation forestière) et par filières ; (ii) d'entrer par les interprofessions en collaboration avec le FNDAPS ou par les regroupements actuels par filières d'activité ; (iii) de saisir tous les espaces de concertation au sein des organisations patronales ;
- ✓ Les Partenaires Techniques et Financiers recommandent de se donner les moyens de (i) collecter les informations sur les indicateurs genre et de les traiter, (ii) de conduire une étude sur la contribution des performances ASPH sur la situation de la SAN, (iii) de conduire une réflexion sur la situation récurrente de la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle de la région de Matam malgré l'intervention de nombreux projets dans la zone, (iv) de s'accorder sur la période de juillet-Août pour la conduite de l'exercice, afin de déposer des conclusions et recommandations avant les programmations budgétaires, et (v) d'associer les bureaux commerciaux des Ambassades afin de mobiliser davantage le secteur privé.

INTRODUCTION

Impulsé par le Plan Sénégal Emergent (2014 - 2035), le processus de développement socio-économique du Sénégal procède d'une dynamique de transformation structurelle et de croissance qui entend faire du secteur rural (agriculture, élevage, pêche et foresterie) le moteur de la création de richesse, de résorption du chômage et de facilitation de l'accès des femmes et des jeunes à des emplois ruraux à revenus décents. Pour ce faire, l'option est faite de moderniser les exploitations familiales tout en offrant aux entreprises privées de réelles opportunités d'investissements dans les nombreuses filières porteuses dudit secteur.

Pour opérationnaliser cette option, le PRACAS, la LPDE, la LPSDPA et la LPSDDE ont été conçus pour articuler cette transformation structurelle.

Le PNIASAN vient renforcer le volet agro-sylvo-pastoral et halieutique du PSE en se concentrant davantage sur les investissements nécessaires à la transformation structurelle envisagée. Il s'inscrit dans le cadre de l'ECOWAP/PDDAA (la politique agricole régionale de la CEDEAO arrimée au PDDAA, le programme agricole continental lancé par l'Union Africaine et exécuté par l'Agence du NEPAD).

Après une première génération de PNIA lancée à Maputo, marqué par l'engagement des Chefs d'Etat et de Gouvernements de l'Union Africaine à allouer, au moins, 10% de leurs budgets au développement du secteur rural, la déclaration de Malabo est venue renouveler cet engagement et en prendre d'autres. Parmi les nouveaux engagements figurent l'éradication de la faim, la réduction de moitié de la pauvreté, le triplement du commerce régional, ainsi que le renforcement de la résilience, de la sécurité alimentaire et de la nutrition adéquate. Engagement a été aussi pris de faire de la responsabilité mutuelle un principe majeur du PDDAA et de ses instruments de mise en œuvre au niveau des Etats Membres et des Communautés Economiques Régionales constitutifs de l'UA. Cette responsabilité mutuelle implique une redevabilité de performance à tous les trois niveaux du Cadre de Résultats, à savoir, (i) le renforcement des ressources du secteur, (ii) l'augmentation des performances productives et commerciales à l'aide de ressources accrues, et (iii) l'intensification de l'impact des performances du secteur sur l'économie dans son ensemble (contribution à la croissance du PIB, à la réduction du chômage et à la réduction des déficits commerciaux et budgétaires).

La revue conjointe du secteur agricole, objet du présent rapport, est ainsi devenue un des moments phares du processus d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des processus nationaux PNIASAN.

Ce document comprend sept parties. La première partie examine les politiques en cours dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique et met en exergue aussi les réformes, actions et mesures prises par le Gouvernement en 2017 dans la mise en œuvre des politiques. La deuxième fait le suivi des engagements des parties prenantes du développement du secteur. La troisième présente le financement public et privé dans le secteur. La quatrième dresse les performances du secteur. La situation de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la protection sociale est présentée dans la cinquième partie. La sixième partie définit les perspectives sous-sectorielles dans le court et moyen terme. Enfin, la septième partie formule des recommandations pour le développement du secteur et l'amélioration du processus de revue conjointe du secteur agricole.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La présente édition 2017 de la revue du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique intervient à une période charnière de la planification du développement durable de l'économie rurale nationale, avec une transition de la première à la seconde génération du PNIASAN. Le contexte est aussi celui de l'essoufflement, voire de l'arrêt, du processus de la NASAN qui portait, somme toute, les espoirs d'une meilleure prise en charge du second volet stratégique du PSE en matière rurale, à savoir la promotion de l'entrepreneuriat privé dans le secteur; le premier volet étant celui de la modernisation des exploitations familiales.

Le contexte est aussi marqué par la récente finalisation de la revue annuelle conjointe de l'état de mise en œuvre du PSE en 2017, avec le constat d'encourageantes performances en matière, entre autres, (i) de productivité et de productions agricoles, (ii) d'intensification et de modernisation des systèmes de productions animales, (iii) de gestion durable des ressources halieutiques, et (iv) de l'accélération du développement de l'aquaculture. Les avancées constatées, pour chacun de ces résultats attendus du PSE appellent de nouveaux défis ayant, notamment, fait l'objet de recommandations à mettre en œuvre, en vue d'une efficace contribution à l'émergence de l'économie sénégalaise. Enfin, le contexte appelle un regain d'attention à la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) dont on fait de plus en plus référence dans la formulation des stratégies de développement, notamment en matière de métiers et organisations professionnelles agricoles, de statut juridique des exploitations familiales, de réforme foncière, de recherche, d'appui-conseil et de financement du secteur.

Toutes ces transitions (PNIASAN), progressions (PSE), ralentissement (NASAN) et réengagement nécessaire (LOASP) sont autant porteurs de bilans que vecteurs de perspectives (enjeux et défis) dont la bonne maîtrise est déterminante dans la poursuite de la dynamique d'amélioration continue des performances techniques, financières, économiques, commerciales, environnementales et sociales de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'exploitation forestière au Sénégal. Une telle maîtrise des bilans et perspectives est justement l'objet premier d'une revue conjointe.

L'enjeu de la RCSA est celui de l'implication de toutes les parties prenantes dans une optique de prise de responsabilités respectives et d'engagements effectifs à les réaliser pour une amélioration sensible des conditions de travail (modernisation des exploitations familiales et promotion d'entreprises privées) et de vie (accroissement des revenus ruraux, amélioration de la sécurité alimentaire et de l'état nutritionnel, amélioration de l'habitat rural, etc.) des populations rurales.

OBJECTIFS DE LA RCSA

L'objectif général de la Revue Conjointe du Secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique est d'amener toutes les parties prenantes du processus de développement rural à s'accorder sur l'état d'avancement de ce processus, en vue de décider ensemble des voies et moyens nécessaires au renforcement de la contribution du secteur à la réalisation de la stratégie nationale de développement économique et social, le PSE en l'occurrence.

Trois objectifs spécifiques sont identifiés, en perspective de l'atteinte de l'objectif général susvisé.

Objectif spécifique n° 1

Le premier objectif est de produire un premier projet de document de revue présentant (i) les politiques sectorielles en cours, (ii) les politiques transversales à fort impact sur les conditions de vie

des populations rurales (sécurité alimentaire, nutrition et protection sociale), (iii) l'état d'exécution des engagements pris par les diverses catégories de parties prenantes dans la mise en œuvre des politiques, (iv) les modalités et niveaux de financement du secteur, (v) les performances du secteur de l'année faisant l'objet de la revue, 2017, en l'occurrence, et (vi) les perspectives et recommandations d'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des politiques, projets et programmes.

Objectif spécifique n° 2

Le deuxième objectif est d'offrir à chaque catégorie de parties prenantes (Gouvernement, OP, secteur privé, société civile, PTF) la possibilité de contribuer à l'amélioration du projet de document sus-mentionné.

Objectif spécifique n° 3

Le troisième objectif est de valider la version finale du document de revue au cours d'une rencontre de haut niveau impliquant, dans un élan participatif et inclusif, (i) les autorités publiques en charge des sous-secteurs productifs (agriculture, élevage, pêche, environnement et développement durable) et les domaines transversaux (sécurité alimentaire, nutrition, protection sociale, commerce), (ii) les leaders des organisations d'agriculteurs, d'éleveurs, de pêcheurs et d'exploitants forestiers, (iii) les leaders d'organisations du secteur privé, (iv) les leaders d'organisation de la société civile, et (v) les hauts représentants des institutions internationales de coopération au développement.

APPROCHE METHODOLOGIQUE

Phases méthodologiques

Ainsi, pour la réalisation de l'objectif général de la RCSA, la démarche méthodologique retenue comporte trois phases correspondant respectivement à (i) une première phase de production d'une première version du projet de document de revue à soumettre à l'appréciation des parties prenantes, pour amendement et consolidation, (ii) une seconde phase de production de la version du projet de document de revue à soumettre à la rencontre de haut niveau, pour examen approfondi, (iii) une troisième phase de validation finale du projet de document de revue, en vue de la mise en œuvre des recommandations et engagements résultant de ce processus d'application du principe de responsabilité mutuelle.

Principales activités et résultats

ACTIVITES DE LA PHASE DE PRODUCTION D'UNE PREMIERE VERSION DU PROJET DE DOCUMENT DE REVUE

Cette première phase de la démarche méthodologique comporte deux principales activités. La première activité a pour objet la collecte d'informations sous-sectorielles : (i) documents de politiques et de revues sous-sectorielles, et (ii) données de performances productives, commerciales et financières. La seconde activité, quant à elle, porte sur le traitement et l'analyse des informations collectées, ainsi que la rédaction de la première version du projet de document.

La phase aboutit ainsi à la disponibilité de **la première version du projet du document de revue conjointe du secteur agricole.**

ACTIVITES DE LA PHASE DE PRODUCTION DU PROJET DE DOCUMENT DE REVUE

La production du projet de document à soumettre à la rencontre de haut niveau passe au travers d'une série de concertations facilitées par le Hub Rural, permettant à toutes les parties prenantes d'apporter

leurs inputs à la première version du projet de document pour l'amélioration de sa portée (couvrir toutes les dimensions et problématiques pertinentes du développement rural), de son contenu (évaluer rigoureusement tous les engagements et recommandations) et de sa qualité (concision, précision, transparence, utilité).

La phase comporte ainsi cinq activités portant respectivement sur (i) la facilitation d'une retraite initiale d'examen de la première version (version 0) de document élaborée par le Hub Rural, pour consolidation (version 1 issue de la retraite), (ii) la facilitation d'une concertation interne des organisations de producteurs et de la société civile, pour amendement de la version 1 issue de la retraite en fonction de leurs préoccupations et perspectives de contribution au développement rural durable, (iii) la facilitation d'une concertation interne du secteur privé, du point de vue de leurs intérêts et perspectives d'investissement dans les filières et chaînes de valeur du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, (iv) la facilitation d'une concertation interne des PTF, selon leurs préoccupations et perspectives d'appui aux efforts nationaux de croissance et de transformation du secteur rural, d'amélioration de la sécurité alimentaire, de l'état nutritionnel et de la protection sociale des populations rurales, et (v) l'amendement de la version 1 issue de la retraite, pour l'élaboration d'une version 2 issue des concertations avec les acteurs (organisations de producteurs et société civile, secteur privé, PTF), (vi) la facilitation d'une retraite multi-acteurs d'examen de la version 2 du projet de document de revue, (vii) l'amendement de la version 2 et l'élaboration d'une version pour la grande revue.

Le résultat de la phase est ***un projet de document de revue conjointe du secteur agricole*** à soumettre à la rencontre de haut niveau.

ACTIVITES DE LA PHASE DE PRODUCTION DE LA VERSION FINALE DE DOCUMENT DE REVUE

Cette ultime phase de la revue comporte deux activités. La première est une activité d'aide à la préparation de la rencontre de haut niveau, en termes d'élaboration d'une note de présentation, de supports de communication, et autres démarches de mobilisation au haut niveau (sensibilisation sur les enjeux et défis). La seconde activité de la phase porte sur la facilitation des échanges et décisions (conclusions, engagements et recommandations) de ladite rencontre.

Le résultat de la phase est ***un document validé de revue conjointe du secteur agricole***, pour mise en œuvre des engagements et recommandations retenus par la rencontre de haut niveau.

1. EXAMEN DES POLITIQUES

1.1. Revue des politiques

Cette partie passe en revue l'ensemble des politiques qui touchent directement ou indirectement le secteur agro sylvo pastoral et halieutique. Elle met l'accent sur leur essence et surtout sur les réformes qui ont été initiées au cours de la période sous revue.

1.1.1. Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) 2014-2017

Objectif stratégique. La vision du PRACAS est celle "d'une agriculture compétitive, diversifiée et durable". Dans la perspective de la réalisation de cette vision, le PRACAS vise "l'atteinte à moyen terme de la sécurité alimentaire et nutritionnelle par cercles concentriques glissants à partir des produits prioritaires à haut potentiel de développement et à hautes valeurs ajoutées".

Problématiques prioritaires. Le PRACAS se donne ainsi l'ambition de la résolution efficace et durable des problématiques de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à toute la population nationale, de la forte réduction de la pauvreté rurale, de l'insertion économique des jeunes en grand nombre dans le secteur agricole, et de la promotion de systèmes de production favorables à la gestion durable des ressources naturelles. La problématique des changements climatiques (atténuation et adaptation) reste aussi au cœur des préoccupations du PRACAS qui l'intègre parfaitement au vu de l'intérêt de sa prise en charge dans les interventions pour l'atteinte des objectifs fixés.

Le PRACAS aborde ces problématiques, tout aussi complexes que structurelles, en capitalisant les importants atouts et opportunités du secteur. Cet instrument de politique est ainsi fondé sur le constat (i) de la disponibilité d'importantes ressources humaines dotées d'une "solide tradition agraire" et fortes d'une bonne "technicité", (ii) de la présence d'un système performant de services d'appui (recherche, conseil) fournis par des cadres et experts de haut niveau, (iii) de l'existence d'organisations de producteurs dynamiques et diversifiées, (iv) d'un développement progressif d'infrastructures de base (aménagements hydro agricoles, pistes de production), (v) d'un accès croissant au marché régional (JEMOA, CEDEAO), (vi) de l'harmonisation progressive du droit des affaires à l'échelle régionale (OHADA), et (vii) du développement continu des maillons de la transformation et de la distribution des produits agricoles.

Actions envisagées. Ainsi, à l'aide de ces atouts et de l'engagement budgétaire de l'Etat, le PRACAS entend "construire une agriculture compétitive, diversifiée et durable" sur la base d'une modernisation poussée de l'exploitation agricole et d'une promotion vigoureuse d'entreprises privées agricoles (incitation à l'investissement de fonds privés dans l'agriculture).

A cet effet, le PRACAS adopte une "approche filière" essentiellement axée sur (i) la facilitation de l'accès aux intrants et équipements agricoles, (ii) l'élargissement des aménagements hydro agricoles tant au niveau des vallées fluviales que des bas-fonds secondaires, (iii) la fourniture d'un appui technique aux producteurs et transformateurs (innovations techniques et transferts de technologies), ainsi que (iv) la formation et le renforcement des capacités desdits acteurs. Ces actions entrent dans le cadre d'une stratégie articulée autour des cinq (5) axes suivants : (a) l'intensification des productions agricoles, (b) la maîtrise de l'eau, (c) la recherche agricole-formation-conseil agricole et rural, (d) la valorisation et la mise en marchés des produits agricoles, (e) la gestion de la qualité.

Les mesures d'accompagnement de la mise en œuvre de cette stratégie concernent (i) le financement, (ii) la gestion durable des terres, l'adaptation aux changements climatiques et l'amélioration de la résilience des populations vulnérables, (iii) la réforme des subventions, (iv) le renforcement du capital humain, (v) l'autonomisation économique des femmes, (vi) le développement des statistiques agricoles et rurales, (vii) l'assurance agricole, et (viii) la nutrition.

L'approche filière susmentionnée amène à déployer ces axes et mesures en fonction des spécificités de chacune des spéculations jugées prioritaires et des terroirs. La première phase du PRACAS avait retenu quatre filières : le riz, l'oignon, l'arachide, les fruits et légumes de contre saison.

1.1.2. Lettre de Politique de Développement de l'Élevage (LPDE) 2017-2021

Objectif stratégique. La LPDE porte la vision d'un "secteur de l'élevage compétitif, satisfaisant de manière durable la demande nationale en produits animaux et assurant la promotion socio-économique de ses acteurs". Son objectif de développement est de faire du sous-secteur de l'élevage un vecteur économique apte à "contribuer significativement à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la croissance de l'économie nationale".

Problématiques prioritaires. A cette fin, la LPDE pose la problématique centrale de l'accroissement de la productivité et de l'amélioration de la compétitivité des exploitations pastorales et autres unités de production et de transformation du sous-secteur. Cette problématique en génère bien d'autres dont celles (i) de la réalisation de l'autosuffisance du pays en produits animaux stratégiques (lait, moutons de tabaski, viande, œufs), (ii) de l'amélioration des revenus des différents acteurs des filières animales, et (iii) de la réduction du déficit de la balance commerciale des produits animaux.

En outre, les acteurs et parties prenantes du sous-secteur de l'élevage s'emploient à éradiquer le vol de bétail, et à améliorer de la qualité des productions animales, en général, de celle des cuirs et peaux, en particulier, pour une meilleure valorisation des importantes opportunités d'exportation en la matière.

Actions envisagées. Pour traduire cette ambition (vision, objectif) dans les faits, la LPDE met en œuvre une stratégie de développement à travers quatre (4) axes portant respectivement sur (i) l'accroissement de la productivité et des productions animales, (ii) la création d'un environnement favorable au développement durable des systèmes de productions animales, (iii) l'amélioration de la mise en marché des produits animaux, et (iv) le renforcement du cadre institutionnel du sous-secteur.

Pour accroître la productivité et la production, la LPDE fait le choix (i) d'une couverture sanitaire effective du cheptel, (ii) de l'adoption de pratiques de bien-être animal, (iii) de l'amélioration de l'habitat et de l'alimentation du cheptel, (iv) du développement du potentiel génétique pour la production laitière, et (v) de la facilitation de l'accès à des services financiers adaptés pour l'approvisionnement aux facteurs de production suffisants et performants.

Quant à la création d'un environnement favorable, la LPDE entend y parvenir par (i) l'amélioration de la gestion des ressources pastorales, (ii) le renforcement de la résilience des pasteurs et agropasteurs et des écosystèmes naturels et (iii) la réduction de l'incidence de l'intensification des systèmes d'élevage sur l'environnement.

En ce qui concerne l'amélioration de la mise en marché des produits animaux, la LPDE compte la réaliser (i) en facilitant un meilleur accès des acteurs aux marchés, et (ii) en soutenant l'amélioration continue de la qualité des denrées alimentaires d'origine animale.

Pour renforcer le cadre institutionnel du sous-secteur de l'élevage, la LPDE entend concourir (i) au renforcement des capacités d'intervention des services d'élevage, (ii) au développement des capacités techniques et organisationnelles des organisations professionnelles d'élevage, (iii) à l'accroissement des investissements dans le sous-secteur, (iv) à l'amélioration du cadre législatif et réglementaire du sous-secteur, (v) à la consolidation du dispositif de pilotage sectoriel, (vi) au renforcement du système de suivi évaluation, et (vii) à la meilleure intégration de l'approche "Genre" dans les stratégies d'intervention au niveau du sous-secteur.

1.1.3. Lettre de Politique Sectorielle de développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPSDPA) 2016 - 2023

Objectif stratégique. La LPSDPA entend matérialiser la vision d'un "secteur, moteur durable de croissance et d'inclusion sociale, tout en assurant l'alimentation de la population", à l'horizon 2023. Elle a pour objectif global de développement de "contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire, à la croissance économique et au développement local". Ainsi s'emploie-t-elle à (i) "gérer durablement les ressources halieutiques et restaurer les habitats", (ii) "développer l'aquaculture", et (iii) "promouvoir la valorisation de la production halieutique".

Problématiques prioritaires. Les efforts entrepris dans le processus de réduction des nombreuses contraintes qui inhibent le développement du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture s'articulent autour de préoccupations de gestion responsable et durable de la pêche, et d'assainissement des filières de transformation artisanale et industrielle, d'une part, et de développement de l'aquaculture, d'autre part. Ces problématiques majeures posent essentiellement des enjeux de pérennisation des possibilités de création de richesses et de satisfaction des besoins halieutiques alimentaires des populations sur l'ensemble du territoire national. Cette double problématique met aussi en jeu les capacités de création d'emplois par le sous-secteur. Les capacités d'accroissement des revenus des acteurs, dans une perspective de réduction de la pauvreté, sont aussi questionnées.

Actions envisagées. Pour apporter des solutions durables aux problématiques ainsi posées, la LPSDPA s'emploie (i) à la régulation de l'accès aux ressources halieutiques maritimes et continentales, (ii) au développement de plans d'aménagement, à la restauration des écosystèmes marins et des plans d'eau douce, (iii) à la mise en place de conditions d'attraction des investissements privés dans l'aquaculture, (iv) au renforcement des compétences techniques des acteurs aquacoles, (v) à la mise en place d'infrastructures de soutien à l'aquaculture, (vi) au développement de la chaîne de valeur de la filière halieutique, (vii) à la restructuration de l'industrie halieutique, et (viii) à la mise en place de pôles de transformation halieutique industrielle et artisanale.

En matière de régulation, il est envisagé de procéder à la généralisation du permis de pêche artisanale et à l'immatriculation des pirogues. Il s'agit aussi de veiller à la fonctionnalité effective des organes de cogestion.

En ce qui concerne les plans d'aménagement, la LPSDPA entend, en priorité, consolider les plans d'aménagement de pêcheries de poulpe, crevette profonde, crevette côtière cymbium etc., pour s'étendre, par la suite, à de nouveaux plans de pêcheries d'espèces jugées hautement stratégiques, telles que les sardinelles qui impactent sensiblement la situation alimentaire et nutritionnelle des ménages vulnérables.

L'immersion de récifs artificiels, le repos biologique, la création et la gestion de zones de pêche protégées (ZPP), les réserves de pêche en eaux continentales, le développement de mesures d'adaptation aux changements climatiques, l'élaboration de mesures de protection du littoral et du réseau hydrographique intérieur sont autant de leviers que la LPSDPA envisage de mettre à contribution pour la restauration efficace des écosystèmes marins et des plans d'eau intérieurs.

Pour attirer les investissements privés dans le sous-secteur halieutique, la LPSDPA contribuera à l'avènement d'un "régime juridique et économique favorable au développement de l'aquaculture" et au renforcement de la coopération scientifique, technique, financière et économique en matière aquacole. Toujours en appui à l'aquaculture, la lettre de politique compte promouvoir des unités de fabrication d'aliments de poisson, réhabiliter des éclosiers et stations de production, faciliter la création de nouvelles infrastructures de production d'alevins, réaliser des ouvrages de maîtrise de l'eau, aménager des étangs et parcs ostréicoles, et développer les réseaux de distribution de facteurs de production et produits (marchés, pistes, aires de traitement et de stockage).

Engagée dans d'autres fronts touchant, entre autres, au renforcement du système de contrôle sanitaire des produits, à la création d'un fonds de soutien aux entreprises en difficultés, et à la relance des activités de la Caisse d'Encouragement à la Pêche et aux Industries Annexes (CEPIA), la LPSDPA entend s'appuyer sur une révision substantielle (i) du cadre juridique et réglementaire de la pêche continentale, ainsi que (ii) du décret 69-132 portant sur le contrôle qualité des produits halieutiques. La promotion d'un régime juridique propice au développement de l'aquaculture reste aussi une des conditionnalités de la mise en œuvre efficace du LPSDPA.

1.1.4. Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement Durable (LPSEDD) 2016-2020

Objectif stratégique. Couvrant les domaines de la gestion des ressources naturelles, d'une part, du cadre de vie et du développement durable, d'autre part, la LPSEDD porte la vision suivante : « A l'horizon 2025, la gestion de l'environnement et la gouvernance verte soient le socle d'un Sénégal émergent, pour un développement socio-économique inclusif et durable ». Elle a pour objectif de "créer une dynamique nationale pour l'amélioration de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et le renforcement de la résilience des populations aux changements climatiques".

Problématiques prioritaires. En somme, la LPSEDD pose les problématiques (i) de la réduction de la dégradation de l'environnement, des ressources naturelles, des effets néfastes du changement climatique et de la perte de biodiversité, (ii) de l'intégration des principes de développement durable dans les politiques et les mécanismes de gestion du cadre de vie, de promotion de moyens d'existence, de renforcement de la résilience des groupes vulnérables et de changement des modes de consommation et de production.

Actions envisagées. Pour ces problématiques d'une grande complexité, la LPSEDD retient un ensemble d'activités articulées en 3 programmes opérationnels portant respectivement sur (i) la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres, (ii) la conservation de la biodiversité et la gestion des aires protégées, et (iii) la lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques. Un quatrième programme transversal vient prendre en charge le pilotage, la coordination sous-sectorielle et la gestion administrative. Ces actions font l'objet d'une approche participative et inclusive impliquant les structures décentralisées, les parlementaires, les collectivités locales, le secteur privé, les ONG, les organisations de producteurs, les associations de jeunes et de femmes, les tradipraticiens, les institutions de recherche et de formation, les institutions financières et les PTF.

Cette dynamique d'inversion des fortes et nombreuses tendances de dégradation des ressources naturelles et de l'environnement s'appuie sur un ensemble d'atouts dont (i) une volonté politique traduite en disposition constitutionnelle (L1. Al. 12), (ii) la constitution d'un Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), (iii) une forte coopération adossée à un ensemble de conventions internationales signées et ratifiées par le Sénégal, (iv) l'existence d'un certain nombre d'instruments nationaux de planification et de gestion tels que le CNIS/GDT⁵ pour la promotion de l'agriculture durable, la LOASP, la SPNAB⁶, la SGAMP⁷, la PNZH⁸, la Stratégie APA⁹. A ces atouts d'ordre politique, juridique et institutionnel, viennent s'ajouter des atouts financiers liés à l'existence du Fonds Vert Climat, du Fonds d'Adaptation, du Fonds pour l'Environnement Mondial et d'un certain nombre de mécanismes de financements bi- et multilatéraux. Les acteurs à la base font aussi recours aux Systèmes financiers décentralisés (SFD).

En sus, la LPSEDD intègre les évolutions du contexte régional et international dont l'adoption des ODD, la survenue de l'Accord de Paris sur le Climat, la définition d'objectifs sur la biodiversité par la conférence des parties à la CDB¹⁰ d'Aichi, Japon (octobre 2010).

1.1.5. Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de résilience (SNSAR) 2015-2035

Objectif stratégique. En tant que cadre national d'intégration des interventions axées sur la sécurité alimentaire et la résilience, la SNSAR se projette dans la vision d'une situation dans laquelle "les couches et les catégories les plus vulnérables à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle accèdent aisément et de manière durable à une alimentation suffisante, saine et nutritive avec de fortes capacités de résilience à l'horizon 2035". A cette fin, elle s'inscrit dans un triple objectif (i) de mise en cohérence, de coordination et de gestion des actions, projets et programmes en la matière, (ii) de formulation d'orientations stratégiques pour une sécurité alimentaire et une résilience renforcées, et (iii) de renforcement des capacités de production des populations rurales ainsi que de leur résilience face aux chocs divers.

Enjeux prioritaires. Face à cet ensemble de risques d'insécurité alimentaire plus probables et critiques les uns que les autres, la SNSAR se donne cinq principaux enjeux stratégiques : (i) assurer la nourriture

⁵ Cadre national d'investissement en matière de gestion durable des terres

⁶ Stratégie et plan national d'action pour la biodiversité

⁷ Stratégie nationale de gestion des aires marines protégées

⁸ Politique nationale de gestion des zones humides

⁹ Stratégie nationale sur l'accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques

¹⁰ Convention sur la Biodiversité

des populations sénégalaises, en tenant compte de la forte croissance démographique et de l'accélération de l'urbanisation, (ii) promouvoir la transformation, la conservation et la valorisation des produits agricoles, (iii) améliorer les revenus des ruraux à l'aide d'une croissance rapide et d'une meilleure compétitivité des secteurs productifs, (iv) renforcer les mécanismes de coordination et de mise en cohérence des politiques de sécurité alimentaire, de nutrition et de résilience, et (v) prévenir et gérer les crises alimentaires multiformes.

Actions préconisées. Adoptant une approche participative, itérative et inclusive, la SNSAR compte gagner ces enjeux en se référant (i) au Plan Sénégal Emergent, (ii) aux Objectifs de Développement Durable, (iii) à l'Acte III de la décentralisation, et (iv) à la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale. Ce faisant, elle s'appuie sur le PNASAR¹¹, le PRACAS¹², PUDC¹³, la NASAN¹⁴, le PNIA¹⁵, le PSSAR-SEN¹⁶, ainsi que l'ensemble d'autres projets et programmes à impact direct sur l'état de sécurité alimentaire, de nutrition et de résilience des populations sénégalaises. Par ailleurs, la SNSAR se déploie en partenariat avec la FAO, le PAM, l'UNICEF, l'USAID, l'UE, la Coopération Canadienne et les organisations de la société civile (OP, ONG et autres).

Les actions de couverture de risques portées par la SNSAR sont articulées autour de 4 axes stratégiques portant respectivement sur (i) l'amélioration durable de la disponibilité d'aliments diversifiés, sains et nutritifs, (ii) le renforcement de l'accessibilité physique et économique des populations vulnérables à une alimentation diversifiée, saine et nutritive, (iii) le renforcement de la gouvernance et des systèmes d'information en matière de sécurité alimentaire et de résilience, et (iv) le renforcement des capacités de coordination, de prévention et de gestion des crises alimentaires.

1.1.6. Politique Nationale de Développement de la Nutrition (PNDN) 2015-2025

Objectif stratégique. En droite ligne de l'axe 2 du PSE, la politique nationale de développement de la nutrition, porte la vision "d'un pays où chaque individu jouit d'un état nutritionnel optimal en adoptant les comportements adéquats". Elle a ainsi pour objectif général d'assurer à tous un état nutritionnel satisfaisant particulièrement les enfants de moins de cinq ans, les femmes en âge de procréer et les adolescent(e)s. A cet effet, il vise à (i) Assurer une couverture adéquate en services essentiels de nutrition pour les enfants de moins de 5 ans, les femmes en âge de procréer et les adolescentes ; (ii) Améliorer l'accès et l'utilisation des services de santé de qualité ; (iii) Améliorer les connaissances nutritionnelles des populations pour l'adoption de comportements favorables à une bonne nutrition ; (iv) Promouvoir la recherche et la production des aliments à haute valeur nutritive ; (v) Obtenir un financement suffisant et pérenne des interventions de nutrition ; (vi) Renforcer la coordination, le suivi et l'évaluation des interventions de nutrition dans le cadre de l'approche multisectorielle.

Défis majeurs. Malgré les résultats importants enregistrés ces dernières années dans la nutrition, des défis majeurs dont le pays fait face ont été identifiés dans la PNDN. On peut en citer principalement (i) l'amélioration de la couverture en services essentiels de nutrition, (ii) l'amélioration de l'accès et

¹¹ Programme nationale d'appui à la sécurité alimentaire et à la Résilience

¹² Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise

¹³ Programme d'urgence de développement communautaire

¹⁴ Cadre de coopération pour l'appui à la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition

¹⁵ Programme national d'investissement agricole

¹⁶ Plan stratégique des statistiques agricoles et rurales du Sénégal

l'utilisation des services de santé de qualité, (iii) l'accessibilité à des aliments à haute valeur nutritive, (iv) le renforcement de l'éducation nutritionnelle et sanitaire, (v) la mise en place d'une véritable résilience des populations et des systèmes, (vi) l'amélioration du système d'information de la nutrition, (vii) la mobilisation d'un financement suffisant et durable pour la nutrition; (viii) la prise en compte de la nutrition dans les plans et politiques sectoriels, (ix) l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base.

Actions envisagées. Pour opérationnaliser la politique, un Plan Stratégique Multisectoriel de la Nutrition (PSMN) a été élaboré et validé en 2017.

1.1.7. Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) 2016-2035

Objectif stratégique. La vision de la SNPS est celle d'un Sénégal disposant "d'un système de protection sociale inclusif, solidement ancré dans la culture nationale et garanti par l'Etat à travers des lois". A moins terme (horizon 2035), la SNPS a l'objectif de "réformer le système de protection sociale pour assurer une utilisation plus efficace des ressources, et renforcer les systèmes vers une forme plus inclusive de la protection sociale".

Au Sénégal, la protection sociale a pour objectifs entre autres de garantir (i) l'accès aux soins de santé essentiels, y compris les soins de maternité, (ii) la sécurité élémentaire du revenu pour les enfants, l'accès à l'alimentation, à l'éducation, aux soins et à tous les autres biens et services nécessaires, (iii) la sécurité élémentaire de revenu pour les personnes d'âge actif, qui sont dans l'incapacité de gagner un revenu suffisant, notamment pour cause de maladie, de chômage, de maternité ou d'invalidité, (iv) la sécurité élémentaire du revenu pour les personnes âgées.

Logiques d'intervention. Dans le processus d'amélioration continue de la protection des populations sénégalaises contre la survenance de risques sociaux, la SNPS œuvre à la promotion d'un système de protection sociale faisant fonction (i) d'un des instruments stratégiques de mise en œuvre de l'axe 2 du PSE (capital humain, protection sociale et développement durable), (ii) d'intégrateur des régimes publics de sécurité sociale et des régimes privés ou communautaires, (iii) de mécanisme à triple logique d'assistance, d'assurance dans la prise en charge des prestations et d'autonomisation des catégories sociales, (iv) d'assurer un revenu minimum, de moyens de subsistance et de soins de santé aux populations pauvres (transferts non contributifs, filets sociaux), (v) de levier complémentaire aux politiques et stratégies de mise en œuvre de l'axe 1 du PSE (transformation structurelle de l'économie et croissance).

Dans cette démarche, la protection sociale se conçoit au Sénégal, non pas comme une assistance mais bien comme un investissement générant, à l'instar des infrastructures, de la croissance économique, du développement de capital humain, de la réduction d'inégalités sociales et de genre, ainsi que du développement économique local.

Actions envisagées. En termes d'intervention, la SNPS articule son intervention en cinq (5) axes stratégiques consistant respectivement à (i) soutenir la protection sociale intégrée pour tous les enfants, (ii) mettre en place des programmes et régimes pour les personnes en âge de travailler, (iii) établir un système de revenus minimums et de soins de santé garantis pour toutes les personnes âgées,

(iv) établir un système intégré de sécurité sociale pour les personnes en situation de handicap et invalides, (v) renforcer la résilience des ménages et des communautés aux chocs et catastrophes. Les axes (ii) et (v) concernent davantage le lien entre la protection sociale, la sécurité alimentaire et la nutrition. Le financement d'activités génératrices de revenus permettra aux ménages vulnérables d'augmenter leurs ressources mais surtout d'améliorer les moyens d'existence des groupes vulnérables particulièrement des enfants en âge de scolarisation. Parallèlement, l'accompagnement en renforcement de capacités en gestion, transformation des produits agricoles suivant les besoins des communautés pourra améliorer le cadre de vie des ménages.

Au travers de l'ensemble de ces axes, la SNPS promeut (i) l'amélioration de la gouvernance en matière de protection sociale à travers un système national cohérent, (ii) l'amélioration de l'assurance sociale des ménages vulnérables, (iii) la protection et renforcement des moyens d'existence des groupes vulnérables par la promotion d'actions positives et la mise en œuvre des politiques et programmes de protection sociale, (iv) l'assistance aux ménages affectés par des chocs (sécheresse, inondation), et (v) la promotion des mesures d'atténuation des chocs qui affectent les ménages vulnérables en renforçant leurs capacités de résistance face aux risques et catastrophes climatiques.

La SNPS aménage aussi des voies de partenariat avec l'ensemble des "interventions sectorielles complémentaires" (interventions des autres départements ministériels) en matière de sécurité sociale. Il en est ainsi (i) du programme des cases des tout-petits, (ii) du programme national de protection de l'enfant, (iii) des cantines scolaires, (iv) des programmes HIMO dans le secteur de l'agriculture, (v) de la mise en place d'un corps de volontaires des aînés, (vi) des systèmes d'alerte précoce (SAP) du secteur agricole, (vii) des banques céréalères (stocks de proximité), etc.

1.1.8. Lettre de Politique Sectorielle du Ministère du Commerce

Objectif stratégique

Au regard de la vision déclinée, et compte tenu de l'importance et du contenu de la mission assignée par le Chef de l'Etat, l'objectif global de développement du secteur du commerce dans les cinq années à venir est de « Contribuer au développement de la compétitivité de l'économie nationale à travers les différents secteurs, notamment agricole, en valorisant les potentialités locales pour satisfaire convenablement la demande intérieure et tirer profit de l'intégration du Sénégal dans l'économie mondiale ».

Cet objectif sera atteint dans le cadre de cinq (5) axes stratégiques qui structurent la politique sectorielle du Ministère à savoir : (i) Sécurité et protection des consommateurs et régulation des marchés, (ii) Intégration efficace du Sénégal dans le commerce sous régional, régional et international, (iii) Entrepreneuriat privé, PME et secteur informel, (iv) Promotion des Produits locaux, (v) Cadre juridique et institutionnel et gouvernance du Ministère.

Problématiques prioritaires

Le caractère transversal du commerce fait que ses enjeux touchent pratiquement tous les secteurs de l'économie nationale. Il importe donc de bien clarifier la portée de ces enjeux en distinguant ceux qui interpellent directement le Département et ceux pour lesquels le Ministère contribue à porter avec les autres Ministères.

Dans cette perspective, la mise en œuvre de la lettre de politique sectorielle du commerce met en exergue les problématiques prioritaires suivantes : (i) la sécurité et la protection des consommateurs

dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel, (ii) l'atténuation du déficit structurel de la balance commerciale, (iii) une croissance économique forte, inclusive et durable portée essentiellement par les secteurs prioritaires comme l'agriculture, les TPE et PME, (iv) la pénétration optimale des marchés nationaux, régionaux et internationaux par les produits sénégalais, (v) la création d'emplois décents, particulièrement pour les jeunes et les femmes, et (vi) la compétitivité des entreprises privées, particulièrement celles qui investissent dans les secteurs prioritaires du PSE.

Actions envisagées

Dans cette perspectives, les actions suivantes sont retenues pour la mise en œuvre de la LPS Commerce : (i) la concurrence et la consommation, (ii) la distribution et la régulation du marché, (iii) les infrastructures et plateformes commerciales des produits agricoles, (iv) le développement et renforcement des relations commerciales internationales, (v) le renforcement de la politique d'intégration commerciale africaine, (vi) la promotion des produits et des exportations agricoles, (vii) l'incubation, l'accompagnement et la densification des TPE et MPME, (viii) le renforcement des capacités et structuration du secteur informel, (ix) la mise à niveau des PME rurales.

1.1.9. Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre (SNEEG) 2016-2026

Objectif stratégique

La Stratégie Nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre (SNEEG) vise à concrétiser la vision suivante : faire du Sénégal un pays émergent, sans discrimination, où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance. Sur la base de l'analyse de la situation du genre au Sénégal, la SNEEG est articulée autour de quatre leviers fondamentaux reconnus comme enjeux de l'équité et de l'égalité entre les hommes et les femmes. Ces enjeux sont : (i) la valorisation de la position sociale de la femme et le renforcement de ses potentialités ; (ii) la promotion économique des femmes en milieu rural et urbain ; (iii) la promotion de l'exercice équitable des droits et devoirs des femmes et des hommes et le renforcement de l'accès et de la position des femmes au niveau des sphères de décision ; (iv) l'amélioration de l'impact des interventions en faveur de l'égalité et de l'équité de genre.

Problématiques prioritaires

Le document vise ainsi à réduire la pauvreté des femmes du milieu rural, tout en valorisant leur rôle et capacité d'action. Dans le cadre de la valorisation de la position sociale et la capacité d'action de la femme, la stratégie œuvre à des systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces en ce qui concerne le rôle des femmes du milieu rural. La SNEEG prend comme point de départ la reconnaissance du faible pouvoir économique des femmes et la féminisation croissante de la pauvreté, et propose pour assurer leur promotion économique les objectifs spécifiques suivants : élargir le champ d'intervention économique des femmes; amener les hommes et autres membres de la famille à prendre une part active dans la gestion du foyer et à partager les responsabilités; promouvoir l'accroissement de la capacité d'investissement des femmes et d'égalité d'accès au marché du travail; assurer la prise en compte des besoins différenciés des femmes et des hommes aux niveaux macro, méso et micro économiques. Au niveau de la gouvernance, la Stratégie Nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre devient le cadre de référence pour tous les partenaires au développement, bénéficiaires et acteurs, liés à l'Etat, à la société civile, au secteur privé ou à la coopération internationale qui œuvrent pour un développement durable au Sénégal.

Actions envisagées

Pour sa performance, les piliers suivants sont établis: a) la clarification des rôles et responsabilités des parties prenantes à la mise en œuvre de la stratégie; b) la définition de mécanismes de coordination, de concertation et de suivi-évaluation, souples et efficaces; c) la mobilisation de ressources financières nécessaires au financement des programmes identifiés; d) l'élaboration d'une stratégie de plaidoyer et d'une stratégie de communication pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie.

1.2. Réformes/Actions/Mesures prises en 2017 dans la mise en œuvre des politiques

L'ensemble des politiques et stratégies sectorielles passées en revue ci-dessous se sont déployées au cours de l'année 2017 à l'aide de mesures et réformes qui ont permis d'offrir aux populations sénégalaises des services publics d'aide à la production, à la consommation, à l'investissement, à la gestion des ressources naturelles, à l'amélioration du cadre de vie, au renforcement de la situation alimentaire et nutritionnelle, et à la protection sociale.

Les tableaux ci-après présentent, l'ensemble des efforts consentis en 2017 dans ces différents domaines par les politiques agricole, pastorale, d'environnement et de développement durable, halieutique, alimentaire, nutritionnelle et de protection sociale.

PRACAS (AGRICULTURE)

Mesures et réformes	Domaines impactés	Effets potentiels
Subvention de : <ul style="list-style-type: none"> • 124 000 tonnes d'engrais toutes formules confondues • 82 000 tonnes de semences d'arachide dont 55 000 tonnes de semences certifiées, 700 tonnes pour le programme de sécurisation de la croissance dans le cadre des mesures d'adaptation aux changements climatiques • 8 000 tonnes de semences certifiées de riz • 1 010 tonnes de semences certifiées de sorgho • 2 365 tonnes de semences certifiées de maïs • 18 245 tonnes de semences de niébé • 300 tonnes de semences de sésame • 100 tonnes de semences de fonio • 13 087,5 hectares de boutures de manioc 	Production céréalières (riz, sorgho, maïs, fonio) Production d'oléagineux (arachide, sésame) Production de protéagineux (niébé) Production de tubercules (manioc)	Augmentation de productivité et productions ; amélioration de la couverture des besoins alimentaires ; augmentation des revenus des producteurs
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du processus de mise en place des Chambres d'agriculture • Accompagnement de l'autonomisation des coopératives et des privés à produire et à diffuser des semences certifiées • Restructuration et optimisation des performances de la filière arachide • Suspension de la taxe sur l'exportation de l'arachide 	Renforcement d'organisations professionnelles agricoles Commercialisation de l'arachide	Amélioration des services socioéconomiques offerts aux exploitations familiales et entreprises agricoles Booster les exportations d'arachide
<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement très rapproché des opérateurs pour le respect des mesures phytosanitaires (sps) 	Commercialisation des fruits et légumes	Respect des normes SPS, conquête de nouveaux marchés, Augmenter les produits de qualité consommables
<ul style="list-style-type: none"> • Rationalisation de la subvention des intrants agricoles : Poursuite de la politique de ciblage en cours (Programme SMS « E-intrant ») 	Financement public de l'agriculture, gouvernance du secteur	Amélioration de l'efficacité du soutien budgétaire à la production agricole

Mesures et réformes	Domaines impactés	Effets potentiels
<ul style="list-style-type: none"> • Equipement de laboratoires existants afin qu'ils accompagnent les programmes de reconstitution du capital semencier : 7 laboratoires bien équipés (Dakar, St Louis, Kaolack, Kolda, Diourbel, Tamba et Thiès) ; 3 moyennement équipés (Ziguinchor, Louga et Fatick) ; Démarrage février de la construction des laboratoires régionaux de Kédougou, Kaffrine et Sédhiou • Renforcement des capacités des services de contrôle et de certification : 40 analystes ont été formés en 2017 par la DISEM. 	Développement de l'industrie semencière	Reconstitution du capital semencier certifié
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de capacités des acteurs sur les bonnes pratiques horticoles ; 	Formation professionnelle des producteurs	Accroissement de la productivité du facteur travail
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de capacités (matériel et humain) de la recherche pour qu'elle apporte des réponses appropriées et diligentes à la demande des acteurs agricoles ; • Subvention du matériel agricole par l'Etat à hauteur de 70% pour le petit matériel et 60% pour les tracteurs. 	Technologies améliorées	Amélioration de la productivité et de la compétitivité des exploitations des exploitations et entreprises agricoles

LPDE (ELEVAGE)

Mesures et réformes	Domaines impactés	Effets potentiels
<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un Code pastoral : examen du projet de Code par le comité interne du Secrétariat Général du Gouvernement 	Gestion de ressources naturelles	Sécurisation et optimisation des ressources pastorales. Réduction des conflits entre éleveurs et agriculteurs
<ul style="list-style-type: none"> • Vote de la loi n° 2017-22 du 22 mai 2017 modifiant la loi n° 65-60 du 21 juillet 1965 • Journée nationale de l'élevage (23 décembre 2017) sur le thème de "l'éradication du vol de bétail pour une stabilité économique et sociale renforcée ». 	Gestion du cheptel	Meilleure sécurisation du patrimoine des éleveurs Amélioration de l'attractivité du secteur aux investissements
<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration en cours du code de la santé animale et de la santé publique vétérinaire : les parties législatives et réglementaires du Code qui ont été soumises pour observations à l'Organisation mondiale de la Santé animale (OIE) 	Gestion des ressources animales	Augmentation de la productivité des élevages Renforcement de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale
<ul style="list-style-type: none"> • Exonération de TVA du lait pasteurisé élaboré à base de matière première du cru (lait local) 	Renforcement de filière	Amélioration de la compétitivité du lait et des produits laitiers locaux
<ul style="list-style-type: none"> • Prélèvement de 2% sur les recettes brutes issues du Pari Mutuel Urbain pour le développement de l'élevage équin, des courses hippiques et des sports équestres 	Financement public de l'élevage	Amélioration de la production équine
<ul style="list-style-type: none"> • Structuration filière lait : pré identification des producteurs, transformateurs, collecteurs et distributeurs de lait, campagne nationale d'information et de sensibilisation des acteurs et partenaires de la filière lait, réalisation de l'étude sur l'état des lieux, l'identification et la caractérisation des organisations de producteurs, des transformateurs, des collecteurs et distributeurs de lait. • Structuration de la filière porcine : rencontres du comité d'initiative pour la mise en place de l'interprofession porcine, 	Structuration des filières	Amélioration de performances de production, de transformation et de commercialisation des produits avicoles, carnés, laitiers et porcins

Mesures et réformes	Domaines impactés	Effets potentiels
<p>mise en place des Comités d'Initiative Diocésaine et de pré-identification des OP de la filière porcine</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structuration de la filière avicole : élaboration du manuel de procédure de l'Interprofession Avicole du Sénégal (IPAS), processus de formalisation de l'IPAS en Organisation interprofessionnelle agricole conformément à la LOASP en cours. 		

LPSDD (ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE)

Mesures et réformes	Domaines impactés	Effets potentiels
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du processus de réforme institutionnelle du Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD) • Elaboration et validation de l'avant-projet de décret portant organisation du MEDD en 2017 	Renforcement institutionnel	Amélioration des performances de services publics de protection et de conservation des ressources naturelles nationales, d'adaptation et d'atténuation des effets négatifs des changements climatiques Renforcement des capacités de développement durable
<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation et élaboration de textes et lois : Code forestier, Code de l'environnement et Loi sur le littoral 	Gestion de l'environnement et des ressources naturelles	Meilleure protection des ressources naturelles et de l'environnement
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du Programme de bois d'écoles 	Education environnementale	Meilleure implication de la communauté éducative sur la gestion durable de l'environnement. PTA 2017 : 15 bois d'écoles Réalisation : 10 Soit un niveau de réalisation de 67% Les régions bénéficiaires sont Sédhiou : 2 bois d'école, Dakar : 2 bois d'école, Kaolack : 2 bois d'école Et Kolda : 4 bois d'école

LPSDP (PECHE)

Mesures et réformes	Domaines impactés	Effets potentiels
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du processus d'élaboration du plan d'aménagement de la pêche d'ethmalose (<i>Ethmalosa fimbriata</i>) • Approbation des plans d'aménagement des pêcheries de crevette côtière (<i>Panaeus nothialis</i>) et de la volute (<i>Cymbium</i> sp.) par le décret n° 2017 – 594 du 24 avril 2017 • Approbation du plan de gestion de la ZPP¹⁷ de la petite Côte par l'arrêté n° 10881 du 22 juin 2017 	Gestion des ressources halieutiques	Amélioration de la biodiversité marine Durabilité des filières halieutiques

¹⁷ Zones de pêche protégée

Mesures et réformes	Domaines impactés	Effets potentiels
<ul style="list-style-type: none"> • Approbation plans de gestion des ZIRA¹⁸ de Bargny (arrêté n° 10882 du 22 juin 2017 du MPEM) et Yenne (arrêté n° 10883 du 22 juin 2017 du MPEM) 		
<ul style="list-style-type: none"> • Fermeture de la pêche industrielle démersale côtière du 1er au 31 octobre 2017 par arrêté n°19425 du 21 septembre 2017 • Fermeture de la pêche crevette démersale profonde du 15 décembre 2017 au 15 janvier 2018, sur proposition de la COSECPRO par arrêté n°21149 du 22 novembre 2017) • Arrêt de la pêche artisanale du poulpe pour la période allant du 25 juin au 31 juillet 2017 		Accroissement de la ressource
<ul style="list-style-type: none"> • Immatriculation des pirogues et délivrance du permis de pêche artisanale 		Maitrise de la capacité de pêche
<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et validation (février 2017) de la Stratégie nationale d'opérationnalisation du PNA-Pêche 	Instruments Politiques	Amélioration des performances de la pêche artisanale
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la "Plateforme Nationale Pêche Changement Climatique (PNCC)" par arrêté interministériel n°07980 du 12 mai 2017 		
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des comités de suivi et de pilotage des plans locaux d'adaptation au changement climatique de Ziguinchor, de Kafountine et de Saint Louis • Installation officielle, le 15 juin 2017 par le Ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime, du Réseau national des CLPA créé par arrêté n° 06811 du 03 mai 2016 	Renforcement d'organisations professionnelles	Pêche plus intelligente face aux changements climatiques
<ul style="list-style-type: none"> • Démarrage de la phase pilote de la mise en place de cellules de veille pour la sécurité en mer par le Système d'Alerte Précoce (SAP) au niveau des CLPA¹⁹ de Saint Louis et de Mbour 	Système d'information	Acteurs plus informés et décisions plus adaptées
<ul style="list-style-type: none"> • Soumission du projet de loi portant Code de l'Aquaculture et de son projet de décret d'application à l'assemblée générale de la Cour suprême, pour examen • Signature d'un Protocole d'Accord entre l'ANA, le FONSI, le BOS/PSE et l'Office des Lacs et Cours d'eau (OLAC) pour la mise en place de deux fermes industrielles aquacoles 	Développement de l'aquaculture	Augmentation de production Création d'emploi
<ul style="list-style-type: none"> • la poursuite des travaux de réalisation des quais de pêche de Goudomp, de Bargny, de Soumbédioune et de Potou • la poursuite des travaux de réalisation et de modernisation des aires de transformation de Ndéppé à Rufisque, de Penccum Sénégal à Thiaroye, de Mbao, de Kafountine, de Mballing village, de Pointe Sarène, de Yenne Todd, de Sadel et de Odobéré 	Valorisation de la production halieutique	Respect des normes standards d'exportation ; amélioration des conditions de transformation des produits halieutiques
<ul style="list-style-type: none"> • l'acquisition de 300 claies de séchages modernes en polyéthylène pour l'amélioration et la mise aux normes de la filière transformation artisanale ; 		Création d'emplois et autonomisation des femmes

¹⁸ Zone d'immersion de récifs artificiels

¹⁹ Conseil local de pêche artisanale

Mesures et réformes	Domaines impactés	Effets potentiels
<ul style="list-style-type: none"> le financement des activités de mareyage et de transformation destiné aux femmes du secteur pour un montant de 700 millions de F CFA à travers le fonds koweïtien et le COSEC 		
<ul style="list-style-type: none"> Elaboration des Plans stratégiques de développement et Contrats de Performance de l'ANA²⁰, de l'ANAM²¹, du PAD²², du COSEC²³ et la SIRN²⁴ 	Renforcement institutionnel	Amélioration services publics offerts

LPSC (COMMERCE)

Mesures et réformes	Domaines impactés	effets escomptés
<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de la politique de régulation des marchés et du gel des importations pour favoriser la commercialisation de la production agricole nationale (riz-tomate-oignon-pomme de terre, carotte, etc.) 	les revenus des producteurs	évolution des parts de marché de la production agricole nationale à couvrir les besoins de consommations
<ul style="list-style-type: none"> Appui à la commercialisation de l'huile d'arachide au Sénégal 	vente de la production d'huiles d'arachide du Sénégal	tirer la production de graines d'arachides à travers l'augmentation de la consommation d'huiles d'arachide au Sénégal
<ul style="list-style-type: none"> Adoption de la loi sur le système de récépissé entrepôt 	stockage de céréales (phase pilote riz)	résorber le gap de besoins de stockage des riziers par l'investissement privé
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de l'interprofession mangue du Sénégal en collaboration avec l'alliance sur la mangue en Afrique de l'ouest 	organisation des acteurs de la filière mangue du Sénégal	développement et amélioration de production en vue d'augmenter les exportations de mangue sénégalaises

Actions menées en faveur de la Sécurité alimentaire

Les actions menées en 2017 en faveur de la sécurité alimentaire sont l'adoption du PNASAR, la réalisation de l'audit du SECNSA, l'assistance alimentaire aux ménages et l'élaboration du Document de programmation triennale des dépenses de sécurité alimentaire (DPTSA).

Adoption du PNASAR :

Pour démarrer la mise en œuvre de la Stratégie nationale de Sécurité alimentaire et de Résilience (SNSAR), adoptée en 2016, l'Etat a adopté le Programme national d'Appui à la Sécurité alimentaire et à la Résilience (PNASAR), en novembre 2017. Elaboré suivant une approche participative et inclusive, le PNASAR vise à améliorer significativement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages les plus vulnérables mais aussi à renforcer leur résilience, sur la période 2018-2022.

Le PNASAR s'articule autour de cinq sous-programmes : (i) l'amélioration durable de la disponibilité d'aliments diversifiés, sains et nutritifs ; (ii) le renforcement de l'accessibilité physique et économique des populations à des aliments de qualité ; (iii) l'établissement de Nouveaux Terroirs résilients ; (iv) le

²⁰ Agence nationale de l'aquaculture

²¹ Agence nationale des affaires maritimes

²² Port autonome de Dakar

²³ Conseil sénégalais des chargeurs

²⁴ Société des infrastructures de réparation navale

renforcement de la Gouvernance en matière de sécurité alimentaire et de résilience et (v) l'amélioration du dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires.

Le coût global du PNASAR est évalué à 2 402,4 milliards de FCFA. En fin 2017, plus de 73% du financement du programme étaient acquis avec les différentes interventions en cours d'exécution dans le pays.

Réalisation de l'audit du SECNSA :

En 2016, l'Union européenne a commandité une revue institutionnelle et opérationnelle de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sénégal. Cette étude avait notamment recommandé la nécessité de rendre le dispositif institutionnel de la sécurité alimentaire plus cohérent et efficace. C'est ainsi que le Gouvernement du Sénégal, avec l'appui financier du Canada, a réalisé un audit du SECNSA. Cette évaluation avait pour but de réformer le système de sécurité alimentaire du pays.

Assistance alimentaire aux ménages :

Le Gouvernement du Sénégal a adopté un plan d'urgence pour la sécurité alimentaire (PUSA), le 9 mai 2017, à l'occasion d'un Conseil interministériel sur la sécurité alimentaire, présidé par le Premier Ministre. Ce plan a permis à l'Etat et des partenaires humanitaires d'assister les 42 741 ménages les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire, dans les départements de Bambey (8 464), Malem Hoddar (3 351), Matam (8 729), Kanel (8 335), Tambacounda (9 034) et Goudiry (4 624), au cours du second semestre de l'année 2017.

Les ménages bénéficiaires des départements de Malem Hoddar et Goudiry ont reçu 1 081 920 000 FCFA, à l'aide de la mise en œuvre d'un plan d'urgence. Le PUSA a été mis en œuvre dans les départements de Malem Hoddar (Région de Kaffrine) et Goudiry (Région de Tambacounda), dans le cadre du projet pilote de filets sociaux réactifs aux chocs en réponse à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, financé par la Banque Mondiale.

Au total, 4 611 tonnes de riz ont été distribuées par l'Etat aux ménages ciblés dans les départements de Tambacounda (1 538), Kanel (1 420) et Bambey (1 653). Dans les départements de Matam, Malem Hoddar et Goudiry, les ménages ciblés ont été soutenus par le PAM (Matam) et la Banque mondiale (Goudiry et Malem Hoddar). Les bénéficiaires des départements de Malem Hoddar et Goudiry ont reçu un transfert monétaire d'un montant total de 1 081 920 000 FCFA tandis que ceux de Matam ont bénéficié de bons d'achat alimentaire d'un montant de 568 780 000 FCFA.

Document de programmation triennale des dépenses de sécurité alimentaire (DPTSA) :

Un document de programmation triennale des dépenses de sécurité alimentaire (DPTSA) a été élaboré selon la méthodologie programme de Suivi et analyse des politiques agricoles et alimentaires (SAPAA). L'exercice a été mené en collaboration avec la FAO. Les quatre ministères du secteur rural (agriculture, pêche, élevage et environnement), le SECNSA et le CSA ont pris part à cette activité qui a permis d'estimer les dépenses relatives aux quatre piliers de la sécurité alimentaire, sur la période 2017-2019.

Actions menées en faveur de la Nutrition

En 2017, le Plan Stratégique Multisectoriel de la Nutrition (PSMN), instrument d'opérationnalisation de la PNDN, a été élaboré et validé. Ce plan est articulé autour de 5 axes stratégiques concernant

respectivement (i) la prévention de la malnutrition et des maladies non transmissibles d'origine alimentaire, (ii) la lutte contre les carences en micronutriments, (iii) le renforcement de la disponibilité d'aliments diversifiés, sains et nutritifs, (iv) la formation, recherche et innovation, et (v) la gouvernance de la nutrition.

La logique d'intervention relève d'une approche multisectorielle impliquant une collaboration étroite avec (i) les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, (accroissement de la production d'aliments nutritifs nécessaire à une vie saine et active, (ii) le secteur du commerce (accès des consommateurs aux disponibilités alimentaires), (iii) le département de la décentralisation et des collectivités locales (services de proximité offerts par les projets de nutrition communautaire), (iv) le département de l'éducation (dissémination et adoption de pratiques favorables à une bonne nutrition dès l'enfance), (v) le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche (formation, recherche, innovation), (vi) le secteur de l'environnement (exploitation et valorisation des produits forestiers non ligneux,), (vii) le secteur de la famille et de la protection sociale (prévention, filets sociaux, autonomisation socioéconomique des femmes), (viii) le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement (accès à l'eau potable, bonnes pratiques d'hygiène), (ix) le secteur de l'industrie (transformation des produits agricoles, conservation des aliments, assurance qualité), et (x) le secteur de la santé (prévention des maladies et des carences en micronutriments).

Actions menées en faveur du Commerce

En partenariat avec tous les acteurs, des actions sont menées en 2017 pour améliorer les infrastructures de mise en marché. On peut mentionner entre autres (i) la construction de trois (3) plateformes commerciales d'une capacité de 200 tonnes chacune (Plateforme commerciale de Nianga à Podor ; Plateforme commerciale de Kayar à Thiès ; Plateforme commerciale de Kounghoul à Kaffrine), et la poursuite des travaux de construction du complexe commercial sous régional de Diaobé dont la réception de la première phase était prévue en 2017 mais finalement reportée en 2018.

2. SUIVI DES ENGAGEMENTS DES DIFFERENTES PARTIES PRENANTES DU DEVELOPPEMENT AGRO-SYLVO-PASTORAL ET HALIEUTIQUE

2.1. Rappel des engagements des différentes parties prenantes

Pour une mise en œuvre réussie des programmes du PNIA/PDDAA, ainsi que des programmes ultérieurs à définir dans le cadre de la réduction de la pauvreté, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, un Pacte a été signé par les différentes parties prenantes pour soutenir les partenariats entre le Gouvernement du Sénégal, le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement, conformément aux principes, modalités et engagements ci-après.

2.1.1. Engagements du Gouvernement dans le cadre de l'Agenda et des partenariats du PNIA

Le Gouvernement du Sénégal confirme son engagement, à promouvoir le développement économique et social durable, afin de réduire la pauvreté et réaliser à terme la souveraineté alimentaire, tel que défini dans la LOASP et exposé dans le DSRP, notamment :

- considérer les documents de politique de développement de l'agriculture comme cadre de réalisation des objectifs de développement durable du secteur agricole à travers le développement du secteur privé, soutenu par un Etat actif, une ouverture des échanges et un maintien continu de la stabilité macroéconomique ;
- assurer l'efficacité et l'efficience dans la poursuite de la mise en œuvre de l'agenda du PNIA comme sa stratégie pour atteindre et dépasser l'objectif du taux de croissance de 6% du PDDAA à l'horizon 2015 ;
- œuvrer pour la réalisation de la décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA, prise à Maputo en juillet 2003, d'allouer au moins 10% du budget national au secteur agricole pendant cette période, afin de contribuer à la réalisation des investissements requis pour atteindre les résultats des programmes du PNIA ; à cet égard, à œuvrer pour assurer une efficacité maximale de l'utilisation des ressources du secteur tel que démontré dans les revues du DSRP et des dépenses publiques, conformément à ses options dans la gestion des finances publiques ;
- s'engager au dialogue, à la coordination, à la revue mutuelle et aux mécanismes et modalités de compte rendu spécifiées dans sa politique de coopération avec les partenaires au développement.

2.1.2. Engagements des partenaires au développement dans le cadre de l'Agenda du PNIA

Les partenaires au développement confirment le constat fait dans la Déclaration de Paris. Ainsi, pour le Sénégal, l'atteinte des OMD et des objectifs du DSRP nécessitent l'augmentation du volume et l'amélioration de la qualité de l'aide au développement. Par conséquent, ils s'engagent de manière concertée à :

- aligner l'aide accordée au secteur agricole avec les programmes et priorités identifiés dans l'agenda du PNIA et à augmenter leur appui afin de contribuer aux coûts d'investissement des programmes arrêtés ;
- fournir des indications sur l'aide future au secteur agricole sur une base pluriannuelle pour une meilleure prévisibilité afin de permettre une meilleure planification, une meilleure budgétisation et une meilleure mise en œuvre ;

- fournir cette aide et l'assistance technique qui y est liée, conformément aux modalités et principes privilégiés exposés dans la politique de coopération avec les partenaires au développement, y compris les principes et mécanismes de dialogue, de coordination, de revue mutuelle et de compte rendu.

2.1.3. Engagements des Organisations de Producteurs, du secteur privé et de la société civile

Etant donné la nécessité de travailler dans le cadre de partenariats appropriés pour la réalisation des objectifs fixés dans l'agenda des OMD/ODD, les Organisations de producteurs, le secteur privé et la société civile s'engagent à collaborer efficacement avec le Gouvernement pour le renforcement et la mise en place d'entreprises et d'initiatives qui auront un impact considérable sur la réduction de la pauvreté dans le pays et l'amélioration de la croissance économique.

2.2. Etat de mise en œuvre des engagements des différentes parties prenantes

2.2.1. Gouvernement

Le niveau de réalisation des engagements du Gouvernement est globalement satisfaisant. La plupart des actions publiques qui étaient envisagées sont réalisées ou en très bonne voie (cf. annexe 1 relative au suivi détaillé de l'exécution de tous les engagements du Gouvernement).

Pour ceux réalisés, on peut citer entre autres :

- La Stratégie nationale de reconstitution du capital semencier : dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, le laboratoire central de Dakar a été bien équipé et celui annexe de Diourbel réhabilité. Pour ce qui est de la construction prévue des laboratoires régionaux de Kédougou, Kaffrine et Sédhiou, les travaux de maçonnerie sont achevés et il ne restait plus que la peinture et le carrelage. Enfin, dans le cadre du renforcement des capacités du Service Officiel de Contrôle et de Certification (SOC) pour une utilisation optimale de ces laboratoires, 40 techniciens des laboratoires ont été formés sur les techniques d'analyses des semences au laboratoire ; un important lot de matériels informatiques composé de 15 ordinateurs, 10 imprimantes et 10 onduleurs ont été acquis pour les agents dans le cadre de ce programme ;
- Quinze nouvelles variétés de riz sont mises au point (Isriz 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15) dont deux aromatiques, deux tolérantes à la salinité et une tolérante à la sécheresse. Ceci pour continuer par la promotion des programmes de recherche/développement dans les chaînes de valeur agricoles ;
- Suivi, contrôle et surveillance des pêches : 2 412 inspections et/ou contrôles de navires ont été effectués en 2017 par la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP), les stations côtières, les centres de surveillance de la pêche continentale et la Marine nationale ; 1 340 inspections de pirogues ont été effectuées par les vedettes de surveillance et les stations de surveillance côtière ; 476 arraisonnements ont été effectués en 2017 dont 12 navires sénégalais, 08 navires étrangers et 456 pirogues sénégalaises de pêche artisanale ; et 2 056 gilets de sauvetage ont été cédés aux pêcheurs pour leur sécurité en mer.

Sur la même lancée, beaucoup d'engagements sont en très bonne voie de réalisation. Il s'agit notamment :

- Pour le code pastoral, le Comité interne du Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) s'est réuni à l'effet d'examiner le projet de code. Ledit comité a recommandé au MEPA, dans le respect des lois et règlements en vigueur et en relation avec le Ministère de l'Agriculture et de

l'Équipement rural (MAER), de modifier l'article 45 de la LOASP pour lever l'obstacle juridique. La procédure de modification est en cours de finalisation. Le projet de Code sera incessamment transmis au SGG, pour les besoins de la réunion du Comité technique, en vue de sa validation avant transmission au Conseil des Ministres pour examen ;

- Le renforcement de 63 micro entreprises laitières en équipement et l'installation de 03 centres de collecte de lait à Fatick, Yolli (Podor) et Méri (Dagana) qui, en outre, ont été renforcés en tanks solaires. Cette activité s'inscrit à l'appui aux équipements et infrastructures favorisant la collecte, le traitement et la commercialisation du lait en milieu rural ;
- L'électrification des villages dans le cadre du Programme régional d'extension de l'horizon des opportunités de valorisation de la chaîne de valeur Lait (PROGRES-Lait). En fait, trois (3) plateformes solaires ont été installées, dont deux (2) munies de mini-réseaux ;
- La formalisation, par arrêté ministériel, du comité technique de gestion du CTS de Richard Toll pour accompagner l'autonomisation des coopératives et des privés à produire et à diffuser des semences sélectionnées ;
- La revue par la Cour suprême et transmission au Conseil des ministres du projet de Code forestier ;
- Le réexamen et la retransmission au Secrétariat Général du Gouvernement, le 8 août 2017, de la dernière version de la Loi sur le littoral ;
- La codification de 798 000 producteurs dans la plateforme électronique subvention en 2017 dans le cadre de la politique de ciblage. Le MAER a assuré le suivi de la campagne de distribution des intrants jusqu'au niveau commission et bénéficiaires.

Cependant, les structures étatiques en charge de la mise en œuvre des actions publiques ont rencontré certaines difficultés. On peut citer entre autres :

- Les ressources nécessaires à la réalisation de l'enquête de référence du PNASAR n'ont pas été complètement mobilisées jusqu'en fin décembre 2017 ;
- Absence de lignes de financement dédiées ;
- Contraintes liées à la fiscalité relatives au lait local qui ne milite pas pour une compétitivité du lait local ;
- Recensement du cheptel jamais réalisé au Sénégal ;
- Le MEDD ne parvient pas à disposer des ressources allouées au suivi des PGES des projets ;
- Lenteurs et lourdeurs administratives.

2.2.2. Acteurs non étatiques

2.2.2.1 Société civile

Dans le cadre de la présente revue, la société civile a pu mettre en exergue les activités dans lesquelles elle s'est fortement engagée pour contribuer à l'effort de transformation et d'accélération de la croissance du secteur agro-sylvo-pastorale et halieutique. Cet engagement porte notamment sur le "renforcement du capital humain", la promotion d'une bonne gestion des ressources, et la contribution à une visibilité des efforts financiers des exploitations familiales, en ce qui concerne aussi les investissements (acquisition de matériels agricoles et autres biens de productions durables) que les fonds de roulements (approvisionnements en intrants et autres dépenses de campagne).

En matière de renforcement de capital humain, la société civile s'investit particulièrement dans l'offre de services de formation et de conseil. Elle s'occupe aussi de "développement institutionnel et de renforcement organisationnel", pour permettre aux organisations de producteurs (OP) d'acquérir plus

de capacités d'offre de services d'appui financier, technique, commercial et social à leurs membres. Ces derniers s'activent dans les exploitations familiales.

Dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, l'engagement a pris la forme d'une participation à la restauration de la fertilité des sols, à l'amélioration de la teneur en matière organique des sols, à la préservation des ressources halieutiques, à l'atténuation des effets des changements climatiques sur les ressources pastorales et autres formations végétales. A ce propos, l'engagement s'est étendu à la volonté de participation à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation de plans d'aménagements aptes à préserver les ressources forestières des terroirs ruraux. Cette volonté touche aussi la conservation durable des ressources halieutiques.

Quant à l'amélioration de la visibilité des investissements et dépenses de campagne des exploitations, la société civile entend poursuivre ses activités d'études en consolidant la méthodologie adoptée et en élargissant le champ d'observation.

Ces domaines d'intervention vont appeler à un partenariat Etat-Société civile avec une claire délimitation des responsabilités respectives de chacune des parties.

La société civile est aussi appelée un rôle de veille. Elle a particulièrement attiré l'attention sur la problématique de la gestion des ressources naturelles. Considérant que l'exploitation rationnelle et durable de ces ressources reste le principal "gage de l'atteinte des objectifs" de développement (sécurité alimentaire et nutritionnelle, augmentation des revenus ruraux), la société civile a ainsi insisté sur la nécessité d'une amélioration sensible de la fertilité des sols, d'une préservation soutenue des ressources forestières et d'une restauration conséquentes des ressources halieutiques.

La société civile a essentiellement préconisé pour venir à bout des contraintes liées à la "restriction drastique du foncier agricole et pastoral" du fait d'une pression démographique de plus en plus forte et de changements climatiques qui tendent à accélérer le phénomène de désertification. Outre cette problématique majeure, la société civile pointe aussi du doigt l'exploitation minière, l'appauvrissement des sols en matière organique et la surexploitation des ressources halieutiques. La société civile a, enfin, appelé à l'adoption à une gouvernance inclusive et participative des ressources naturelles, avec une forte implication des acteurs à la base.

Contraintes auxquelles les OP/OSC sont confrontées pour rendre service à leurs membres :

Elles se situent au niveau des ressources humaines, de l'accès aux financements et à l'organisation.

Ressources humaines : taux d'analphabétisme important et déficit de personnel technique qualifié.

Accès aux financements : (i) les mesures d'intervention sont souvent à petites échelles, du fait notamment des contraintes liées à la mobilisation de ressources financières pour répondre aux besoins en formation et en services (approvisionnement en intrants, crédit, accompagnement des femmes à l'entrepreneuriat, etc.) ; et (ii) procédures contraignantes des structures de financement ; Retard de mise à disposition du crédit avec la CNCAS ; manque de sources de financements innovants (crédits à taux bonifié et à long et moyen terme).

Faiblesses organisationnelles : (i) communication déficitaire ; (ii) retard de mise en place des intrants ; (iii) capacités d'accompagnement parfois limitées ; (iv) insuffisance des dispositifs de suivi et de collecte des données ; et (v) accès limité aux intrants engrais et semences de qualités.

2.2.2.2 Secteur privé

Les problématiques autour desquelles s'engage le secteur privé pour une forte coopération public-privé permettant d'y apporter des solutions pertinentes, opportunes et durables portent

essentiellement sur le financement, le foncier, l'existence d'un cadre permanent de concertation (communication).

Les entreprises privées du secteur s'engagent pour plus de transparence dans les appels d'offres publics (fourniture d'intrants et d'équipement, achats institutionnels). Le renforcement des capacités d'achat et de paiement des unités de transformation (SONACOS, par exemple) et des entités commerciales reste un des champs d'engagements des acteurs des autres acteurs privés de la filière arachide. C'est la crédibilité des commerçants de la filière auprès des établissements bancaires qui est ainsi en jeu. Les autres points d'intérêt motivant l'engagement du secteur privé sont (i) la facilitation de l'accès aux équipements et matériels d'aménagements hydroagricoles, de transformation et de stockage, (ii) l'adoption de réformes favorables à l'accroissement des investissements privés, (iii) la restructuration des filières pour plus de compétitivité et d'efficacité, ainsi que (iv) le renforcement de des capacités techniques et de gestion des entreprises du secteur rural.

Attractivité des investissements privés :

La concertation avec le secteur privé dans le cadre de la RCSA 2017 a révélé que les investisseurs privés sont dans l'arachide, le riz, les céréales sèches (mil, sorgho, maïs), les fruits et légumes, l'aviiculture, l'élevage bovin (laitier comme viande) et ovin (viande et géniteurs), la pêche (poissons, fruits de mer) et la foresterie. Les segments investis concernent diversement la production et la distribution de semences et plants ainsi que la production et la commercialisation de matières premières (oléagineux, céréales, fruits et légumes, viande, lait, œufs, bois, charbon). Les efforts d'investissements en 2017 ont essentiellement portés sur l'acquisition de foncier agricole, la réalisation d'aménagement hydroagricoles (fonçage de forage, mise en place de dispositif de pompage et de stockage d'eau, installation de systèmes d'irrigation), la réalisation de piste latéritique et l'achat de tracteurs et autres matériels d'exploitation.

Les opérations commerciales ainsi visées comportent aussi, en sus du ravitaillement des marchés intérieurs, des exportations concernant davantage l'arachide, les fruits (mangue, melon, pastèque) et les légumes (haricot vert).

Les investisseurs privés consolident aussi plus en plus leurs positions à l'amont des filières, avec de plus en plus d'investissements dans la distribution de facteurs de production (intrants, matériels et équipements).

Par ailleurs, ces investissements génèrent de plus en plus d'emplois salariés, avec des pointes jusqu'à plus de 380 recrutements par certaines entreprises, même si la moyenne d'embauche se situerait, beaucoup plus bas, à environ 20 - 25 employés par entité privée.

En termes de catégories d'entreprises privées attirées par le secteur, le manque de statistiques évoqué ci-dessus empêche l'exercice d'une typologie rigoureuse et pertinente. Cependant, il peut être dit, en termes d'origine, que les investisseurs tant nationaux qu'étrangers sont de plus en plus attirés par le secteur. En ce qui concerne le critère de volume d'investissements, on observe une hausse progressive des capitaux propres et fonds de roulements d'origine privée engagés dans l'agriculture et l'élevage, des efforts plus soutenus devant être encouragés dans la pisciculture et l'exploitation des filières de produits forestiers non ligneux. En effet, la RCSA 2017 a permis de repérer des investissements de l'ordre de deux milliards au niveau de certaines entreprises participantes.

Préoccupations du secteur privé :

La concertation spécifiquement consacrée au secteur privé dans le processus RCSA a permis d'identifier les préoccupations d'ordre stratégique et politique des entrepreneurs investis dans les

diverses filières du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. C'est ainsi que l'assainissement de la filière arachidière a fait l'objet d'une forte demande en perspective d'une meilleure visibilité acteurs et organisations qui opèrent tant en amont (fournisseurs de semences, d'engrais, de matériels et d'équipements) qu'en aval (organismes privés stockeurs, commerçants, transformateurs, interprofessions).

La préoccupation relative aux charges de production reste aussi largement partagée par les acteurs du secteur privé. Ces dernières sont, en effet, jugées suffisamment lourdes pour nécessiter des mesures de politique de nature fiscale (réduction de TVA et d'impôts sur les sociétés, exonération de taxes sur les primes fixes touchant aux stations de pompage et unités de transformation, diminution du coût de l'électricité), juridique (sécurisation foncière, mise à la norme des unités artisanales de transformation) et foncière (régimes plus propices à la mobilisation de financements bancaires).

En ce qui concerne les aménagements réalisés sur fonds propres, le secteur privé salue et encourage la poursuite des efforts publics d'appui à leur entretien et maintenance ("réfection de parcelles, faucardage d'axes hydrauliques"). A cet égard, la mise en œuvre de la phase II du PRACAS est vivement encouragée.

Par ailleurs, le secteur en appelle à un rééquilibrage de la subvention des facteurs de production, en faveur de l'engrais (beaucoup moins subventionné que le matériel) et de la facilitation de l'accès au crédit.

Concernant la mise en place d'un mécanisme de mobilisation du secteur privé, les participants ont indiqué que : (i) leur démobilisation est principalement due au fait qu'ils n'ont pas reçu de réponses adéquates à leurs attentes dans le cadre du processus NASAN, car ils pensaient avoir plus d'accès au financement du secteur bancaires avec la facilitation de l'Etat et des PTF, et plus de renforcement de capacités en ce qui concerne les plus petites entreprises ; (ii) le cadre actuel est trop large et associe des entreprises de capacités différentes, intervenant dans des secteurs d'activités différentes, qui n'ont pas forcément les mêmes intérêts.

2.2.3. Partenaires techniques et financiers

Les partenaires techniques financiers, dans leurs cadres de programmation pour le Sénégal, avaient pris des intentions de financement dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique avec des horizons temporels et des domaines d'intervention différents.

CANADA : 2014-2017

Les initiatives financées par le Canada visent à appuyer le développement économique rural, à améliorer l'accès au crédit, à augmenter la production, à appuyer la valorisation et la commercialisation des produits agricoles, et à appuyer la nutrition. En particulier, les initiatives portent sur les défis et les opportunités auxquelles les femmes font face dans les économies rurales.

Sur une intention de financement de 10 millions de USD en 2017, le Canada a déboursé 10,954 millions de USD soit un taux de déboursement de 109,54%. Ce dépassement s'explique par le rattrapage des déboursements non effectifs pour certains projets en 2016.

Des résultats significatifs sont obtenus à travers la mise en œuvre de plusieurs projets. Pour le PADEN, 1 245 emplois ont été créés ou consolidés jusqu'à maintenant, dont 61% sont au profit des femmes. Depuis le début, 170 sous-projets ont été exécutés et ce au profit de 20 593 personnes dont 5 535 femmes (27 %) et 15 058 hommes (73 %). Le projet a financé 136 systèmes d'irrigation moderne (dont 13 fonctionnent au solaire) et la formation des productrices/producteurs.

Concernant le projet Bey Dundee, il a fait passer la production de 25 000 tonnes en 2008 à 64 160 tonnes en 2017. L'adoption de bonnes pratiques a été encouragée par le projet grâce à l'élaboration et la mise à disposition de quelques 6 000 exemplaires d'un guide faisant la promotion de pratiques rizicoles durables. Le projet a permis le développement d'achat groupé d'intrants au bénéfice de 3 074 bénéficiaires, dont 1 060 productrices.

S'agissant du projet PADEC, un total de 240 conventions d'appui ont été signées avec des promoteurs (producteurs/rices, transformateurs/trices), soit 46 de plus qu'en 2015-2016, ce qui représente un investissement de plus de 2 153 887 506 FCFA, incluant 878 371 991 FCFA de contribution provenant des bénéficiaires (contrepartie). Ces investissements touchent directement 9 142 opérateurs dont 60% sont des femmes.

Enfin, le projet d'extension de l'assurance agricole indiciaire en Casamance, a permis l'installation de 25 pluviomètres automatiques et de 5 stations agro météo, la diffusion de bulletins de prévision météorologique et la formation/sensibilisation à l'assurance agricole indiciaire de 10 000 producteurs de maïs (25% de femmes), 10 000 producteurs de riz pluvial (40% de femmes) et 4 000 producteurs d'arachide (15% de femmes); 3 056 producteurs de maïs (42% femmes), 4 652 producteurs de riz (32% femmes) et 3 532 producteurs d'arachide (25% femmes) ont accès à l'assurance agricole indiciaire.

USAID : 2013-2019

Les financements Feed The Future (FtF) comportent l'appui au développement des chaînes de valeur du riz, mil, maïs et des produits de la pêche, à la résilience, aux réformes de politiques, à l'investissement du secteur privé, à la formation, à la recherche, et à la nutrition ». En 2017, le montant de ces financements est de 23,06 millions de USD pour un taux de déboursement de 95%.

Les résultats obtenus sont : (i) valeur des ventes de 26 442 390 USD, (ii) valeur des prêts agricoles et ruraux de 25 331 794 USD, (iii) valeur des nouveaux investissements du secteur privé de 5 788 201 USD, (iv) 15 183 emplois attribués à FtF, et (v) une production de riz irriguée attribuée à FtF est de 161 343 tonnes.

FRANCE :

Les financements de l'AFD se développent autour de deux axes : (i) la modernisation de l'agriculture familiale (90% du secteur) et l'autosuffisance alimentaire par une agriculture diversifiée, durable et compétitive ; et (ii) le développement durable des territoires par un appui aux Communes dans leur mandat de gestion des ressources naturelles et foncières et de pilotage socio-économique. A travers l'investissement public dans les infrastructures collectives (aménagement hydroagricoles, pistes rurales, unités de commercialisation), l'AFD accompagne la politique de décentralisation du pays par la mise en place d'outils porteurs d'un développement rural inclusif.

En 2017, sur une programmation de 17,70 millions USD, 29 millions USD ont été injectés dans le secteur agricole, soit un taux de déboursement de 164%. Cette performance s'explique par le fait que des contrats engagés en 2016 et dont les décaissements étaient prévus en 2018 ont connu des accélérations (AIDEP) en 2017.

JAPON : 2015-2020

Les interventions du Japon dans le secteur agricole tournent autour du développement de la chaîne de valeur riz irriguée, de l'appui à la production du riz pluvial, de l'appui aux petits horticulteurs, de l'amélioration de la gouvernance de la sécurité alimentaire, de la gestion durable de la pêche, de la cogestion des pêcheries et de la construction de quais de pêche.

L'investissement qui était prévu en 2017 (66,16 millions de USD) est exécuté à hauteur de 6,63% soit 4,38 millions de USD. Ce faible taux de décaissement s'explique par le démarrage tardif de la seconde phase du PAPRIZ.

Ces interventions ont permis d'avoir une riziculture à haute valeur commerciale, une hausse de la production horticole de qualité et une sécurisation des infrastructures de pêche. On a aussi assisté à l'établissement d'un plan directeur de développement de la riziculture irriguée, à l'inclusion de la sécurité alimentaire et la nutrition et à la formation et renforcement des capacités en techniques homologation.

ITALIE : 2013-2017

La programmation en cours pour le secteur agricole soutient le PNIA et le PRACAS en contribuant à l'augmentation durable des productions céréalières et maraîchères, à travers une utilisation efficace des ressources naturelles au Centre et en Moyenne Casamance. La programmation planifiée vise à poursuivre un tel objectif en améliorant la gouvernance dans la gestion des facteurs de production et la commercialisation des produits pour les petits et moyens agriculteurs, en particulier les femmes.

Sur une intention de financement de 51,89 millions de USD en 2017, seulement 13,56 millions de USD ont été déboursés, soit 26,13%. Ceci est dû aux lenteurs administratives liées au système de passation de marché causant ainsi un retard dans la mise en œuvre des programmes.

Les réalisations sont entre autres l'activation d'un centre de service et de formation active, l'opérationnalisation de trois (03) fermes pilotes ; l'exécution de programme de recherche appliquée pour la production de semences de riz, des travaux d'aménagement pour 600 hectares de rizières en cours, la construction de dix (10) banques céréales, la fourniture de machines agricoles, les travaux d'aménagement et réhabilitation de terres pour 5 000 hectares, la construction de 100 km de pistes rurales, la construction de soixante-sept (67) fermes horticoles et le financement en cours de microprojets pour un montant de 6 millions d'euro.

COREE DU SUD : 2014-2021

La Corée appuiera le développement économique rural à travers l'amélioration de la productivité du riz. Il s'agit de (i) sélectionner de bonnes semences de riz, de (ii) renforcer des capacités des producteurs, de (iii) mettre le système de l'irrigation et de (iv) mettre le système de l'approvisionnement d'eau potable.

La Corée du Sud a injecté, en 2017, dans le secteur agricole, un montant de 1,29 million de USD sur une intention de 3,54 millions de USD, soit 36,44%.

Ainsi, l'augmentation des rendements de riz notée dans la zone d'intervention a entraîné une augmentation des revenus des producteurs de St Louis à travers. Ces financements ont aussi permis un développement de quinze (15) nouvelles semences de riz, de nouveau développement du curriculum agricole et éducatif pour le CIPA, et l'organisation de GIE à Podor, Saint-Louis et conception d'un système d'irrigation pour Podor.

UNION EUROPEENNE :

Les interventions de l'UE visent la résilience, la sécurité alimentaire, la productivité agricole et le développement des filières. Le taux de décaissement se justifie par la signature de nouveaux contrats pour des projets agricoles et électrification rurale avec une contribution de l'UE de 35,5 millions euros sur les ressources du Programme indicatif national du 11ème FED.

En termes de résultat, on peut citer entre autres l'augmentation de plus de 5% des superficies de terres sous gestion durable par rapport à 2016. Dans l'ensemble, très peu de progrès noté en 2017 dû aux mesures prises par le Gouvernement conditionnant le décaissement des tranches variables dans le cadre du programme d'aide budgétaire de l'UE.

BANQUE MONDIALE : 2012-2019

Les activités financées par la Banque mondiale concernent celle à la productivité agricole avec une recherche agricole opérationnelle délivrant des résultats (nouvelles variétés et innovations) et fortement articulée avec le conseil agricole pour le transfert de technologies à travers des mécanismes de financement (FNRAA et FNDAPS) pour une bonne compétition et partenariat entre les institutions de recherche et de développement. Il s'agit aussi d'impliquer le secteur privé dans le développement de l'horticulture à travers un partenariat gagnant-gagnant avec les communautés locales leur permettant d'avoir un accès sécurisé à la terre.

Les résultats suivants ont été enregistrés : (i) 2 500 hectares aménagés/réhabilités pour la riziculture, (ii) des équipements agricoles, (iii) des magasins de stockage, (iv) 26 000 tonnes de semences certifiées produites avec 24 nouvelles variétés à haut rendement de sorgho, mil, arachide et niébé générées par la recherche, (v) 86 projets de recherche, de développement et de transfert de technologies financés à travers le FNRAA et le FNDAPS, (vi) 250 bourses PhD et MSc financés pour le renouvellement du staff de recherche agricole, (vii) 10 000 ha identifiés et à aménager pour attirer le secteur privé dans un partenariat gagnant-gagnant négocié avec les communautés locales.

ESPAGNE : 2014-2017

Les interventions de l'Espagne dans le secteur agricole visent le développement rural, la sécurité alimentaire et la nutrition. En 2017, l'Espagne a investi 9,165 millions de USD sur une intention de 9,262 millions de USD, soit 98,95% de taux de déboursement. Ces investissements ont permis de développer davantage l'agriculture dans les zones d'interventions et ont contribué à la résilience des populations et à réduire la malnutrition.

BELGIQUE : 2011-2017

La Belgique s'active sur le financement d'ouvrages hydroagricoles (bassins de rétention, digues anti sel) dans des bassins versants du Bassin arachidier. En 2017, sur une intention de financement de 13,67 millions de USD, seuls 2 millions ont été décaissés. Ce faible taux s'explique par le fait que 2017 est la dernière année de mise en œuvre du projet. Les résultats obtenus sont la finalisation de 4 Bassins de rétention et de 2 digues anti sel.

Le tableau ci-après résume l'état des décaissements des engagements des PTF en 2017.

Tableau 2 : Engagements financiers et niveaux de déboursement des PTF

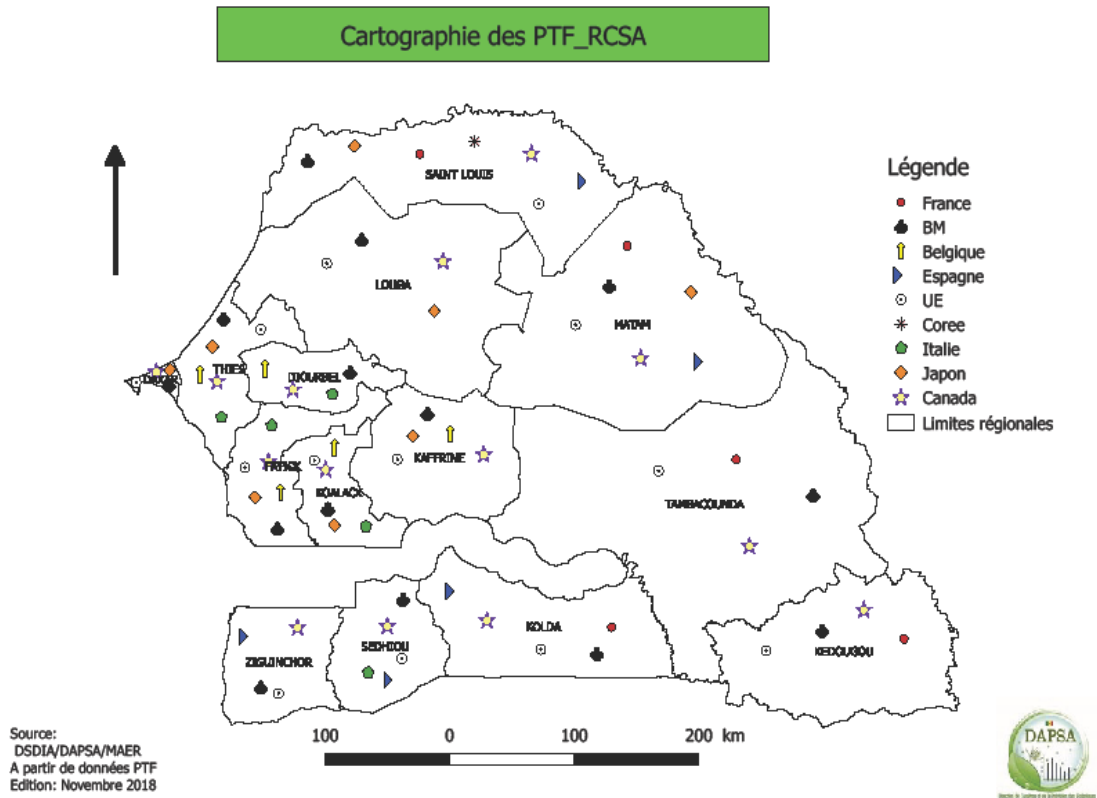
PTF	Période d'engagement	Intention de financement dans la période d'engagement (millions \$US)	Intention de financement en 2017 (millions \$US)	Montant de l'engagement déboursé en 2017 (millions \$US)	Taux de déboursement pour l'année 2017
Canada	2014-2017	79,36	10	10,954	108,75%
France	-2017	79	17,70	29	164%
Japon	2015-2020	120	66,16	4,38	3,77%
Italie	2013-2017	67,50	51,89	13,56	26%
Corée du Sud	2014-2021	14,50	3,54	1,29	36,44%
Union Européenne	2014-2020	145,5 ME	115,5 ME	15,03	
Espagne	2014-2017	37,05	9,2625	9,165	98,95%
USAID	2013-2019	300,25	27,25	23,06	95%
Belgique	2011-2017	13,67	13,67	2	14,60%
Banque Mondiale	2012-2019	166	10	11	110%

Sources : PTF

Cartographie des interventions des PTF :

La couverture géographique des interventions des PTF dans le secteur agricole en 2017 est retracée sur la carte ci-après.

Carte 1 : Cartographie des interventions des PTF en 2017



Source DAPSA

3. FINANCEMENT DU SECTEUR AGRO-SYLVO-PASTORAL ET HALIEUTIQUE

3.1. Financement public du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique

3.1.1. Profil global et répartition sous-sectorielle des exécutions de dépenses en 2017

Sur des prévisions de dépenses globales (tous sous-secteurs confondus) de 247,9 milliards de FCFA, 175,81 milliards ont été effectivement exécutés en 2017, soit un taux d'exécution de 71 %. Le tableau ci-dessous présente l'état des exécutions au niveau sous-sectoriel.

Tableau 3 : Etat des exécutions de dépenses budgétaires au niveau sous-sectoriel en 2017

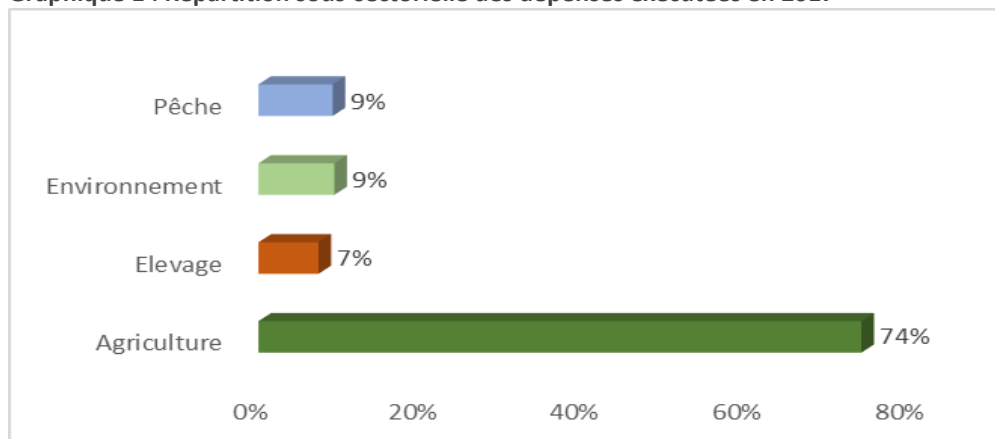
Sous-secteurs	Dépenses (FCFA)		Taux d'exécution (%)
	Prévisions	Exécutions	
Agriculture	176 363 867 400	130 355 778 255	74
Elevage	22 304 570 000	12 987 379 448	58
Environnement	23 222 477 020	16 423 206 669	71
Pêche	26 033 535 000	16 048 863 570	62
Total	247 924 449 420	175 815 227 942	71

Source : MEFP

Aucun taux d'exécution n'ayant atteint 80%, on pourra retenir que le budget 2017 du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique aura été moyennement exécuté.

Par ailleurs, la répartition entre les sous-secteurs des ressources effectivement exécutées (un montant total de 175,815 milliards de FCFA) se profile comme suit.

Graphique 1 : Répartition sous-sectorielle des dépenses exécutées en 2017



Source : MEFP

L'important déséquilibre en faveur du sous-secteur de l'agriculture que laisse voir ce profil est essentiellement dû aux transferts courants, aux transferts en capital et aux subventions. Pour ces trois rubriques de dépenses, la répartition sous-sectorielle se dégage comme suit.

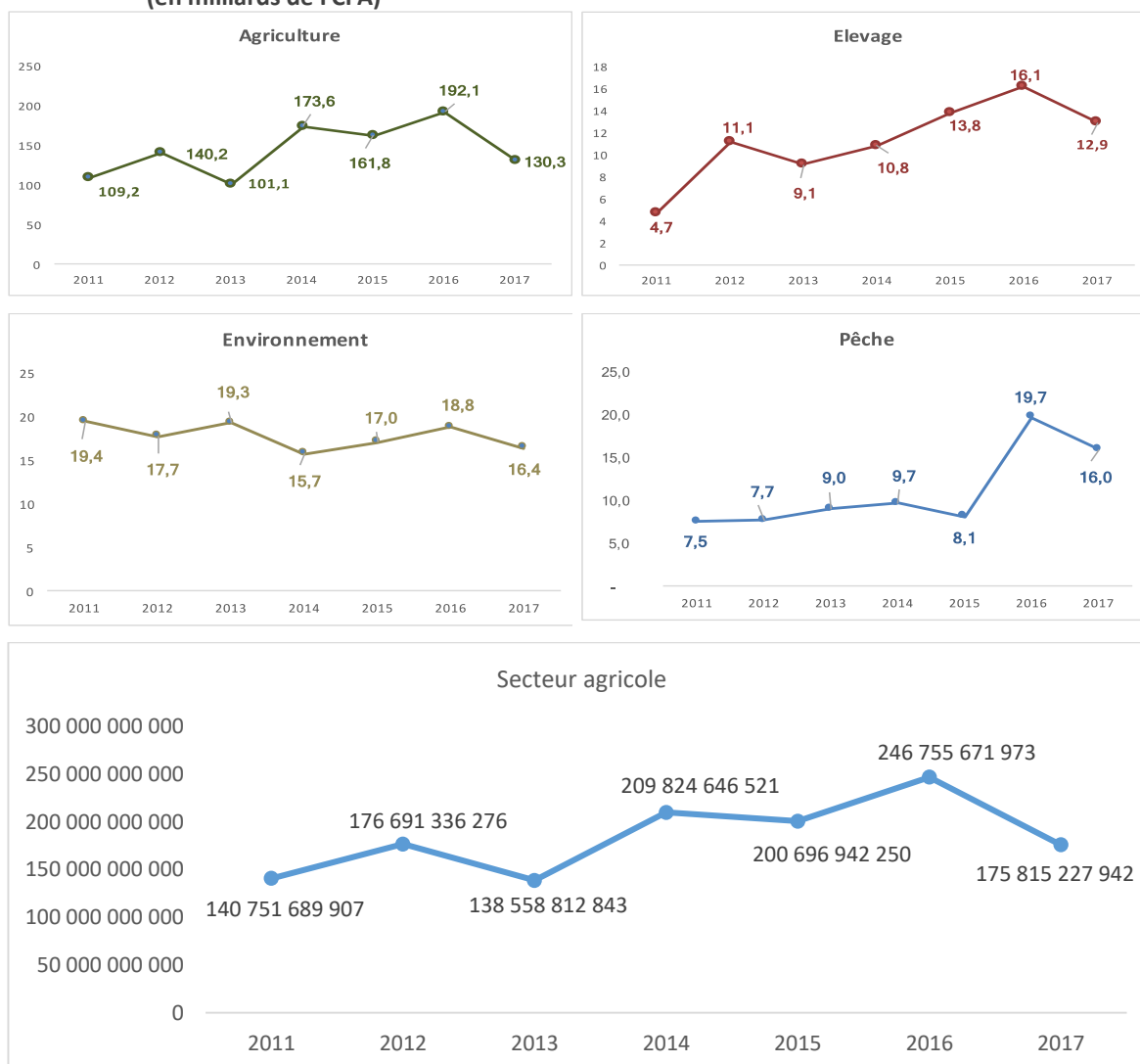
Tableau 4 : Répartition sous-sectorielle des transferts courants, des transferts en capital et des subventions

Sous-secteurs	Transferts courants		Transferts en capital		Subventions	
	Montants (FCFA)	Taux	Montants (FCFA)	Taux	Montants	Taux
Agriculture	20 504 245 628	80,6%	31 520 798 123	68,7%	39 759 702 687	96,6%
Elevage	323 142 000	1,3%	3 198 000 000	7,0%	0	0,0%
Environnement	854 701 000	3,4%	1 632 000 000	3,6%	1 276 284 690	3,1%
Pêche	3 763 103 097	14,8%	9 534 632 373	20,8%	130 954 104	0,3%
Total	25 445 191 725		45 885 430 496		41 166 941 481	

Source : MEFP

La série chronologique des dépenses exécutées au compte du secteur et leur répartition sous-sectorielle ont évolué comme suit.

Graphique 2 : Evolution des dépenses budgétaires effectives aux niveaux sectoriel et sous-sectoriel (en milliards de FCFA)

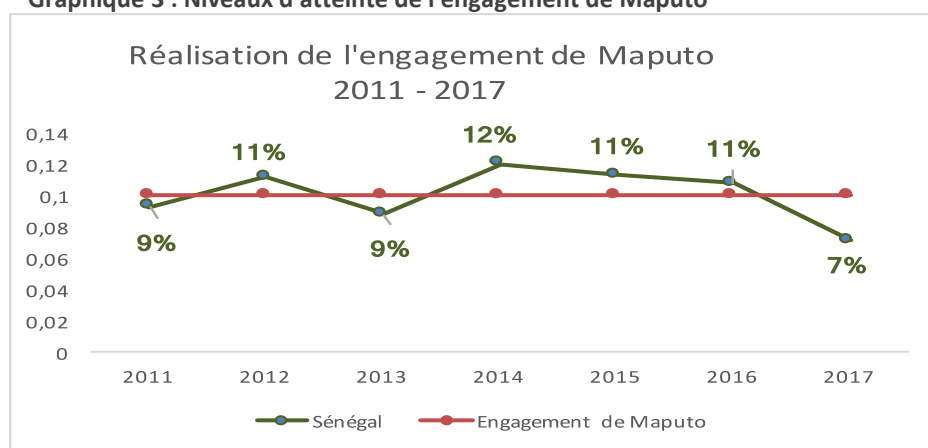


Source : MEFP

Les dépenses exécutées au compte du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ont évolué en dents de scie avec des pics en 2014 et 2016 avec respectivement 209,824 milliards de FCFA et 246,756

milliards de FCFA. Au niveau sous-sectoriel, l'évolution des dépenses effectives a été aussi contrastée. Quand celles du sous-secteur de l'agriculture ont évolué en dents de scie, avec une alternance de hausses (2012, 2014, 2016) et de baisses (2013, 2015, 2017), celles de la pêche ont régulièrement augmenté jusqu'en 2016, avec un léger creux en 2015. L'allure des dépenses exécutées au compte du sous-secteur de l'élevage a été similaire à celle de la pêche, avec un déplacement du creux en 2013. En ce qui concerne le sous-secteur de l'environnement, les exécutions de dépenses de la période se sont plus ou moins stabilisées autour d'une moyenne de 17,8 milliards de FCFA. Ces financements du secteur ont permis de converger vers l'engagement de Maputo à hauteur de 7%. Depuis 2011, avec le début de mise en œuvre du PNIA, le profil général de la réalisation de cet engagement d'allouer au moins 10% des ressources budgétaires au développement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique se présente comme suit.

Graphique 3 : Niveaux d'atteinte de l'engagement de Maputo



Source : auteur

3.1.2. Dépenses de fonctionnement et ressources d'investissements du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique en 2017

A l'instar de l'ensemble des secteurs de l'économie nationale, les dépenses du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique se décomposent globalement en deux catégories : (i) le budget de fonctionnement, et (ii) les investissements.

En termes de fonctionnement, les dépenses sous-sectorielles exécutées en 2017 se présentent comme suit.

Tableau 5 : Dépenses de fonctionnement par sous-secteur en 2017

Sous-secteurs	Budget de fonctionnement	
	Montants (FCFA)	Taux par rapport aux dépenses totales du sous-secteur
Agriculture	23 952 757 094	18%
Elevage	2 511 992 204	19%
Environnement	8 460 258 017	52%
Pêche	5 162 235 423	32%
Total Secteur	40 087 242 738	23%

Source : MEFP

Évaluées à hauteur d'environ 40,087 milliards de FCFA environ, les dépenses de fonctionnement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique couvrent 23% des exécutions de 2017. Deux sous-secteurs (Environnement et Pêche) se situent au-delà de cette barre, tandis celui de l'agriculture et l'Élevage sont restées bien en deçà.

Pour tous les sous-secteurs, les dépenses de personnel et les dépenses en transfert courant absorbent le plus de ressources du budget de fonctionnement. En 2017, les dépenses de personnel ont plus pesé sur le fonctionnement des sous-secteurs de l'élevage et de l'environnement. En ce qui concerne l'agriculture et la pêche, le budget de fonctionnement a été principalement consacré aux transferts courants.

Quant aux ressources d'investissements de l'année 2017, elles se sont réparties comme suit, à l'échelle sous-sectorielle.

Tableau 6 : Ressources d'investissement par sous-secteur en 2017

Sous-secteurs	Ressources d'investissement	
	Montant (FCFA)	Taux par rapport aux dépenses totales
Agriculture	106 403 021 161	82%
Elevage	10 475 387 244	81%
Environnement	7 962 948 652	48%
Pêche	10 886 628 147	68%
Total Secteur	135 727 985 204	77%

Source : MEFP

Ce sont ainsi 77% du budget global du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique qui ont constitué les ressources d'investissements en 2017. L'agriculture (82%) et l'élevage (81%) sont au-dessus de ce niveau global du secteur, tandis que la pêche et l'environnement sont à hauteur de 68% et 48% respectivement.

Dans le sous-secteur de l'agriculture, les ressources d'investissements de 2017 ont été essentiellement absorbées par les transferts en capital (31,5 milliards de FCFA), l'emprunt (34 milliards de FCFA) et les subventions (39,8 milliards de FCFA). Pour l'élevage, lesdites ressources ont plutôt absorbées par l'emprunt (6,5 milliards de FCFA) et le transfert de capital (3,2 milliards de FCFA), les subventions étant restées nulles.

3.1.3. Ressources publiques du secteur en 2017 : origines et valeurs

Les fonds ayant permis de financer les dépenses passées en revue ci-dessus ont deux principales sources : les ressources internes (les recettes du budget) et les ressources externes (les contributions des partenaires techniques et financiers dans le cadre de la coopération au développement).

En 2017, les ressources internes ont contribué au financement du secteur à hauteur de 93 500 366 661 FCFA, soit 53% des allocations totales du secteur (contre 149 920 122 168 FCFA en 2016). Le solde de 82 314 861 281 FCFA (47% des ressources du secteur au cours de ladite année ; contre 96 835 549 805 FCFA en 2016) viennent de sources extérieures, avec un important concours des partenaires techniques et financiers. Ainsi, le processus de transformation et d'accélération de la croissance du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dépend encore fortement de l'aide au développement. Mais la part supportée par l'Etat devient de plus en plus importante au fil du temps.

La répartition sous-sectorielle de ces ressources extérieures se présente comme suit.

Tableau 7 : Répartition sous-sectorielle des ressources extérieures en 2017

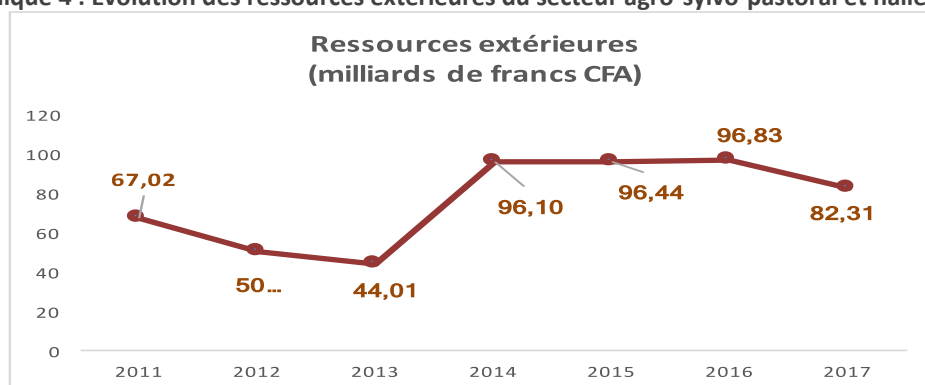
Sous-secteur	Ressources externes (FCFA)	Taux par rapport aux ressources totales de l'année
Agriculture	73 766 047 849	57 %
Elevage	6 542 298 767	50 %
Environnement	1 875 560 561	11 %
Pêche	130 954 104	1 %
Total	82 314 861 281	

Source : MEFP

La dépendance aux ressources extérieures a été ainsi plus forte dans les sous-secteurs de productions végétales et animales en 2017. Par manque de données, l'analyse de cette dépendance n'a pas pu être faite par partenaire contributif et filière bénéficiaire.

Cependant, on note bien, tel que le montre le graphique, sur la période 2011 - 2013, une tendance baissière des flux de ressources extérieures destinées au secteur. Par la suite, on observe un grand bond en 2014 (début de la mise en œuvre du PSE) vers un plafonnement à 96 milliards de FCFA de 2014 à 2016. Les raisons de la retombée de 2017 à 82 milliards de FCFA, ni celles de l'allure générale de la courbe sur les 7 dernières années ne sont pas encore explicitées.

Graphique 4 : Evolution des ressources extérieures du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique



Source : MEFP

3.1.4. Financement de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la protection sociale

3.1.4.1 Sécurité alimentaire

Le budget du SECNSA, en 2017, s'élevait à 1,3 milliards de FCFA. Les ressources devraient essentiellement provenir de la dotation de l'Etat. Toutefois, en fin d'exercice 2017, le SECNSA a reçu environ 675 millions de francs CFA de l'Etat (300 millions de FCFA) et des partenaires (375 millions de FCFA), soit un peu plus du tiers (37%) du budget initial.

3.1.4.2 Nutrition

Pour l'année 2017, les activités portant sur la nutrition communautaire concernent 50% du budget, soit environ 3,6 milliards. La composante « interventions multisectorielles » absorbe 12% du budget, soit 875 millions FCFA destinés au financement des plans d'actions sectoriels nutrition des ministères.

Tableau 8 : Exécution budgétaire des interventions de la CLM en 2017

Composantes	Budget 2017 (FCFA)
Dépenses des projets de nutrition communautaire	3 583 904 001
Dépenses des projets liés aux interventions multisectorielles	875 465 021
Transferts monétaires femmes enceintes	593 571 647
Total	5 052 940 669

Source : CLM

3.1.4.3 Protection sociale

Les prévisions en recettes de la DGPSN sont arrêtées à la somme de 48 650 093 802 FCFA, contre 47 997 241 230 FCFA en 2016, soit une variation de +2%. Elles se subdivisent en recettes de fonctionnement pour 7 222 420 000 FCFA dont 91% ont été mobilisées et recettes d'investissement pour 41 427 673 802 FCFA dont 51% ont été recouvrées.

Les prévisions en dépenses de la DGPSN s'élèvent à la somme de 48 650 093 802 FCFA en 2017 contre 47 497 241 230 FCFA en 2016, soit une variation de +2%. Elles se répartissent en dépenses de fonctionnement pour un montant de 7 222 420 000 FCFA, exécutées à hauteur de 89% et en dépenses d'investissement exécutées à hauteur de 90%.

Tableau 9 : Exécution budgétaire de la DGPSN en 2017

Dépenses	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution
Fonctionnement	7 222 420 000	6 429 209 264	89%
Investissement	41 427 673 802	37 350 506 713	90%
TOTAL	48 650 093 802	43 779 715 977	90%

Source : DGPSN

3.2. Investissements privés dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique

3.2.1. Investissements des entreprises privées

L'afflux des investissements privés dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique est observable à vue d'œil dans les zones productives à haut degré de maîtrise de l'eau tels que la bande des Niayes et la Vallée du Fleuve Sénégal. Les investissements privés s'accroissent aussi dans la filière arachidière, l'aviculture et l'élevage ovin.

Cependant, les données manquent largement pour avoir une bonne connaissance du volume, des origines et destinations des investissements privés du secteur. Il est pourtant bien connu qu'ils proviennent aussi bien de l'extérieur (investissements directs étrangers) que de l'intérieur (entrepreneurs privés nationaux).

Qu'ils viennent de pays étrangers ou de l'intérieur, les entrepreneurs privés s'investissent généralement dans les filières horticoles d'arboriculture et de maraîchage. La filière riz attire aussi de plus en plus d'investisseurs privés dans la Vallée du Fleuve Sénégal.

Une stratégie sera prochainement définie pour définir un dispositif de collecte des données en la matière, en perspective de la prochaine revue conjointe.

Au demeurant, la participation du FONDIS²⁵ S.A. à la séance de concertation consacrée au secteur privé a permis aux promoteurs privés de prendre connaissance d'opportunités de consolidation de leurs fonds propres par Coinvestissement (augmentation du capital social par création de nouvelles parts ou actions à céder au Fonds), Restructuration (opérations sur capital social) pour optimisation des

²⁵ Fonds Souverains d'Investissements Stratégiques

moyens et performances d'entreprises) et Développement (lancement de projets novateurs cessibles investisseurs privés). Avec de telles opportunités, les investissements privés dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique (un domaine d'intervention privilégié du FONSI S.A.) sont censés s'accroître dans les prochaines années. A cette fin, les stratégies et politiques sous-sectorielles sont appelées expliciter davantage les mécanismes d'appui au secteur privé en matières foncière, fiscale, commerciale et réglementaire, pour offrir un environnement favorable et une forte base de négociation pour le financement de leurs hauts de bilan (fonds propres, notamment) et de leurs fonds propres.

3.2.2. Dépenses en intrants des exploitations familiales

Dans sa contribution à la revue des modalités de financement des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, la société civile a entrepris une opération d'estimation des dépenses des exploitations familiales en intrants (semences et engrais).

Cette opération à cinq (5) étapes (élaboration de la méthodologie et choix de filières prioritaires, revue documentaire, collecte, analyse de données et rédaction de rapport d'étude, réunion de pré-validation et atelier national de validation du rapport) a concerné les filières suivantes : arachide, riz, coton, oignon, maïs et tomate industrielle.

La société civile a ainsi estimé que les dépenses des exploitations familiales en semences et engrais au compte de l'année 2017 se présentent comme suit :

Tableau : Dépenses en intrants des exploitations familiales en 2017

Filières	Dépenses en semences (F CFA)	Dépenses en engrais (F CFA)	Total dépenses intrants (F CFA)
Arachide	44 651 250 000	3 883 977 000	48 535 227 000
Coton	21 000	5 775 000 000	275 000
Riz	10 335 625 000	5 116 134 375	15 451 759 375
Maïs			23 000 000 000
Oignon			4 350 000 000
Tomate industrielle			2 385 750 000
Total			93 722 736 375

La société civile a estimé que ces dépenses ont concerné 1 190 700 ha d'arachide, 21 000 ha de coton, 413 425 ha de riz, 230 000 ha de maïs, 14 500 ha d'oignon et 3 181 ha de tomate industrielle. Pour des spéculations aussi stratégiques que l'arachide et le riz, les exploitations familiales étudiées auraient ainsi respectivement dépensé en intrants quelques 41 000 et 37 000 francs CFA par à l'hectare.

4. PERFORMANCES DU SECTEUR AGRO-SYLVO-PASTORAL ET HALIEUTIQUE

4.1. Niveaux de productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques

4.1.1. Sous-secteur de l'Agriculture

La campagne agricole 2017, est marquée par un démarrage globalement normal de l'hivernage sur une bonne partie du territoire. Seul l'axe Louga-St Louis a connu un démarrage précoce et l'axe Ranérou-Podor, un démarrage tardif. La situation agricole est marquée par de bonnes récoltes dans la plupart des zones du pays pour l'ensemble des spéculations. Néanmoins, la baisse pluviométrique observée au courant du mois de septembre 2017 dans la zone Nord n'a pas favorisé une bonne évolution des cultures dans cette localité. Mais, l'accompagnement de la SAED avec le renforcement des cultures de diversification dans ces zones a permis d'atténuer la situation.

Par ailleurs, d'importantes quantités d'intrants ont été mises en place à temps :

- Pour l'arachide, la quantité de semences subventionnées mise en place est de 82 000 tonnes (dont 55 000 tonnes de certifiées et 27 000 tonnes d'écrémées), soit une hausse de 60% par rapport à la campagne 2016/2017. Les taux de subvention ont varié entre 40 et 60%.
- S'agissant des espèces diverses, 30 020 tonnes ont été subventionnées contre 16 177 tonnes pour la campagne 2016/2017 (+86%).
- Concernant les engrais, 149 000 tonnes ont été subventionnées en 2017, contre 81 502 tonnes pour la campagne précédente (+83%).

En outre, dans la poursuite de son vaste programme de modernisation, l'Etat a mis en place 8 808 unités de matériels de culture attelée avec un taux de subvention de 70%. Par ailleurs, 17 000 unités de matériel de culture attelée ont été acquis dont la cession est prévue pour la campagne agricole 2018.

Dans la poursuite des programmes brésilien et belge, il a été mis à la disposition des producteurs, 24 tracteurs et 304 équipements tractés avec un taux de subvention de 60%. Dans le cadre de la coopération indienne, il a été acquis 520 tracteurs de 100 CV et 520 offsets, 110 remorques, 04 moissonneuses batteuses, 04 Rizeries et du matériel d'aménagement.

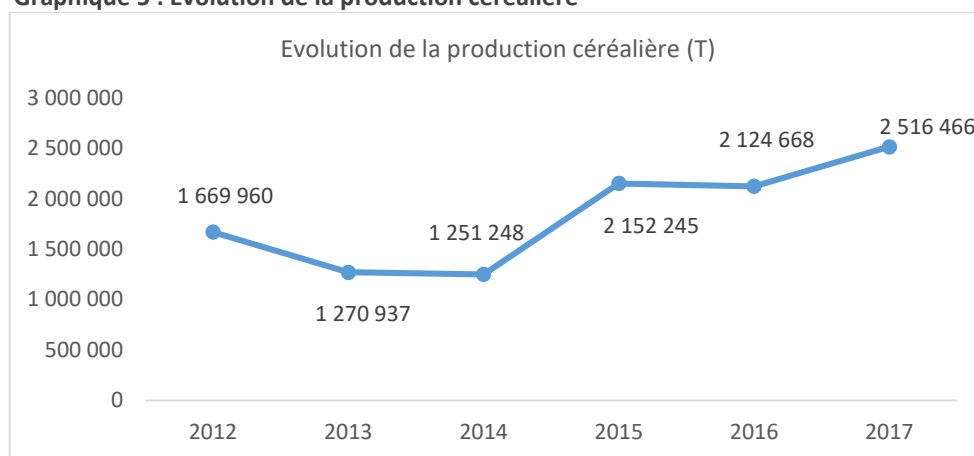
4.1.1.1 Production céréalière et niveau de couverture des besoins

La production céréalière est évaluée à 2 516 466 tonnes en 2017 sur un objectif 2 795 000 tonnes, soit un taux de réalisation de 90% et une hausse de 18% par rapport à 2016 et de 73% par rapport à la moyenne des 5 dernières années.

Ce résultat s'explique entre autres par l'augmentation de 2,44% des superficies emblavées qui sont passées de 1 664 147 ha en 2016 à 1 704 718 ha en 2017. Ceci grâce en partie aux efforts consentis par l'Etat dans la mise en place d'intrants de qualité et d'équipements agricoles. Aussi, les prévisions saisonnières faites par les services météorologiques avant l'hivernage et qui présageaient des conditions climatiques très favorables, ont incité les producteurs à emblaver davantage de superficies. Cette performance s'explique aussi par la hausse des rendements des céréales sèches. En fait, les rendements du mil, maïs, sorgho ont enregistré des hausses de 34%, 21% et 12% respectivement. A l'opposé, les rendements de riz et de fonio ont connu des baisses de 1%. La baisse de production de riz est due à la faiblesse des rendements du pluvial dans les régions de Sédhiou, Fatick et le département de Goudiry. Ces baisses sont imputables à la pause pluviométrique enregistrée dans la

région de Sédhiou et le département de Goudiry, entre le 10 et le 20 septembre et qui s'est prolongée durant le mois d'octobre.

Graphique 5 : Evolution de la production céréalière



Source : DAPSA

La production céréalière brute issue de la campagne agricole 2017 s'élève à 2 516 466 tonnes, soit une production disponible de 1 838 143 tonnes contre 1 524 646 tonnes pour la campagne 2016 (+20,5%). Considérant la norme FAO de 185 kg de céréales par personne et par an nécessaire pour combler les besoins en calories, cette production devrait permettre de couvrir 63,20% des besoins en céréales de la population nationale. Ce taux était de 54% en 2016.

Tableau 10 : Situation de la mise en place des semences de céréales

Spécifications	Objectif (T)	Mise en place (T)	Taux de mise en Place (%)	Cession (T)	Taux de cession (%)	Taux de subvention (%)
Maïs	2 250	2 202,86	98	2 060,53	93,54	60
Sorgho	1 200	844,90	71	670,08	79,31	60
Fonio	100	66	66,00	66	100	50
Riz certifié	8 000	4 362,29	54,53	1 875	42,97	100

Source : DA/MAER

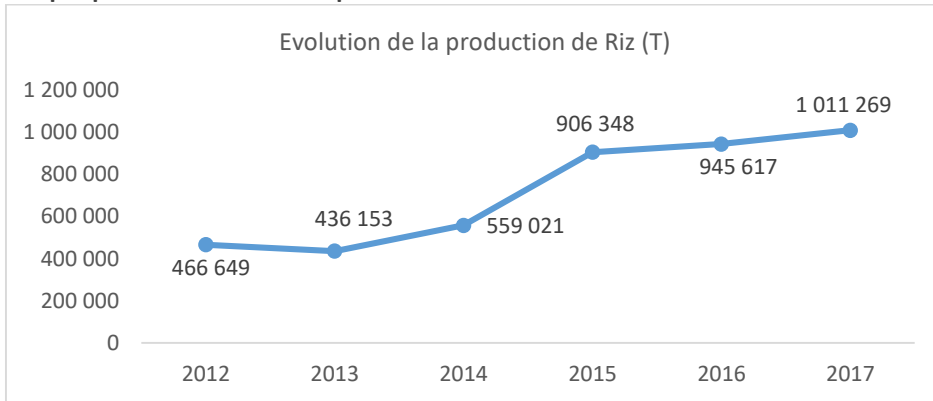
4.1.1.2 Analyse des résultats des filières prioritaires du PRACAS

Filière prioritaire 1 : RIZ

En 2017, la production de riz est évaluée à 1 011 269 tonnes, soit un taux de réalisation de 63% par rapport à la cible de 1 600 000 tonnes et une hausse de 6,94% par rapport à 2016. Comparée à la moyenne des cinq dernières années, elle a enregistré un taux de croissance de 52,45 %.

Ce résultat s'explique en partie par les efforts fournis par l'Etat à travers la mise en valeur des terres. Les superficies rizicoles en 2017 ont augmenté de 7,76% par rapport à 2016. Ce qui corrobore la poursuite des efforts de l'Etat pour la relance de la riziculture et l'atteinte de l'autosuffisance en riz.

Graphique 6 : Evolution de la production de Riz



Source : DAPSA

La part du riz irrigué représente 46,6% (470 920 tonnes) et celle du pluvial 53,4% (540 349 tonnes). Ce résultat obtenu en irrigué est essentiellement dû aux nouveaux aménagements, à la réhabilitation et à l'entretien de certaines infrastructures qui étaient en état de dégradation très avancée. Il est aussi imputable aux efforts faits par l'ANCAR, la SAED et la SODAGRI à travers la formation et la vulgarisation de nouvelles technologies (nouvelles variétés de semence, techniques culturales, etc.). L'augmentation du niveau d'équipement (production, récolte et transformation) a aussi contribué à l'atteinte de ce niveau record de production.

Pour le riz pluvial, sa performance par rapport à l'objectif de 40% fixé dans le PRACAS est due à :

- l'augmentation constante de la quantité de semences mise à la disposition des riziculteurs (d'environ 1 000 tonnes en 2012 à près de 8 000 tonnes en 2017) ;
- la certification de toute la semence depuis 2015 contrairement à ce qui se faisait avant ;
- les cessions de semences sont assurées par des organisations rizicoles réduisant les détournements d'objectifs ;
- la mutualisation des interventions de productions, sous la coordination du PNAR, de l'ensemble des acteurs, projets et programmes, sociétés, etc. ;
- l'amélioration du niveau d'équipement des riziculteurs ;
- le renforcement de l'encadrement par tous les acteurs.

Il sied de signaler une meilleure prise en charge de la riziculture pluviale en particulier notamment par une mise à disposition de service d'appui conseil de proximité. En ce sens, la SODAGRI a, dans le cadre de l'opérationnalisation de l'extension de sa zone d'intervention, assuré la fonctionnalité des antennes de Kolda (départements de Kolda, Médina Yoro Foulah, Sédhiou et Goudomp), Bignona (départements de Ziguinchor, Oussouye, Bignona et Bounkiling) et Tambacounda (départements de Vélingara, Tambacounda, Goudiry, Salémata). Cette répartition des ressources a permis, en 2017, la couverture de 87 000 ha en termes d'emblavures de riz pluvial pour un rendement moyen de 2,71 tonnes/ha.

Contraintes relatives au développement de la filière Riz :

Le développement de la filière riz est entravé entre autres par (i) l'insuffisance de rizières dotées d'un mécanisme adéquat de maîtrise de l'eau, (ii) l'insuffisance du matériel de préparation du sol, de récolte et de battage, (iii) le déficit en magasins de stockage, (iv) l'insuffisance du matériel d'irrigation (GMP), (v) la dégradation des terres (ensablement, salinisation, toxicité ferreuse et acidification), (vi) la pression aviaire et les autres ravageurs (rats, pucerons, etc.), (vii) la faiblesse et inadéquation du

financement sur toute la chaîne de valeur, (viii) l'absence de service après-vente pour le matériel agricole, et (ix) l'absence de crédit pour la riziculture pluviale stricte (bas-fonds, plateaux)

Filière prioritaire 2 : ARACHIDE

La production de l'arachide s'établit à 1 405 223 tonnes en 2017, soit un taux de réalisation de 140,5% par rapport à la cible de 1 000 000 tonnes. Ainsi, elle a connu, un accroissement de 42% par rapport à la campagne agricole 2016/2017 et de 72% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. On note une tendance à la hausse de la production similaire à celle des superficies qui sont passées pendant la même période de 708 986 ha à 1 254 048 ha. Cette dynamique résulte des efforts entrepris par l'Etat dans la reconstitution du capital semencier. A la date du 31 Octobre 2017, la quantité de semences d'arachide subventionnée est estimée à 75 000 tonnes, dont 55 000 tonnes de certifiées et 20 000 tonnes d'écrémées. Les taux de subvention varient entre 40 et 60% (cf. tableau 10). A ces facteurs, s'ajoutent la poursuite du renforcement du matériel agricole et la redynamisation de l'industrie de transformation de l'arachide.

Tableau 11 : Situation de mise en place et de cession des semences d'arachide

Désignation	Objectif (T)	Mise en place (T)	Taux de mise en place (%)	Cession (T)	Taux de %	Taux de subvention (%)
Arachide Certifiées	55 000	55 000	100	55 000	100	41 à 60
Arachide écrémées	27 000	20 000	74,07	19 087	95,44	41 à 60

Source : DA/MAER

Graphique 7 : Evolution de la production d'Arachide



Sources : DAPSA

Contraintes relatives au développement de la filière arachide :

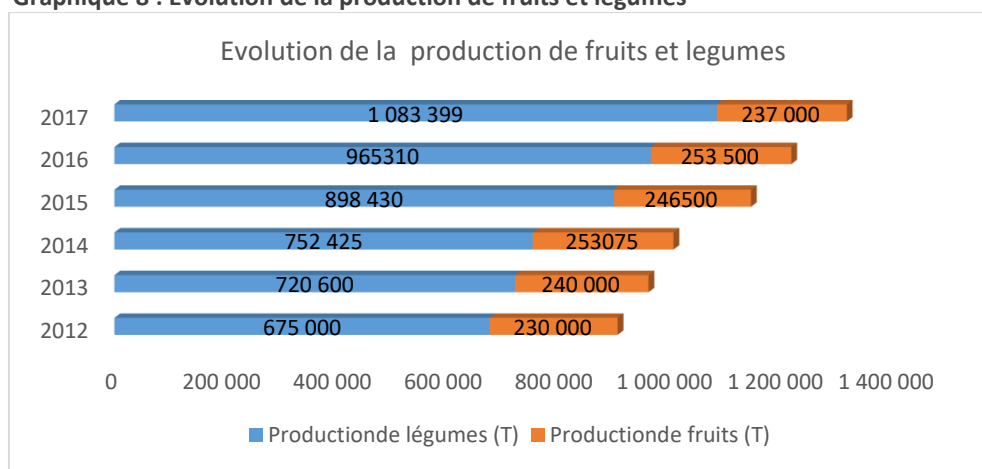
Les contraintes au développement de la filière arachide sont entre autres (i) la dégradation des sols qui impacte négativement sur la productivité, (ii) l'insuffisance et la vétusté du matériel de culture (semoirs, paires de bœufs, houes sine, etc.), et (iii) le manque de financement de la campagne de commercialisation.

Filière prioritaire 3 : FRUITS ET LEGUMES

En 2017, la production de fruits et légumes est de 1 320 399 tonnes, soit une progression de 8,33% et 26,11% par rapport à la campagne 2016 et à la moyenne des cinq dernières années respectivement.

La production horticole en 2017 est essentiellement tirée par les légumes avec une production estimée à 1 083 399 tonnes (82%) contre 237 000 tonnes (18%) pour les fruits.

Graphique 8 : Evolution de la production de fruits et légumes



Source : DHORT

Les légumes ont connu une hausse de 12,23% entre 2016 et 2017, et de 35,02% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. L'oignon, la pomme de terre et la patate douce enregistrent les volumes de production les plus importants de la filière.

Quant à la production de fruits, elle est marquée par une baisse de 6,5% passant de 253 500 à 237 000 tonnes entre 2016 et 2017. L'écart par rapport à la moyenne des cinq dernières années fait également état d'une baisse de 3,11%. Cette tendance baissière s'explique par les contreperformances de la banane (-18,9%) et des agrumes (-10%). La mangue représente à elle seule 55,6% de la production de fruits. Pourtant, le potentiel de la culture de mangue reste sous-exploité à cause du non étalement de la production sur toute l'année, des difficultés causées par la mouche des fruits. A cela s'ajoutent les problèmes de conditionnement et le manque de formation des producteurs sur les nouvelles pratiques et technologies innovantes. Ces facteurs entraînent d'importantes pertes post-récoltes. Après la mangue, suivent les agrumes même si une régression de 10% est notée entre 2016 et 2017 après une période de stabilité de la production. La production fruitière est surtout affectée par les problèmes phytosanitaires malgré les efforts consentis par le Gouvernement et la vieillesse de certaines plantations.

Contraintes relatives au développement de la filière fruits et légumes :

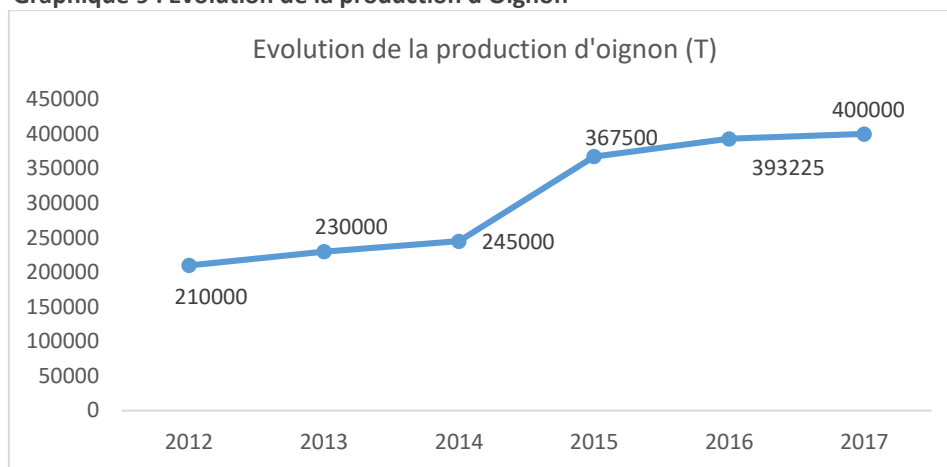
La filière fruits et légumes rencontre des difficultés liées entre autres (i) à l'insuffisance de données exhaustives sur les productions horticoles faute de moyens, et ceci, malgré l'existence d'une méthodologie et d'outils finalisés et déjà testés dans la zone des Niayes et la zone PDIDAS, (ii) à l'insuffisance des infrastructures de conservation (chaîne de froid), hypothéquant toute planification rigoureuse et scientifique, de centres de conditionnement, de magasin de stockage et de conservation, de planification de la production sur toute la période de contre-saison, (iii) à un niveau de maîtrise de l'eau encore marginale, (iv) aux pertes post-récolte toujours élevées, (v) aux coûts élevés des facteurs de production particulièrement de l'énergie, (vi) à la faiblesse des capacités au niveau de certaines organisations (ressources financières, management, statuts juridiques), et (vii) à l'enclavement des zones de production.

Filière prioritaire 4 : OIGNON

La production d'oignon en 2017 est évaluée à 400 000 tonnes, soit un taux de réalisation de 114,28% par rapport à l'objectif de 350 000 tonnes fixé dans le PRACAS. Notons que cette cible est atteinte depuis 2015. Par ailleurs, la production a enregistré une hausse de 66% par rapport à la moyenne des cinq dernières années, malgré une faible progression de 1,7% par rapport à 2016.

La production locale couvre ainsi la demande en termes de quantité mais pas dans le temps. La campagne de commercialisation ne s'étend que sur huit (8) mois. Aussi, une partie de la production nationale est exportée dans la sous-région (Mali, Guinée, Mauritanie, etc.). Aussi, même si les bonnes performances enregistrées par la filière ont permis d'atteindre la cible fixée dans le PRACAS, le Sénégal continue d'importer de l'oignon pendant 4 mois et demi.

Graphique 9 : Evolution de la production d'Oignon



Source : DHORT

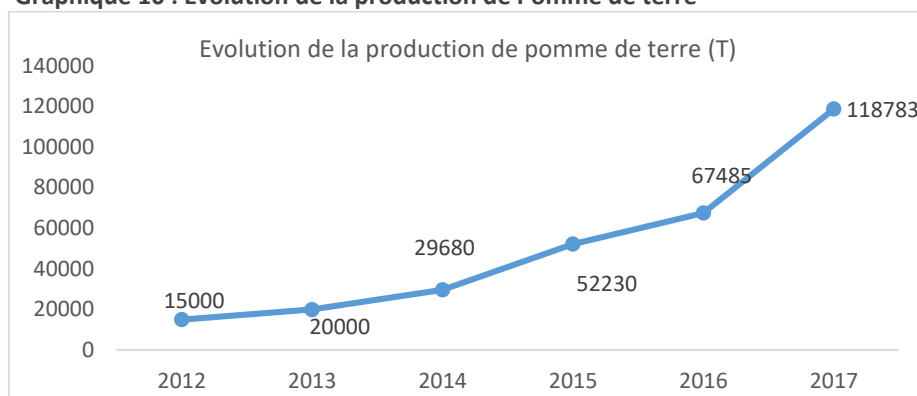
Contraintes relatives au développement de la filière Oignon :

En dépit des performances notées depuis 2014, la filière rencontre quelques contraintes notamment (i) un déficit de magasins de stockage répondant aux normes de qualité, (ii) une insuffisance de matériel de travail du sol et de GMP, (iii) une insuffisance d'accès aux crédits de campagne pour le financement des activités, et (iv) un manque de planification de la production et (v) une faible qualité du produit, sources de difficultés liées à la commercialisation, (vi) une insuffisance d'infrastructures de commercialisation.

Filière prioritaire 5 : POMME DE TERRE

La production de pomme de terre a connu une augmentation considérable sur la période de 2012 à 2017, passant de 15 000 à 118 783 tonnes. Comparée à l'année précédente, la production a connu une augmentation de presque 50% permettant de satisfaire des besoins de 7 mois et demi. Ces résultats ont permis de réduire les importations de 2,13% en 2017.

Graphique 10 : Evolution de la production de Pomme de terre



Source : DHORT

Contraintes relatives au développement de la filière pomme de terre

La production de pomme de terre se heurte à certaines contraintes (i) déficit de chambres froides de stockage répondant aux normes de qualité, (ii) problème de disponibilité de semences certifiées locales, (iii) insuffisance et obsolescence du matériel agricole, (iv) insuffisance de la structuration et du conseil agricole de proximité, (v) insuffisance d'infrastructures de commercialisation, et (vi) non maîtrise du système de stockage froid de longue durée.

Encadré 1 : Résultats de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de reconstitution du capital semencier

Le programme national de production de semences certifiées mis en œuvre dans le cadre de la stratégie nationale de reconstitution du capital semencier a comporté huit (08) spéculations (arachide, maïs, mil, niébé, sésame, riz, sorgho et cotonnier), pour une superficie globale de près de 170 000 ha homologuées toutes espèces confondues. La production de semences certifiées de cotonnier fait ainsi sa première apparition dans le programme national, après l'adoption en 2016 du Règlement Technique Particulier (RTP) y relatif.

Ainsi, à l'issue du processus de production des semences de la campagne 2017/2018, les résultats obtenus se présentent comme suit :

Tableau : Production de semences de la campagne 2017/2018

Spéculation	Niveau	Superficie programmée (ha)	Superficie homologuée (Ha)	Production homologuée (t)	Production collectée (t)
Arachide	PB	ND	56,72		42,75*
Arachide	B	912,00	809,00	915,5	809
Arachide	R1	9332	8375	8613	7501
Arachide	R2	50 144,00	47 224,00	47 930,00	22508
Arachide	R3	89 262,00	85 437,00	85 510,00	48629
Mil	B	283,00	253,00	265,00	254
Mil	R1	2 557,00	2 243,00	1 946,00	718
Mil	R2	29,00	26,00	25,00	NP
Maïs	B	787,00	724,00	1 149,00	722
Maïs	R1	5 402,00	5 083,00	6 462,00	3218
Maïs	R2	7 149,00	6 112,00	7 386,00	2604
Riz	PB	ND	25,2	72,15	53,76*
Riz pluvial	B	ND	ND	ND	766
Riz	R1	ND	ND	ND	4302
Riz	R2	ND	ND	ND	2831
Niébé	B	183,00	175,00	74,00	30

Niébé	R1	625,00	618,00	325,00	260
Niébé	R2	1 167,00	1 037,00	553,00	370
Sorgho	B	73,00	73,00	68,00	46
Sorgho	R1	1 452,00	1 244,00	1 148,00	189
Sorgho	R2	3 110,00	2 928,00	2 971,00	374
Sésame	B	26	23,00	10,00	NP
Sésame	R1	590,00	472,00	203,00	NP
Sésame	R2	129,00	104,00	33,00	NP

Source : DA, Rapport Annuel 2017

*Certifiées ; NP : Non Parvenu ; NA : Non Applicable ; ND : Non Défini

Encadré 2 : Résumé des performances agricoles obtenues en 2017

- 1- Production record de riz depuis l'indépendance (1 011 269 T) ;
- 2- Production record d'oignon depuis l'indépendance (400 000 T) ;
- 3- Production record de semences de pré base depuis l'indépendance ;
- 4- Exportation record des fruits et légumes de contre-saison depuis l'indépendance (106 200T);
- 5- Présence du Riz dans toutes les zones agro-économiques du pays ;
- 6- Augmentation des revenus ruraux : disparition du *Mbapatt*²⁶ et, des bons impayés et jamais de baisse du prix au producteur de l'arachide, depuis 2012 ;
- 7- Transformation du bassin arachidier en bassin agricole du fait de la diversification des cultures et des systèmes de production ;
- 8- Croissance continue du secteur agricole grâce à une gestion rationnelle des changements climatiques pour que la croissance économique nationale s'inscrive dans la durabilité ;
- 9- Fin des réclamations fondées sur la qualité des semences ;
- 10- Remplacement graduel des semences écrémées par des semences certifiées.

4.1.2. Sous-secteur de l'Élevage

4.1.2.1 Production nationale de viande et d'abats

La production de viande et d'abats réalisée en 2017 porte sur un volume estimé à 246 520 tonnes, constituées pour 57% de viande bovine et de viande de volaille industrielle (cf. graphique 7). Le taux de réalisation par rapport à la cible est de 97%. Ce résultat s'explique par un volume d'abattages moins important que prévu chez les bovins et les petits ruminants. La situation relativement difficile née de l'hivernage 2016, qui n'a pas été favorable à l'élevage pastoral, principal fournisseur du marché, expliquerait une disponibilité moindre d'animaux de boucherie. Pour rappel, l'année 2016 a été marquée par une installation tardive des pluies dans certaines zones, mais surtout par leur arrêt précoce dans bon nombre de localités. Ainsi, les parcours naturels qui assurent l'essentiel de l'alimentation du bétail élevé selon le système pastoral, ont connu un important déficit dans plusieurs zones. A cela, s'ajoute les dégâts causés par les feux de brousse (505 cas signalés par les Services des Eaux et Forêts).

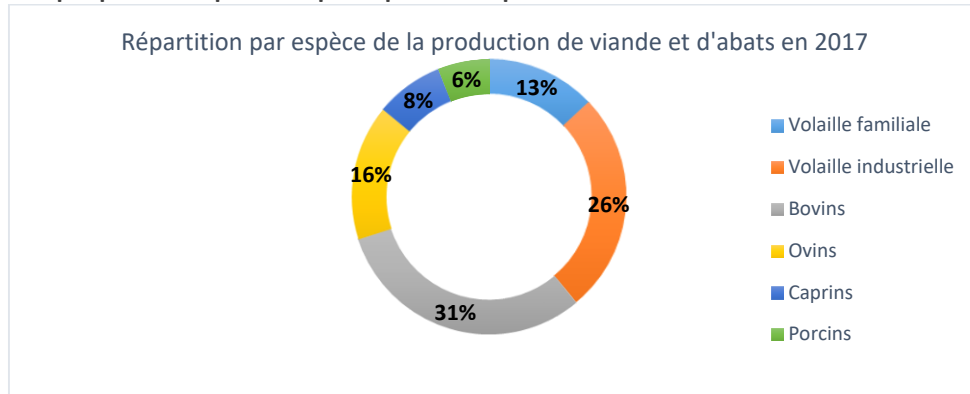
Tableau 12 : Evolution de la production nationale de viande et d'abats

Indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
						Prévu	Réalisé	Taux de réalisation
Production nationale de viande et d'abats (en milliers de tonnes)	189,7	202,1	208,5	214,3	242,6	254,9	246,5	97%

Sources : CEP/MEPA, SOGAS, DIREL

²⁶ Bradage de la production

Graphique 11 : Répartition par espèce de la production de viande et d'abats



Sources : CEP/MEPA, DIREL, SOGAS, 2017

Par rapport à l'année 2016, la production connaît une légère augmentation de 2%, soit 3 879 tonnes de viande et d'abats. Cette hausse est portée principalement par la volaille industrielle (+8 820 tonnes) et, à un degré moindre, par la viande ovine (+3 751 tonnes) et la viande porcine (+2 152 tonnes), dont les volumes ont respectivement augmenté de 10 et 16%. On peut noter que la filière avicole maintient la bonne dynamique qu'elle affiche depuis plus d'une décennie. Les bons résultats qu'elle a enregistrés en 2017 s'expliquent essentiellement par un accroissement de l'offre en poulets de chair, à la faveur de l'installation de nouvelles exploitations avicoles d'une capacité relativement importante. L'effectif de volaille industrielle abattue, y compris les poules réformées, a augmenté de 21% par rapport à 2016, faisant de la sous-filière, la première contributrice à la production nationale de viande et d'abats en 2017. Par contre, la viande bovine a enregistré un repli de 12%, comparée à 2016, soit près de 10 000 tonnes. Cette contreperformance s'explique par les conditions climatiques difficiles en 2016 (et aussi en 2017), qui ont particulièrement impacté la filière. Face à la situation, l'instruction de mettre en œuvre une opération d'assistance aux éleveurs en déclenchant le mécanisme de pérennisation de l'auto approvisionnement en aliments de bétail a été donnée par Monsieur le Premier Ministre, lors du Conseil Interministériel sur la sécurité alimentaire, tenu le 09 mai 2017. Des fonds d'un montant global de 2 706 914 702 FCFA, ont été ainsi mobilisés. L'opération a permis de distribuer 15 000 tonnes d'aliments bétail subventionnés à hauteur de 44%, ce qui a beaucoup contribué à atténuer les difficultés alimentaires du bétail.

Les filières locales ont couvert à hauteur de 92% la demande de viande en 2017.

Contraintes de la filière bétail viande :

- Faible valorisation des pâturages naturels et des sous-produits agricoles ;
- Insuffisance des capacités techniques des acteurs en embouche ;
- Déficit de réglementation organisant les marchés à bestiaux ;
- Insuffisance des infrastructures d'abattage, de transformation, de transport et commercialisation de la viande ;
- Absence d'un système d'identification national du bétail.

Contraintes de la filière aviculture :

- Faiblesse du taux de couverture vaccinale pour la maladie de Newcastle ;
- Insuffisance du respect des normes en santé animale et en construction de bâtiments d'élevage par les exploitations avicoles ;

- Déficit d'infrastructures et d'équipements d'abattage, de découpe et de valorisation spécifiques à la volaille (abattoirs, unités de découpe, de transformation et de conservation des viandes et des œufs) ;
- Coûts de production élevés lié à la cherté de l'aliment de volaille à base de matières premières importées.

4.1.2.2 Production nationale de lait

La production nationale de lait en 2017 porte sur un volume estimé à 243,5 millions de litres, soit un taux de réalisation de 99%. Le graphique 8, qui en donne la répartition par type d'élevage, laisse apparaître que plus de la moitié (54%) provient de l'élevage pastoral.

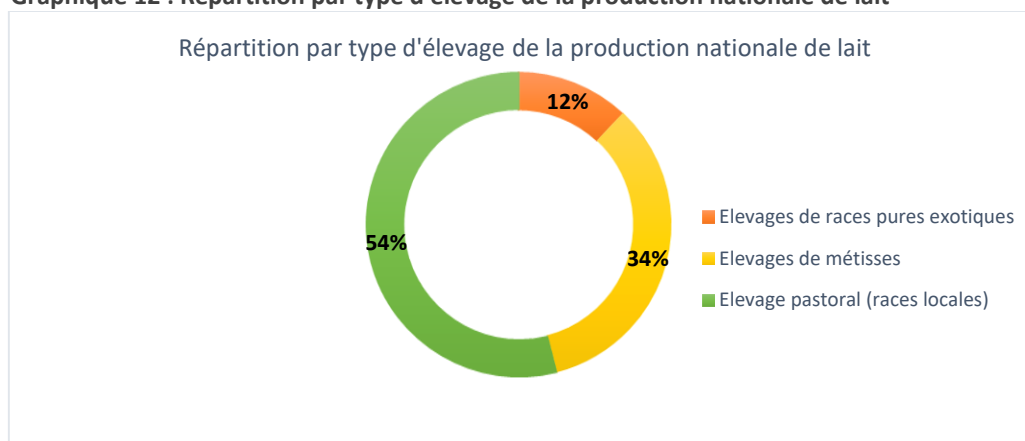
La non-atteinte de la cible s'explique également par la contreperformance de l'élevage pastoral, qui a été, cependant, atténuée par les élevages de métisses et de races pures.

Tableau 13 : Evolution de la production nationale de lait

Indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
						Prévu	Réalisé	Taux de réalisation
Production nationale de lait (en millions de litres)	202	217,5	217,8	226,7	231,5	245	243	99%

Source : CEP/MEPA, 2017

Graphique 12 : Répartition par type d'élevage de la production nationale de lait



Source : CEP/MEPA, 2017

Par rapport à 2016, la production de lait a accusé une hausse de 12 millions de litres, imputable à l'accroissement de la production des élevages de métisses et de races pures, dont les effectifs de femelles laitières ont connu une augmentation entre 2016 et 2017, avec l'entrée en production des métisses nées en 2014 et l'importation de 1 077 génisses gestantes à haut potentiel laitier en début 2017 dans le cadre d'un partenariat entre le MEPA et l'Association pour l'Intensification de la Production laitière (ANIPL).

En ce qui concerne la consommation per capita de lait, qui atteint son plus haut niveau depuis 2012, elle est en hausse de 1,3 litre par rapport à 2016, passant de 28,9 à 30,2 litres. Cette amélioration résulte de l'augmentation simultanée de la production locale et des importations de lait. La demande nationale a été couverte pour plus de la moitié (55%) par la production locale, comme cela a été le cas pour les années 2013 à 2016.

Contraintes de la filière lait :

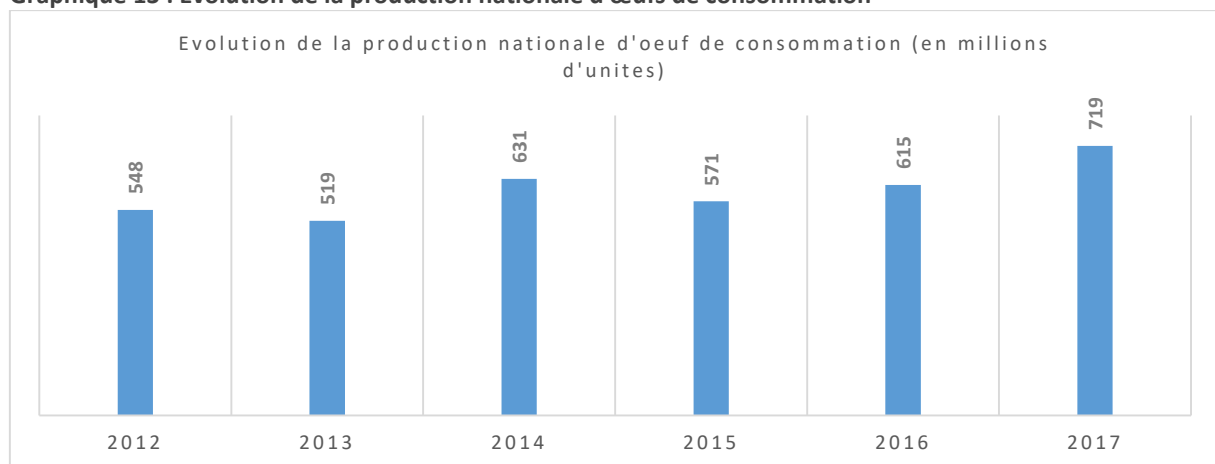
- Faiblesse des investissements publics et privés dans la filière lait ;
- Faible productivité de la filière locale ;
- Faible valorisation du lait local liée (i) au déficit d'infrastructures et d'équipements de collecte, de transformation et de commercialisation du lait, (ii) à la fiscalité sur le lait qui freine l'intégration entre le segment productif et industriel ;
- Déficit de technicité en matière de transformation et de conservation du lait.

4.1.2.3 Production nationale d'œufs de consommation

La production d'œufs de consommation en 2017 est estimée à 719 millions d'unités, soit un taux de réalisation de 104% de plus par rapport à l'objectif de 694 millions d'unités qui était visé. Elle évolue de 6% par rapport à l'année 2016, correspondant à un volume de 44 millions d'unités.

Cette performance s'explique principalement par une augmentation importante de l'offre locale, à la faveur de la mise en place de nouvelles exploitations avicoles et aussi d'une situation zoo sanitaire sous contrôle, après la flambée des foyers de la maladie de Marek enregistrée en 2016.

Graphique 13 : Evolution de la production nationale d'œufs de consommation



Sources : Centre National Avicole de Mbao, CEP/MEPA

Contraintes au développement de l'élevage au Sénégal :

- Manque de productivité et compétitivité des élevages ;
- Faible disponibilité des statistiques sectorielles ;
- Faible résilience des systèmes extensifs de productions animales dominants face aux aléas climatiques ;
- Déficit d'infrastructures de stockage, de collecte, de transformation, de transport et de commercialisation des produits animaux ;
- Insuffisance des ressources financières allouées au secteur afin de relever les défis du secteur de l'élevage.

Encadré 3 : Le contrôle des maladies animales

Le contrôle des maladies animales, l'accès à l'eau et l'amélioration des techniques d'élevage restent déterminants pour l'accroissement de la productivité du cheptel. En particulier, la santé animale demeure ainsi un pré requis majeur pour le développement de l'élevage. Cela explique toute l'attention qui lui est accordée pour obtenir une évolution du taux de couverture vaccinale des maladies considérées comme étant prioritaires par le Sénégal.

En 2017, les maladies ciblées pour la campagne annuelle de vaccination de masse sont la peste des petits ruminants, la péripneumonie contagieuse bovine, la dermatose nodulaire contagieuse bovine, la peste équine, la maladie de Newcastle.

Evolution du nombre de têtes vaccinées par espèces

Maladies prioritaires	Effectifs vaccinés		Ecart
	2016	2017	
Peste des petits ruminants	2 634 034	2 212 523	421 511
Péripneumonie contagieuse bovine	1 741 381	1 498 006	243 375
Dermatose nodulaire contagieuse bovine	1 643 198	1 675 817	-32 619
Peste équine	204 488	201 037	3 451
Maladie de Newcastle	1 082 704	1 405 884	-323 180

Source : Direction des Services Vétérinaires (DSV)

Taux de couverture vaccinale (en %) pour les maladies animales prioritaires

Indicateurs	Référence 2016	2017				
		Prévu	Réalisé	Taux de réalisation	Ecart [Réalisé-Prévu]	Ecart [Réalisé-2016]
Taux de couverture vaccinale des petits ruminants pour la peste des petits ruminants	22	50	23	47%	-27	1
Taux de couverture vaccinale des bovins pour la péripneumonie contagieuse bovine	39	60	51	85%	-9	12
Taux de couverture vaccinale des bovins pour la dermatose nodulaire contagieuse bovine	44	60	48	80%	-12	4
Taux de couverture vaccinale des équins pour la peste équine	36	50	38	76%	-12	1
Taux de couverture vaccinale de volailles pour la maladie de Newcastle	6	25	5	20%	-20	-1

Source : DSV, 2017

On note une variation du taux de couverture vaccinale de 5 à 51% selon la maladie, avec un niveau de réalisation par rapport aux prévisions de 61%, en moyenne. Des disparités sont notées cependant selon les localités. En effet, les régions comptant un effectif important ont enregistré des taux de couverture vaccinale relativement faibles, contrairement à celles ayant un cheptel plus réduit. Ces résultats restent globalement moyens, comparés aux normes fixées par l'Organisation mondiale de la santé Animale (OIE), qui préconise un taux de couverture vaccinale de 80% pour assurer une bonne protection zoo sanitaire. Toutefois, ils sont largement au-dessus de ceux des pays de la sous-région. Par rapport à l'année 2016, la couverture vaccinale est meilleure en 2017, sauf pour la maladie de Newcastle, pour laquelle le manque d'intérêt des acteurs pour la vaccination de la volaille traditionnelle reste une des contraintes majeures. Cette amélioration reflète les efforts entrepris par l'Etat à travers notamment le renforcement des parcs à vaccination et l'appui à l'approvisionnement en vaccins.

Contraintes relatives à la santé animale

- Insuffisance des ressources financières allouées pour la prise en charge de la surveillance (frais de réalisation et d'envoi des prélèvements etc.) ;
- Absence d'une stratégie claire de contrôle voire d'éradication des maladies visées ;
- Insuffisance des ressources humaines, matérielles, logistiques et infrastructures ;
- Problème animation du réseau d'épidémiologie-surveillance ;
- Faible implication des vétérinaires privés ;
- Sous-rapportage en raison de l'endémicité des maladies ;
- Déficit en parcs à vaccination dans la plupart des régions.

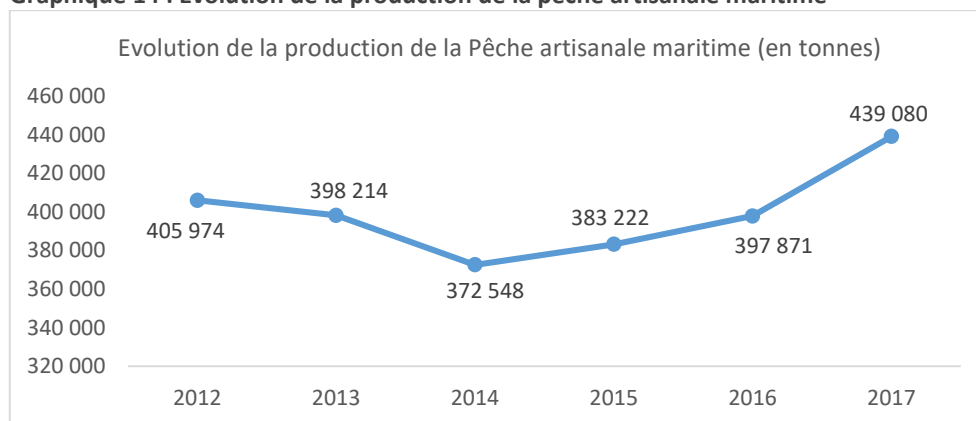
4.1.3. Sous-secteur de la Pêche

Les campagnes scientifiques d'évaluation directe notées en 2017 ont été réalisées en saison froide (hors pélagiques côtiers). Cependant, les évaluations indirectes issues des groupes de travail du COPACE et de l'ICCAT montrent les différents niveaux d'exploitation des ressources de la zone atlantique qui couvre le Sénégal. Il faut noter que (i) la sous exploitation concerne la sardine, le rouget, le thiékem et les Merlus noirs, (ii) les espèces en pleine exploitation sont l'anchois, le maquereau, le chinchard noir, le pagre à points bleus et la crevette gamba, et (iii) les espèces en état de surexploitation sont principalement les Sardinelles, le Chinchard noir, l'Ethmalose, la Poulpe, le Pageot et le Thiof.

4.1.3.1 Production de la pêche artisanale maritime

La pêche artisanale maritime se caractérise en 2017 par un parc piroguier composé de 11 943 pirogues actives contre 11 975 unités en 2016, soit une légère baisse de 0,27%. Les débarquements sont estimés à 439 080 tonnes, représentant près de 82,64% de la production nationale, pour une valeur commerciale estimée, au débarquement, à 164,464 milliards de FCFA (DPM 2018 – données provisoires). Comparés à l'année précédente, les débarquements ont enregistré des hausses de 10,36% en volume et de 29,80% en valeur (397 871 tonnes et 126,71 milliards de FCFA). Cette évolution des débarquements en volume est imputable à l'amélioration des captures débarquées dans les régions de Dakar, Thiès et Fatick qui enregistrent des hausses respectives de 28%, 17% et 31%. A noter que ces trois régions assurent plus de la moitié des captures de la pêche artisanale.

Graphique 14 : Evolution de la production de la pêche artisanale maritime

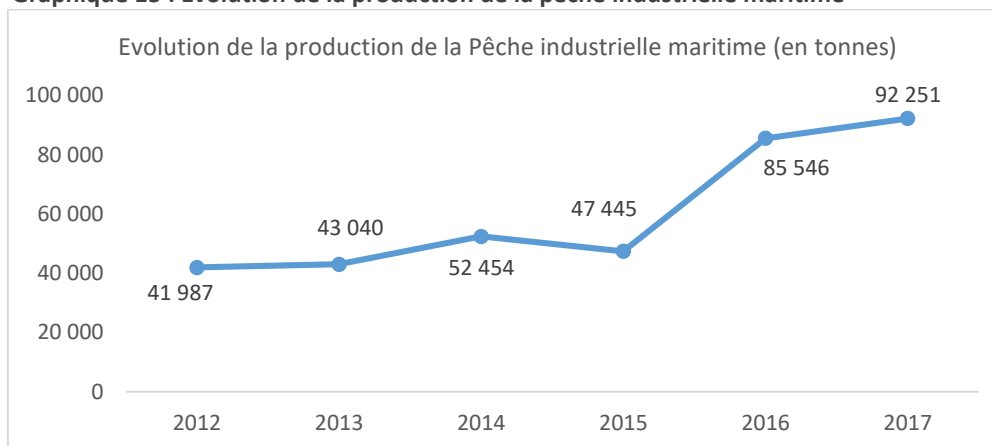


Source : CEP/MPEM

4.1.3.2 Production de la pêche industrielle

En 2017, la pêche industrielle est portée par une flotte nationale et étrangère composée au total de 111 navires contre 115 navires en 2016, soit une baisse de 3,4%. Les débarquements de la pêche industrielle, composée des segments de la pêche chalutière, de la pêche thonière et de la pêche sardinière, s'élèvent à 92 251 tonnes pour une valeur commerciale à la première vente estimée à 62,42 milliards de franc CFA. En glissement annuel, ils ont connu une évolution positive de 3% en volume et de 9,38% en valeur, comparativement à l'année 2016.

Graphique 15 : Evolution de la production de la pêche industrielle maritime

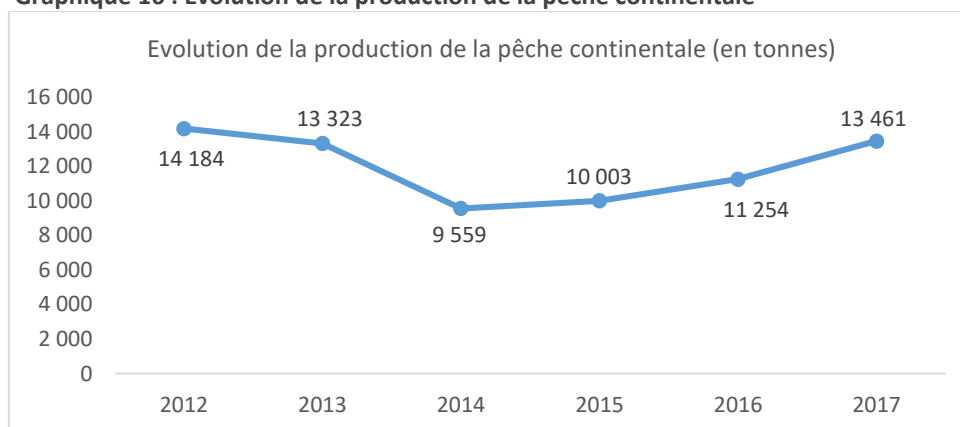


Source : CEP/MPEM

4.1.3.3 Production de la pêche continentale

Au titre de l'année 2017, l'analyse des débarquements de la pêche continentale fait ressortir une augmentation de 19,61% en rythme annuel. En effet, ils sont passés de 11 254 tonnes en 2016 à 13 461 tonnes en 2017. Cette augmentation est observée dans toutes les régions de pêche continentale, à l'exception de celle de Kaolack qui accuse une baisse de 14,81%. La valeur commerciale estimée des débarquements s'élève à 14,59 milliards de F CFA en 2017 contre 11,82 milliards de F CFA en 2016, soit une hausse de 23,48%.

Graphique 16 : Evolution de la production de la pêche continentale

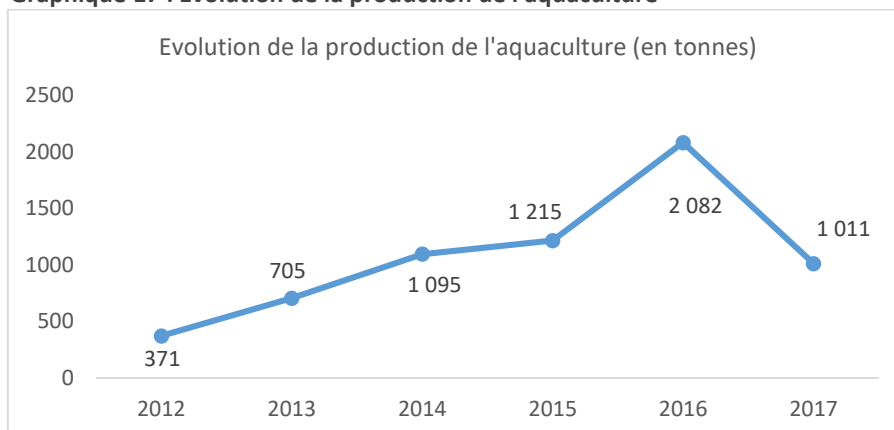


Source : CEP/MPEM

4.1.3.4 Production de l'aquaculture

La production aquacole est passée de 2 082 tonnes en 2016 à 1 011 tonnes en 2017, soit une diminution de plus de la moitié (-51,44%). Cette baisse est principalement due à l'insuffisance des financements public et privé du sous-secteur et au retard dans la mobilisation du budget d'investissement (25% mobilisés en septembre). Ces facteurs n'ont pas permis de réaliser les investissements prévus dans le PTBA de 2017, à savoir, la mise en place d'ouvrages aquacoles, l'acquisition d'un stock d'aliments pour la production suffisante d'alevins. Également, l'encadrement nécessaire aux producteurs, n'a pas été apporté.

Graphique 17 : Evolution de la production de l'aquaculture

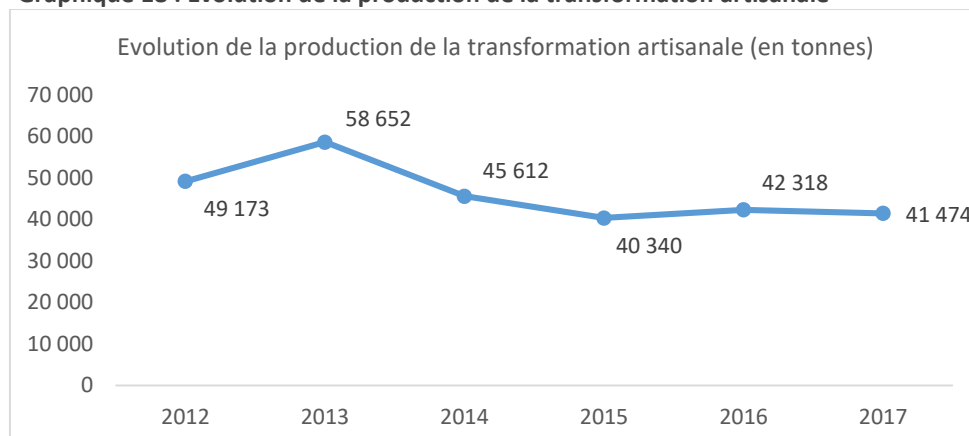


Source : CEP/MPEM

4.1.3.5 Transformation artisanale

En 2017, le volume de produits transformés artisanalement s'élève à 41 320 tonnes contre 42 318 tonnes en 2016, soit une baisse de 2,36%. Par contre, la valeur commerciale a connu une hausse de 5,54%, passant de 22,057 milliards de francs CFA en 2016 à 23,279 milliards de francs CFA en 2017. Près de la moitié des produits de la transformation artisanale, soit 48,5%, est exportée principalement vers les pays de la sous-région (Mali – Burkina Faso – Côte d'Ivoire – Ghana – Guinée, etc.).

Graphique 18 : Evolution de la production de la transformation artisanale



Source : CEP/MPEM

4.1.3.6 Transformation industrielle

L'industrie halieutique est essentiellement orientée vers l'exportation de produits traités et présentés sous diverses formes (entier frais, frais élaboré, congelé, conserve, etc.). En 2017, elle est portée par 232 unités de traitement composées de 130 établissements à terre et 102 navires de pêche gérés par 35 armements. En comparaison avec l'année 2016, ces unités de traitement ont augmenté de 8 en valeur absolue et de 3,57% en valeur relative.

Encadré 4 : L'importance de la contribution de la pêche à la sécurité alimentaire

L'importance de la contribution de la pêche à la sécurité alimentaire se manifeste par le fait qu'un grand nombre de plats traditionnels, et particulièrement au niveau des populations côtières est à base de poisson. En effet, la consommation de poisson per capita au Sénégal (29kg) se situe au-dessus de la moyenne mondiale (16,8kg). Aussi, le Sénégal figure parmi les plus gros consommateurs de poisson en Afrique, comparé à certains pays comme la Tunisie (10,1 kg), la Mauritanie (10 kg) et le Maroc (7,5 kg).

Les produits de la pêche jouent aussi un rôle primordial dans la nutrition, avec une contribution à hauteur de 70% aux apports nutritionnels en protéines d'origine animale.

Pour améliorer ces performances sur la nutrition, un plan d'actions sectoriel (PAS) a été élaboré et connaît un début de mise en œuvre.

Toutefois, l'évolution de cette contribution à la sécurité alimentaire suit une tendance baissière ces dernières années, passant de 41 kg en 2003 à 29 kg en 2015. Cette évolution est liée à la forte demande interne de poisson consécutive à la croissance démographique et à la concurrence exercée par le marché extérieur (particulièrement de la sous-région), qui cible actuellement les espèces traditionnellement destinées à la consommation de la population locale (sardinelles, chinchards, sompat, etc.).

Contraintes relatives au développement de la pêche :

Les contraintes rencontrées dans le secteur de la pêche sont (i) l'insuffisance des ressources humaines bien que des efforts considérables aient été consentis en 2016 avec le recrutement de 75 agents au profit du MPEM, l'insuffisance des ressources humaines se fait encore ressentir dans le suivi des activités du secteur, (ii) l'insuffisance et les difficultés de mobilisation des ressources financières, cette contrainte est à l'origine des principaux écarts observés dans l'atteinte de cibles projetées en 2017, (iii) l'indisponibilité de l'avion de surveillance pour assurer la couverture aéro-maritime de la ZEE sénégalaise, et (iv) l'insuffisance de moyens matériels et financiers des CLPA pour assurer les missions de surveillance participative.

Les principales contraintes relatives au développement de l'aquaculture sont (i) le retard dans la mise en œuvre du projet de fermes aquacoles industrielles en partenariat public-privé avec le FONSIS et l'OLAC, ce projet avait pour objectif de produire 10 000 tonnes en 2017 ; (ii) la production encore faible du pôle aquacole de Sédhiou dont seulement 20 étangs sur 50 sont fonctionnels en 2017 ; (iii) le retard dans le démarrage de l'exécution budgétaire dû au changement de l'option de mise en œuvre initialement retenu pour le pôle aquacole de Matam et ; (iv) la faible implication du secteur privé dans le développement de l'aquaculture.

4.1.4. Sous-secteur de l'Environnement

Conformément aux orientations stratégiques du PSE, la mission assignée au secteur de l'Environnement et du Développement durable est « d'assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles et du cadre de vie dans une perspective d'émergence économique et sociale à travers une trajectoire de développement durable ».

A la suite, toutes les actions du secteur sont orientées vers l'atteinte de l'objectif global défini consistant à « créer une dynamique nationale pour l'amélioration de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'intégration des principes du développement durable dans les politiques publiques, ainsi que le renforcement de la résilience des écosystèmes et des communautés aux changements climatiques ». Cet objectif global se décline en deux objectifs spécifiques et en quatre programmes à savoir :

Objectif spécifique 1 : Réduire la dégradation de l'Environnement et des Ressources Naturelles, les effets néfastes des changements climatiques et la perte de biodiversité.

Programme 1 : Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres ;

Programme 2 : Conservation de la biodiversité et la gestion des aires protégées ;

Programme 3 : Lutte contre les pollutions, nuisances et les effets néfastes des changements climatiques.

Objectif spécifique 2 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques publiques.

Programme 4 : Pilotage, coordination et gestion administrative.

4.1.4.1 Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres

La mise en œuvre de ce Programme permet d'inverser la tendance à la déforestation et de récupérer les terres dégradées. Les actions de ce programme sont essentiellement axées sur la lutte contre les feux de brousse, l'aménagement et l'exploitation durable des formations forestières et la reconstitution du couvert végétal.

Les résultats attendus pour la lutte contre les feux de brousse sont : la réduction des superficies brûlées (cible : diminution de 85 000 ha des superficies brûlées par rapport à la saison 2016-2017) et du nombre de cas de feux de brousse (cible : réduction de 5% du nombre de cas de feux de brousse par rapport à 2016-2017).

Pour atteindre ces résultats, les activités menées ont porté essentiellement sur la lutte préventive. Il s'agit de l'ouverture et l'entretien de pare-feu, de la création, de la redynamisation et de l'équipement de comités villageois de lutte contre les feux de brousse, du traitement de feux précoces, de l'organisation de séances de sensibilisation et d'information sur les feux de brousse en direction des populations.

Le tableau ci-dessous présente la situation d'exécution des activités de lutte contre les feux de brousse pour l'année 2017.

Tableau 14 : Niveau d'exécution des activités de lutte contre les feux de brousse

Activités	Réalisations 2016	Cibles 2017	Réalisations 2017	Commentaires
Ouverture de pare-feu (km)	1 451	2 477,5	2 852,5	Plus de 100% de taux de réalisation
Entretien de pare-feu (km)	2 625	3 561,5	1 582,3	Le taux de réalisation est de 44%.
Création et/ou redynamisation des CLFB	2 618 comités créés et/ou redynamisés	2 900 comités	2 220 comités créés et ou redynamisés	Soit un taux de réalisation de 76%. Les équipements fournis sont de 18 unités de lutte fonctionnelles, de 10 unités légères motorisées d'un bulldozer et de trois graders
Equiperment des CLFB	307 comités équipés	Equiperment de 1031 comités	259 comités équipés	Soit un taux de réalisation de 25% (Baisse du budget)
Traitement de superficies en feux précoces	307 766 ha	671 300 ha	278 454,4 ha et 791,28 km	Soit un taux de réalisation de 41%. Cette contre-performance est due au fait que dans les régions du Nord les populations sont réticentes à pratiquer les feux précoces.
Organisation de séances de sensibilisation sur les feux de brousse	1 294 séances	1 511 séances	1 561 séances, 210 émissions radio et une journée de lancement de la campagne de lutte contre les feux de brousse organisées	Plus 100% de réalisation. Ces performances sont réalisées en collaboration avec certains partenaires de la DEFCCS : PASA Loumakaf, P2RS, PRAPS, etc.

Ce tableau révèle un bon niveau d'exécution des activités de lutte contre les feux de brousse en dehors de celles d'entretien de pare-feu, de l'équipement des comités de lutte contre les feux de brousse et

de traitement de feux précoce. Pour ces dernières, on constate un niveau faible de réalisation (respectivement 44%, 25% et 41% de niveau de réalisation).

Les activités de lutte préventive et active contre les feux de brousse devaient permettre de réduire le nombre de cas de feux observés et les superficies brûlées par rapport à la saison précédente. Les résultats ou effets immédiats enregistrés de l'exécution des activités de lutte contre les feux de brousse se présentent comme suit :

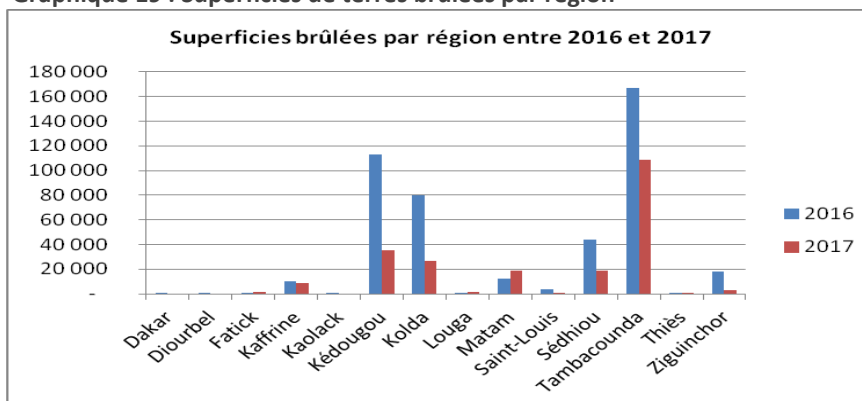
Tableau 15 : Résultats des activités de lutte contre les feux de brousse

Activités	Réalisation 2016	Cible 2017	Réalisation 2017	Commentaires
Réduction des superficies de terres (en ha) brûlées par les feux de brousse	667 702 ha brûlés dont 445 788 ha considérés comme des feux de brousse	Diminution de 85 000 ha des superficies brûlées par rapport à la saison 2016-2017	493 768 ha de superficies brutes brûlées. La part occupée par les feux de brousse, après l'application d'un masque spatio-temporel, est de 224 920 ha, soit une diminution 220 868 ha par rapport à la saison précédente.	Une baisse relative de 49,5 % des superficies brûlées, compte non tenu des feux précoces.
Diminution des cas de feux de brousse	643 cas de feux de brousse observés	Réduction de 5% du nombre de cas de feux de brousse par rapport à la saison 2016-2017	505 cas de feux de brousse observés	Soit une baisse de 21,4% des cas de feux par rapport à la saison 2016-2017

La lutte préventive et active menée par le MEDD avec l'appui significatif de certains programmes dont le PASA Lou-Ma-Kaf ont permis de réduire les cas de feux brousse et surtout les superficies brûlées. Ainsi, les résultats visés dans le cadre de la lutte contre les feux de brousse pour cette année sont atteints. Même si le nombre de cas de feux n'a baissé que de 5%, les superficies ont décliné de 50%. Cette situation reflète une réactivité plus rapide et efficace des programmes et structures officielles et communautaires impliqués dans la lutte contre les feux de brousse. En outre, en zone sud, les feux précoces constituent une pratique courante pour préparer les champs.

La période des feux chevauche sur deux années et s'étend en général du mois d'octobre de l'année n-1 au mois de mai/juin de l'année n. La progression des superficies brûlées est marquée par un démarrage faible, en mi-octobre 2016, dans le centre-est du pays. A partir de novembre et décembre 2016, une recrudescence a été notée. Elle peut s'expliquer par le recours aux feux précoces qui est une forme de gestion tendant à atténuer l'effet abrasif de la paille sèche à partir de janvier. La baisse des cas de feux notée en janvier 2017, a été plus prononcée après février 2017 avant d'aboutir à un arrêt en mai. Les régions les plus touchées par les feux avant l'application du masque spatio-temporel sont Tambacounda avec 192 964 ha, Kédougou avec 127 557 ha, représentant respectivement 39% et 26% du total des superficies brûlées sur le plan national. A cela, viennent ensuite les régions de Kolda (66 044 ha) et Sédhiou (36 333 ha) représentant respectivement 13% et 7%. Ainsi les régions du sud et du sud-est, incluant celle de Ziguinchor, ont enregistré plus de 90 % des superficies brûlées du Sénégal.

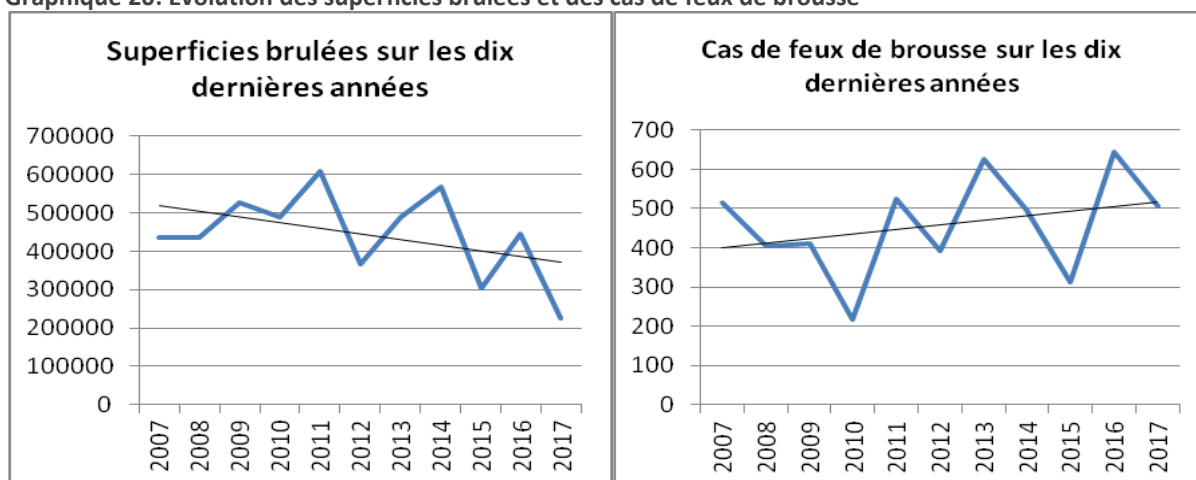
Graphique 19 : Superficies de terres brûlées par région



Source : RAP 2017, MEDD

On note une diminution des superficies brûlées dans presque toutes les régions du pays sauf Matam et Louga.

Graphique 20: Evolution des superficies brûlées et des cas de feux de brousse



Source : RAP 2017, MEDD

Malgré une diminution des cas de feux de brousse cette année, on note sur les dix dernières années, une faible tendance à la hausse de cet indicateur. Cependant les superficies brûlées restent dans une tendance baissière sur cette même période.

La mise en œuvre de l'action de lutte contre les feux de brousse a été satisfaisante pour cette année. En effet, les résultats attendus en ce qui concerne la réduction du nombre de cas de feux de brousse et des superficies brûlées sont entièrement atteints.

4.1.4.2 Exploitation forestière

Pour la campagne d'exploitation forestière de 2017, les possibilités de production de charbon de bois dans les forêts aménagées sont évaluées à 981 364 quintaux (soit 623 425 m³) sur une superficie totale de 96 006 ha. Le tableau suivant donne la répartition des possibilités de charbon de bois par région.

Tableau 16 : Répartition des possibilités d'exploitation du charbon de bois

Région	Nombre de forêts	Superficie des parcelles à exploiter (ha)	Possibilités bois (m ³)	Possibilités en charbon de bois (q)
Tambacounda	16	60 574	330 364	525 992
Kolda	10	19 397	195 762	304 184
Sédhiou	3	5 884	43 273	67 239
Ziguinchor	6	3 100	37 393	58 103
Kaffrine	5	6 375	13 909	21 614
Kaolack	6	213	1 048	1 628
Fatick	3	463	1 676	2 604
Total	49	96 006	623 425	981 364

Source : RAP 2017, MEDD

La cible est de domicilier la totalité de la production de charbon de bois dans les zones aménagées. Ainsi, la production de charbon de bois se passe essentiellement dans les régions de Tambacounda, de Kolda, de Sédhiou de Kaffrine, de Fatick, et de Ziguinchor. Pour la campagne de 2017, les possibilités effectivement allouées aux producteurs ont été de 1 103 632 quintaux et sont réparties entre producteurs locaux et externes. La situation d'exécution de ces possibilités se présente comme suit :

Tableau 17 : Niveau d'exécution des possibilités d'exploitation du charbon

Région	Possibilité Répartie	Quantité exploitée	Reliquat	Taux réel d'exécution	Qté circulée	Qté Déposée	NCND
Tamba	609 528	594 267	15 261	65,6	278 646	121 250	194 371
Kolda	344 990	271 829	73 161	63	119 395	97 745	54 689
Sédhiou	67 239	25 300	41 939	7,1	4 550	250	20 500
Kaffrine	21 613	18 167	2 326	84,05	2 990	0	0
Kaolack	2 159	510,5	1 653,50	23,6	510,5	0	0
Ziguinchor	58 103	320	57 783	0,5	320	0	0
Total	1 103 632	910 394	192 124	56,7	406 092	219 245	269 560

Source : RAP 2017, MEDD

On note d'après ces analyses au niveau national, le taux d'exécution des possibilités allouées est de 82%. On note aussi une importante quantité de produits non circulés et non déposés (24% de la possibilité allouée) ce qui se traduit par un taux d'exécution réel faible (56,7%) et particulièrement à Sédhiou (7,5%) et surtout à Ziguinchor (0,5%) que l'on impute à la non production des exploitants professionnels dans différents massifs.

Comme pour les années précédentes, la cible était de domicilier à 100% la production de charbon dans les zones aménagées. Cette domiciliation a été effectivement réalisée à 100%.

4.1.4.3 Reconstitution du couvert végétal

Le résultat visé pour la reconstitution du couvert végétal est l'évolution positive du ratio reboisement/déboisement qui doit conduire, à la longue, à un taux de couverture forestière satisfaisant au niveau national. Dans ce cadre, les activités menées sont la plantation d'arbres, la régénération naturelle assistée (RNA) et la mise en défens. Le tableau suivant donne l'état d'exécution des activités de reconstitution du couvert végétal.

Tableau 18 : Niveau d'exécution des activités de reconstitution du couvert végétal

Activités	Réalisati on 2016	Cible 2017	Réalisation 2017	Commentaires
Plantation	14 316 ha	16 019 ha (dont 15 320 ha de plantation massive, 123 ha de mangrove (dont 53 ha de regarnis), 20 ha de fixation de dunes 1112 km de plantation linéaire)	12 669 ha (Plantation massive : 11 615 ha, plantation linéaire : 1 874 ha, Mangrove : 101,17 ha, fixation dunes : 16 ha)	79% de niveau de réalisation
Régénération Naturelle Assistée (RNA)	7 033 ha	3 030 ha	1 593 ha	52% de niveau de réalisation
Mise en défens	11 693 ha	29 510 ha	12117 ha	41% de niveau de réalisation
Renforcement capacités du PRONASEF		05 tonnes de semences produites, conditionnées, distribuées	2,637 tonnes	53% de niveau de réalisation
Campagne de Production de plants pour la CNR		08 pépinières volantes créées ou réfectionnées	04 pépinières créées et 04 réfectionnée	Réalisée
		Production de 13 000 000 plants	10 700 446 plants produits	82% de niveau de réalisation
Renforcement de la Collaboration entre CNRF et DEFCCS pour la valorisation des acquis de la recherche et la prise en charge de la demande de recherche forestière		Suivre la collaboration entre CNRF et DEFCCS pour la valorisation des acquis de la recherche	Suivi de tous les protocoles	Réalisée

Source : RAP 2017, MEDD

On note aussi une baisse des réalisations en matière de mise en défens et de régénération naturelle assistée. La baisse de ces performances est liée à plusieurs facteurs dont principalement l'insuffisance des ressources financières, la raréfaction d'espaces disponibles pour le reboisement en raison de la concurrence d'autres activités (extension des habitations, activités agricoles, projets d'investissements publics etc.), le manque de moyens de protection des plantations.

Globalement, le MEDD a réalisé en 2017, des résultats, bien que légèrement en baisse par rapport à 2016, d'un niveau très satisfaisant (performance technique 79 % contre 83% en 2016) et qui constituent le fruit des efforts conjugués des différents acteurs dans le cadre de nos quatre (04) programmes structurants notre Politique sectorielle.

Des résultats satisfaisants sont obtenus dans le cadre du Programme de lutte contre la déforestation et la dégradation des terres, qui est passée de 66% à 74% entre 2016 et 2017. Ces progrès s'expliquent par les bons niveaux de réalisation dans le domaine de lutte contre les feux de brousse et de restauration des terres dégradées et de protection des ressources forestières.

Le secteur de l'Environnement et du Développement durable contribue ainsi de façon non négligeable à la sécurité alimentaire et à la nutrition en améliorant et en sécurisant les bases productive des autres secteurs pour l'accroissement durable de la productivité et de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique.

Contraintes à la conservation/préservation de l'environnement au Sénégal :

Les contraintes et difficultés rencontrées durant l'exécution du PAP 2017 sont essentiellement (i) la faiblesse des investissements dans le secteur, (ii) la baisse tendancielle du budget alloué au secteur, (iii) la persistance du trafic illicite de bois, (iv) l'insuffisance des enquêtes pour la disponibilité de données fiables dans le secteur de l'environnement, (v) les longs délais de passation des marchés, (vi) les contraintes relatives à la mobilisation des ressources liée entre autres à la fermeture prématurée du SIGFIP, (vii) l'insuffisance des ressources (humaines, matérielles et financières) pour le suivi des PGES et la validation des évaluations environnementales, (viii) l'insuffisance d'équipements de mesure pour le suivi de la conformité des effluents industriels, (ix) la faiblesse des financements des projets et programme du secteur, (ix) l'insuffisance des ressources allouées par rapport aux coûts élevés des ouvrages contre l'érosion côtière.

4.2. Performances économiques

Globalement, dans un contexte de reprise économique mondiale, la situation macroéconomique nationale s'est nettement améliorée en 2017, en poursuivant sa bonne tendance entamée depuis la mise en œuvre du PSE, avec des efforts soutenus de l'Etat pour une gestion prudente des finances publiques. L'environnement économique national est resté en 2017 sur la tendance haussière amorcée depuis 2014, avec un fort taux de croissance du PIB réel pour la troisième année consécutive. En effet, le taux de croissance du PIB réel est estimé à 7,2% en 2017 (DPEE, 2017), contre 6,2% en 2016 avec une cible initiale de 6,8% (cf. tableau 9). Ce regain de dynamisme reflète la mise en œuvre des grands projets d'investissement du PSE et le renforcement de l'ensemble des secteurs productifs, jumelés aux infrastructures de soutien à la productivité globale.

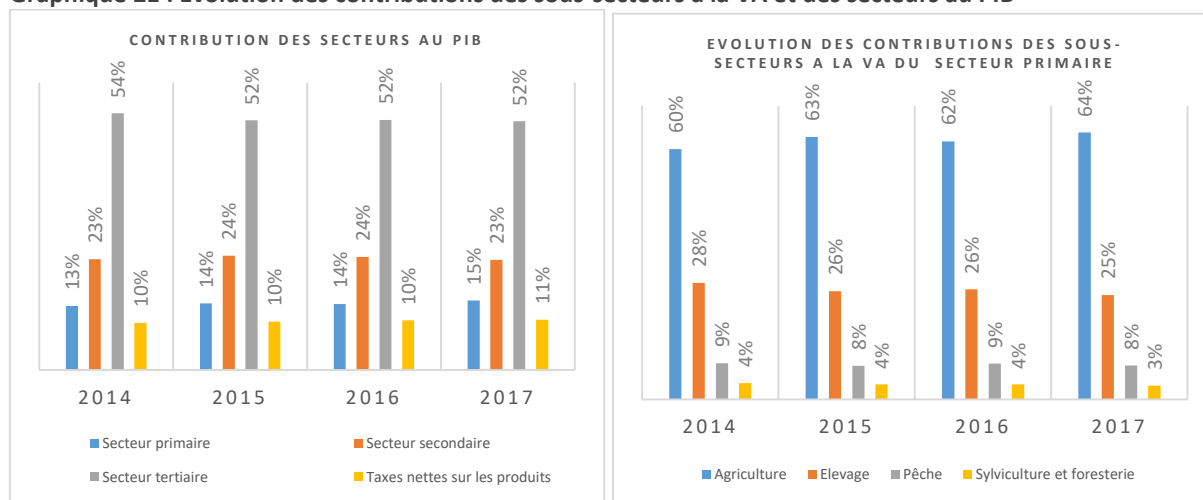
Tableau 19 : Evolution de quelques agrégats macro-économiques

Indicateurs	Historique / Réalisations			
	2014	2015	2016	2017
Taux de croissance (en %) du PIB réel		6,40%	6,20%	7,20%
Taux d'investissement global	25,60%	23,00%	23,00%	23,80%
Déficit du compte courant (en %) du PIB (%)	8,80%	4,30%	4,10%	7,20%
Taux d'inflation (IHPC)	-1,10%	0,10%	0,80%	1,30%
VA Sous-secteur de l'agriculture	780	905	939	1 097
VA Sous-secteur de l'élevage	363	373	400	429
VA Sous-secteur de la pêche	113	117	131	140
VA Sous-secteur de la Sylviculture, exploitation forestière	51	52	55	57
PIB du Secteur primaire	1 307	1 446	1 525	1 722
Taux de Croissance du secteur primaire		10,64%	5,46%	12,92%

Sources : ANSD, 2014-2016 et DPEE, 2017

Le secteur primaire, en 2017, a enregistré une croissance de 12,92% et a contribué au PIB national à hauteur de 15%, soit 1 722 milliards de FCFA. Cette contribution était de 13% en 2014. Dans le primaire, la croissance est toujours portée par les sous-secteurs de l'agriculture et l'élevage qui ont contribué à la valeur ajoutée du secteur primaire à hauteur de 64% et 25% respectivement. Suivent la pêche avec 8% et la sylviculture et foresterie avec 3%.

Graphique 21 : Evolution des contributions des sous-secteurs à la VA et des secteurs au PIB



Sources : ANSD, 2014-2016 et DPEE, 2017

4.3. Performances commerciales

L'inflation, mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC), s'est inscrite en hausse de 1,3% en 2017 contre 0,8% l'année précédente, reflétant principalement le renchérissement des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+3,7%). Malgré cette légère augmentation, le niveau général des prix reste en dessous du plafond de 3% fixé, permettant au Sénégal de respecter le critère de convergence de l'UEOMA.

4.3.1. Analyse des marchés agricoles nationaux

4.3.1.1 Analyse des prix des produits agricoles

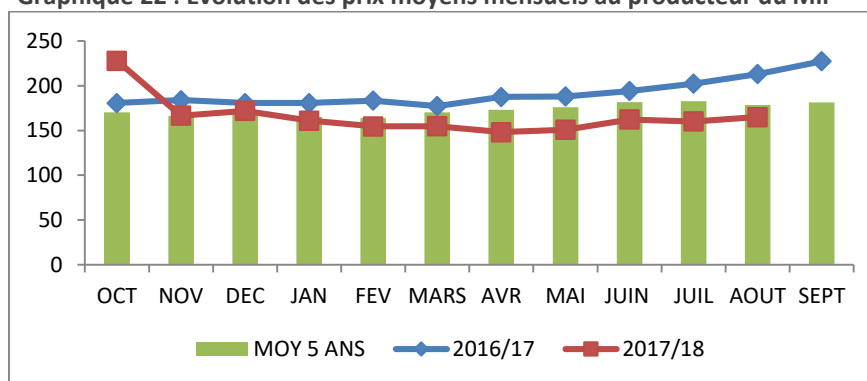
La consommation de céréales des populations est constituée essentiellement de céréales sèches (mil souna, maïs, sorgho), de riz local, de riz importé (ordinaire brisé, parfumé). Les résultats d'une étude réalisée par l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR) en juillet 2017, portant sur la « consommation des céréales de base au Sénégal », révèlent que la consommation des céréales de base (riz, mil, maïs, sorgho) per capita se situe à 119,3 kg. Elle se répartit respectivement comme suit : 78,1 kg (riz), 30,2 kg (mil), 9,2 kg (maïs), 1,8 kg (sorgho).

L'analyse comparative des prix moyens des produits agricoles de la campagne de commercialisation (octobre 2017 – septembre 2018) par rapport à ceux de la campagne (octobre 2016 – septembre 2017) et aux moyennes des cinq dernières années (octobre 2011 – septembre 2016) permettront d'apprécier le fonctionnement des marchés agricoles suivis par le Système d'Information des Marchés (SIM) du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA).

Prix au producteur :

Pour les céréales sèches, les prix moyens mensuels au producteur, de la campagne de commercialisation 2017, ont oscillé dans les fourchettes suivantes : « 150 – 230 » F CFA/kg (mil souna), « 170 - 240 » F CFA/kg (sorgho) et « 150 – 190 » F CFA/kg (maïs). Soient des prix moyens annuels respectifs de 165, 175 et 170 F CFA/kg. La comparaison annuelle indique une relative stabilité du prix moyen du mil et des variations de baisses pour le sorgho (-20%) et le maïs (-13%). Comparés aux moyennes quinquennales (2012-2016), les prix pratiqués en 2017 sont inférieurs avec des taux de baisse de -4% pour le mil souna, de -20% pour le sorgho et de -10% pour le maïs.

Graphique 22 : Evolution des prix moyens mensuels au producteur du Mil

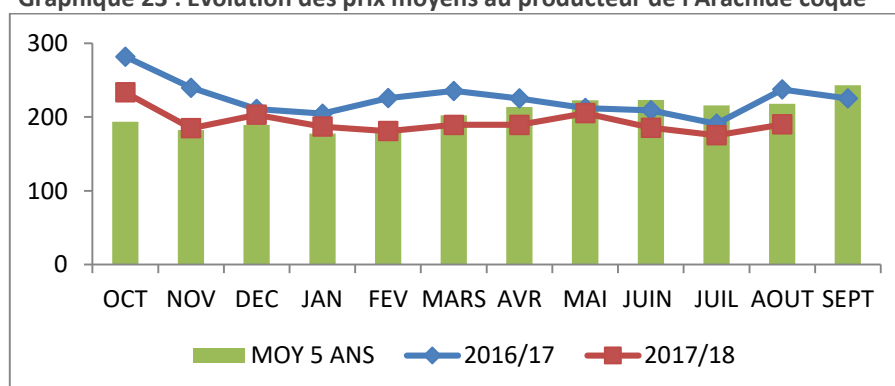


Source : CSA

S'agissant des légumineuses, essentiellement composées de l'arachide, principal produit de rente, composé de deux variétés (coque et décortiquée), la commercialisation occupe et mobilise plusieurs acteurs (Etat, producteurs, opérateurs stockeurs, huiliers), pendant plusieurs mois (6 à 7 mois). Le prix du kilogramme de l'arachide coque a évolué annuellement entre 175 et 235 F CFA avec un prix moyen annuel de 215 F CFA. En effet, en dépit du prix officiel fixé à 210 F CFA/kg, par le Comité National Interprofessionnel Agricole (CNIA), celui pratiqué dans les marchés reste souvent inférieur. Ceci s'explique principalement par : (i) l'abondance des offres dans les marchés ruraux, (ii) la qualité des graines offertes (tout venant), (iii) les difficultés financières de la plupart des Opérateurs Privés Stockeurs (OPS) chargés d'acheter dans les points officiels de collecte, et (iv) l'absence des acteurs étrangers, notamment les Chinois, chargés d'effectuer les exportations.

L'analyse de l'évolution desdits prix indique une baisse de 16% du prix de la campagne agricole 2017/2018 (215 F CFA/kg) par rapport à celle de 2016/2017 (250 F CFA//kg). Cette baisse est imputable aux facteurs précités. En revanche, par rapport à la moyenne des cinq dernières années, les producteurs ont engrangé un gain de +12%.

Graphique 23 : Evolution des prix moyens au producteur de l'Arachide coque



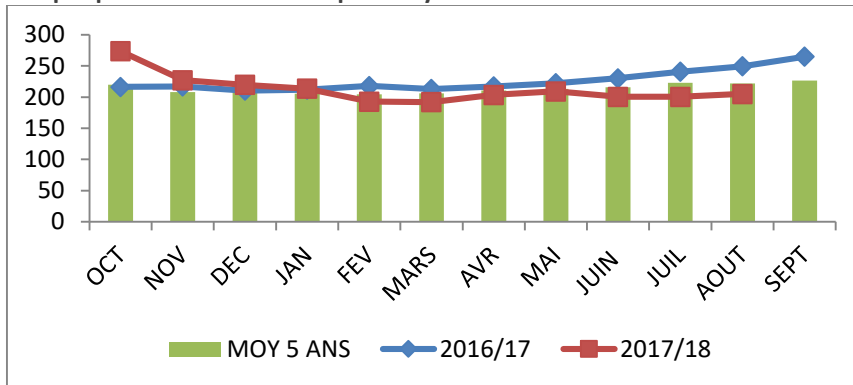
Source : CSA

Prix de détail/consommateur des céréales :

Ces prix sont collectés majoritairement dans les marchés urbains et ruraux des zones déficitaires. Les consommateurs ont acquis les céréales locales à des prix moyens annuels oscillant variant entre « 190 – 275 » F CFA/kg pour le mil, « 230 – 295 » F CFA/kg pour le sorgho, « 190 – 220 » F CFA/kg pour le maïs, soit des prix moyens nationaux respectifs de 230 F CFA/kg, de 240 F CFA/kg et de 210 F CFA/kg.

Comparés aux prix de l'année dernière, on note : +15% (mil), +11% (sorgho), +2% (maïs). Par rapport à la période 2012-2016, on constate le même profil de hausse annuelle qui s'établit comme suit : +7% pour le mil, +9% pour le sorgho et +2% pour le maïs. Cette tendance haussière illustre la valorisation des céréales locales sèches dont la demande s'accroît au fil des années, notamment en milieu urbain où 24% des ménages consomment le mil (19%) et le maïs (5%).

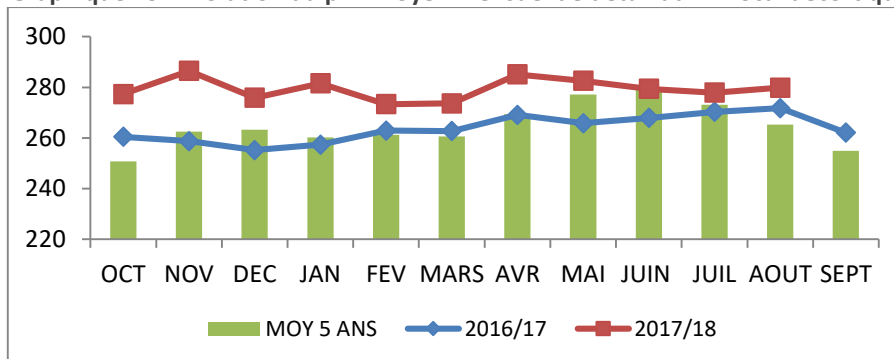
Graphique 24 : Evolution des prix moyens mensuels de détail du Mil souna



Source : CSA

Concernant le riz, le prix du kilogramme a varié, au cours de la campagne de commercialisation (oct. 2017 – sept. 2018), entre 275 FCFA et 290 FCFA avec un prix moyen annuel de 280 FCFA. Le prix du riz local décortiqué a progressé de 5% par rapport à son niveau moyen annuel de 2016/2017 et à la moyenne des cinq dernières années (2011/2016) qui se situent équitablement à 265 FCFA/kg. Cette tendance baissière est imputable à deux facteurs essentiels : amélioration de la production qui a atteint 1 011 269 tonnes en 2017 et stabilisation relative du prix de son concurrent importé brisé ordinaire. Toutefois, il convient de souligner que depuis quelques années, les achats institutionnels significatifs du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) et du Programme Alimentaire Mondial (PAM) sont favorables à une bonne commercialisation et aident à assurer la pénétration de cette céréale dans l'ensemble du pays. Il faut aussi noter la mise en place de la plateforme de commercialisation du riz local par le Ministère du Commerce. Cette plateforme incite les commerçants importateurs à intégrer le riz local dans leurs circuits de distribution et a permis de régler les problèmes de mévente de la production de riz au Sénégal.

Graphique 25 : Evolution du prix moyen mensuel de détail du Riz local décortiqué



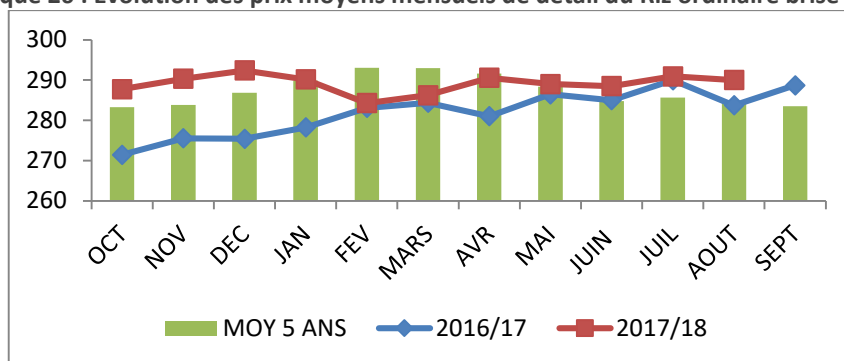
Source : CSA

Pour le Riz ordinaire brisé importé, malgré les bonnes productions céréalières (riz, mil, maïs) réalisées au cours des trois dernières campagnes agricoles, les stocks du riz importé sont abondants dans les

marchés. Ainsi, les importations de cette céréale sont passées de 966 496 tonnes en 2016 à 979 335 tonnes en 2017. Le prix du kilogramme de cette variété de riz a oscillé dans la fourchette « 285 - 295 » FCFA avec un prix moyen annuel de 285 FCFA. Compte tenu des mesures prises par les autorités depuis 2012, il faut souligner que ce prix, n'a connu que de faibles variations par rapport aux périodes de comparaison.

Le riz est la céréale la plus consommée au Sénégal. En effet, il devance de loin les céréales locales sèches (mil, sorgho, maïs), car la répartition montre qu'il est consommé par 77% des ménages urbains et 59% des ménages ruraux.

Graphique 26 : Evolution des prix moyens mensuels de détail du Riz ordinaire brisé importé

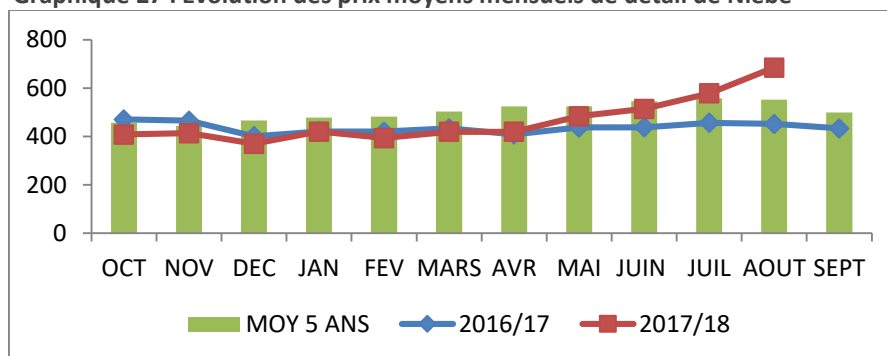


Prix de détail/consommateur des légumineuses :

Le cours du kilogramme de l'arachide décortiquée a augmenté mensuellement entre 420 et 630 F CFA avec un prix moyen annuel de 485 F CFA. Contrairement à l'arachide coque, la commercialisation de l'arachide décortiquée est l'apanage des commerçants qui vendent les graines sur les marchés nationaux (consommateurs, transformateurs, paysans pour les semences) et les exportent vers les pays voisins (Gambie, Mauritanie, Mali). Ce prix a connu une progression annuelle de 4% par rapport à son niveau de la campagne agricole 2016/2017 (595 F CFA) de 10% par rapport à la moyenne des cinq dernières années (530 F CFA).

Concernant le niébé, sa production a connu des bonds significatifs au cours des dernières campagnes agricoles. Cette amélioration est tributaire de la forte demande des consommateurs, des profits substantiels tirés de sa commercialisation et du caractère rapide qui encourage les producteurs à emblaver davantage de superficies pour sa culture. Son prix moyen mensuel a varié entre 425 F CFA et 630 F CFA/kg avec un prix moyen annuel de 485 F CFA/kg. Ce prix accuse une baisse de 12% par rapport à son niveau de la campagne 2016/2017 (475 F CFA/kg) et une hausse de 19% comparé à la moyenne des cinq dernières années (505 F CFA/kg).

Graphique 27 : Evolution des prix moyens mensuels de détail de Niébé



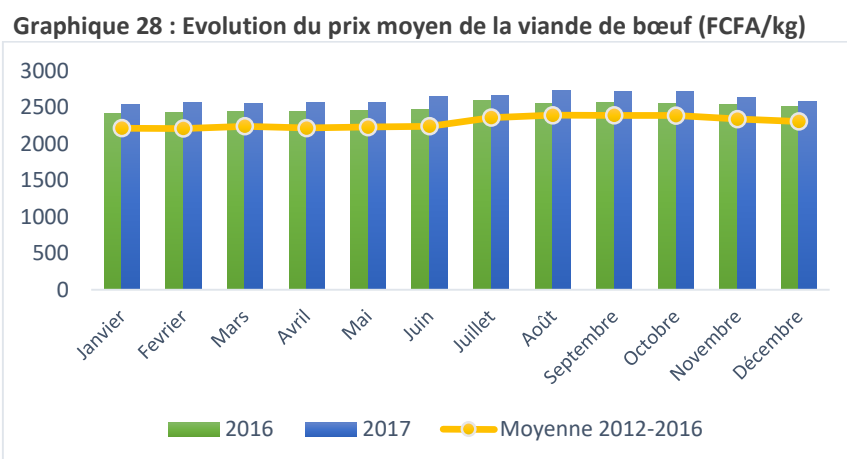
Source : CSA

4.3.1.2 Analyse des prix des produits de l'élevage

L'évolution mensuelle des prix des principaux produits animaux en 2017 montre que les prix sont restés relativement stables au cours de l'année à l'exception des produits avicoles (œufs et poulet de chair déplumé et vidé).

Prix moyen au consommateur/ viandes

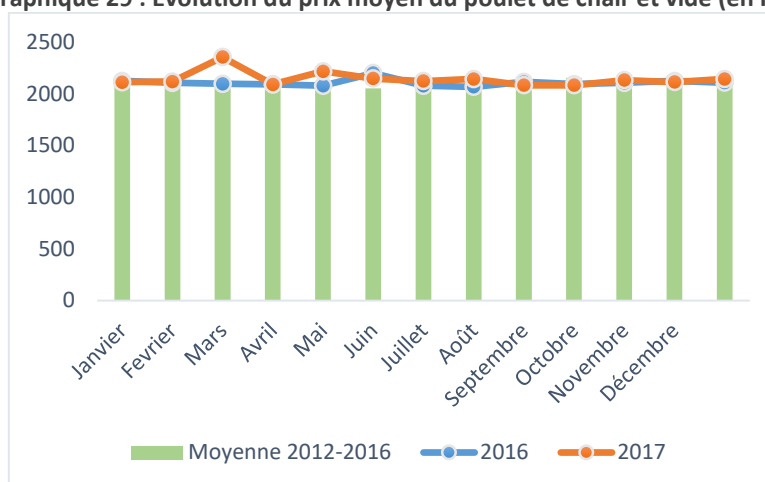
Le prix moyen de la viande de bœuf avec os et de la viande de mouton ont atteint en 2017 respectivement 2 624 et 3 335 FCFA. De manière générale, les prix les plus bas pour ces produits, atteignant 2 539 FCFA pour la viande de bœuf et 3 225 FCFA pour la viande mouton, qui ont été relevés de janvier à mai correspondant à la saison sèche. Quant aux niveaux les plus élevés, 2 578 FCFA pour la viande bovine et de 3 419 FCFA pour la viande ovine, ils ont été constatés pendant la période hivernale, juin à octobre. Ces tendances sont liées au fait que la quantité et la qualité de l'offre en bétail sur les marchés sont fortement influencées par les conditions climatiques. En effet, l'essentiel des ruminants commercialisés proviennent de systèmes d'élevage pastoraux ou agropastoraux dont l'alimentation dépend essentiellement de l'état des pâturages et des disponibilités en eau.



Source : ANSD

Pour le prix moyen du poulet de chair déplumé et vidé, il a atteint 2 143 FCFA en 2017. L'évolution du prix au cours de l'année a été relativement instable sauf pour la période allant d'août à décembre 2017. Les pics relevés au mois de mars et au mois de mai s'expliquent par la diminution de l'offre en poulets sur les marchés liée essentiellement à la mise en place massive de bandes pour préparer le mois de ramadan et la fête de korité, rendant plus rares la viande de volaille.

Graphique 29 : Evolution du prix moyen du poulet de chair et vidé (en FCFA)



Source : ANSD

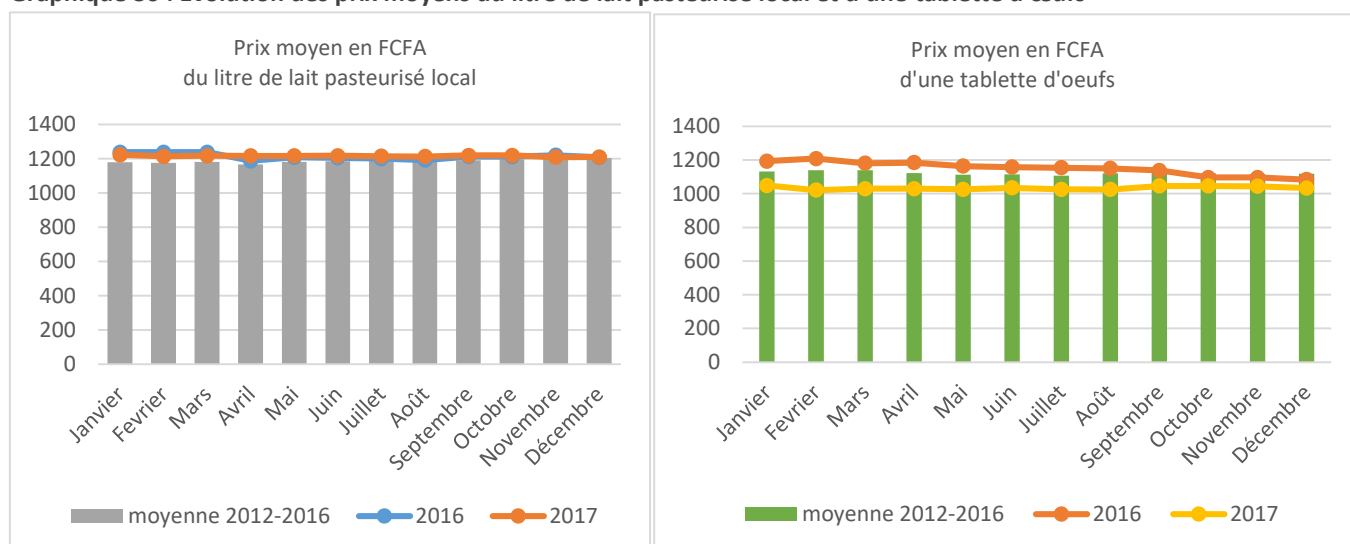
Par rapport à l'année 2016, les prix moyens des viandes toutes espèces confondues en 2017 ont connu une tendance haussière avec des taux de croissance variant entre 2 à 5%.

Prix moyen/ lait et œufs de consommation

Les prix moyens du lait pasteurisé local et des œufs en tablette en 2017, qui se s'élève respectivement à 1 215 et 1 034 FCFA, sont restés stables tout au long de l'année.

Comparé à l'année précédente et à la moyenne sur la période 2012-2016, le prix moyen du lait pasteurisé local en 2017 n'a presque pas évolué. Alors que le prix des œufs en tablette a baissé entre 2016 et 2017 confirmant la hausse record de l'offre en œufs de consommation sur les marchés de cette année.

Graphique 30 : Evolution des prix moyens du litre de lait pasteurisé local et d'une tablette d'œufs



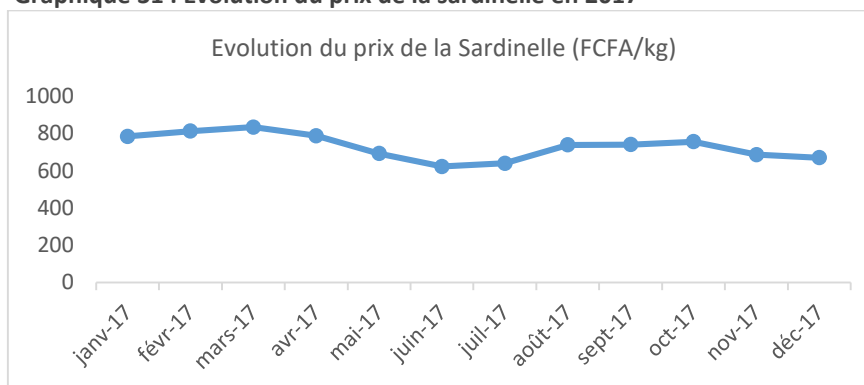
Source : ANSD

4.3.1.3 Analyse des prix des produits de la pêche

La consommation des produits de la pêche et de l'aquaculture est très importante au Sénégal. Elle se manifeste par sa contribution à la satisfaction des besoins en protéines animales qui est prépondérante (70%) et la consommation moyenne par habitant et par an (29 kg). Cependant, le poisson au Sénégal est vendu sur les plages par les pêcheurs ou dans les marchés par les mareyeurs. Sur ce dernier, les prix varient sensiblement en fonction de la qualité, de la période et des quantités des mises à terre. Une analyse comparative des prix mensuels à la consommation de certaines espèces débarquées de 2016 et 2017 permettra de voir l'évolution des prix auprès des consommateurs.

S'agissant de la sardinelle, en fin décembre 2017, le prix moyen de la sardinelle a connu une hausse de 13,46% en glissement mensuel. Entre janvier et décembre 2017, le prix de la sardinelle est passé de 784 FCFA à 670 FCFA le kg. Dans la période, la sardinelle a connu le prix le plus important au mois de mars 2017 et le prix le plus bas au mois de juin 2017.

Graphique 31 : Evolution du prix de la sardinelle en 2017



Source : CEP/MPEM

Les marchés centraux au poisson de Dakar et de Kaolack, ainsi que les autres infrastructures d'appui à la production ont un rôle essentiel à jouer dans la collecte et la distribution des produits de la pêche. L'approvisionnement en poissons du marché national est assuré à 95% par le segment de la pêche artisanale. En 2017, la quantité commercialisée s'élève à 244 392 tonnes de produits frais et 21 266 tonnes de produits transformés. Comparativement à l'année précédente, les quantités de produits frais (236 648 tonnes) et transformés (20 411 tonnes) vendus sur le marché local ont connu des hausses respectives de 3,27% et de 4,19%.

4.3.1.1 Analyse des prix des produits de la foresterie

Au niveau national, la commercialisation des produits forestiers est peu réglementée et constitue une source de revenus non négligeables des producteurs. Cependant, elle est une des principales causes de la déforestation, malgré l'existence de politiques et de réglementations forestières. Elle nécessite donc une large prise en compte dans les politiques de gestion des ressources naturelles.

Nous distinguons principalement trois catégories de marché, les marchés primaires (localisés dans les zones de production), les marchés de groupement (marchés hebdomadaires) et les marchés urbains de distribution constitués des marchés de gros spécialisés dans les produits agricoles et forestiers.

Les prix de ces produits sont très variables et ne sont pas réglementés. Ils varient en fonction des maillons de la chaîne de distribution et du niveau général de l'offre et de la demande. Au niveau des

zones de production les commerçants achètent les produits à des prix négociés relativement très faibles par rapport à ceux offerts aux points de destination. L'éventail des prix peut atteindre dans certains cas le seuil de 150 % selon les produits.

Tableau 20 : Prix de quelques produits forestiers selon les marchés

Produits	Zone de production (FCFA/kg)	Marché urbain (FCFA/kg)
Bouye en coque	90 à 110	200 à 350
Bouye concassé	190 à 250	600 à 700
Bouye en poudre		1 500 à 2 000
Maad	70 à 100	200 à 750
Tamarin	220 à 500	300 à 500
Karité amande	250	
Karité beurre	550 à 800	2 000 à 3 000
Noix d'acajou		10 000 à 12 000
Nététou (graine fermentée Parkiabiglobosa)		1 000
Huile de palme (litre)		1 000 à 1 200 F/L
Huile d'arachide (litre)		1 500 F/ L
Fruit Jujubier (Ziziphusmauritiana)		700
Ditakh (fruit Detariumsenegalense)		500

Source : DPVE/MEDD

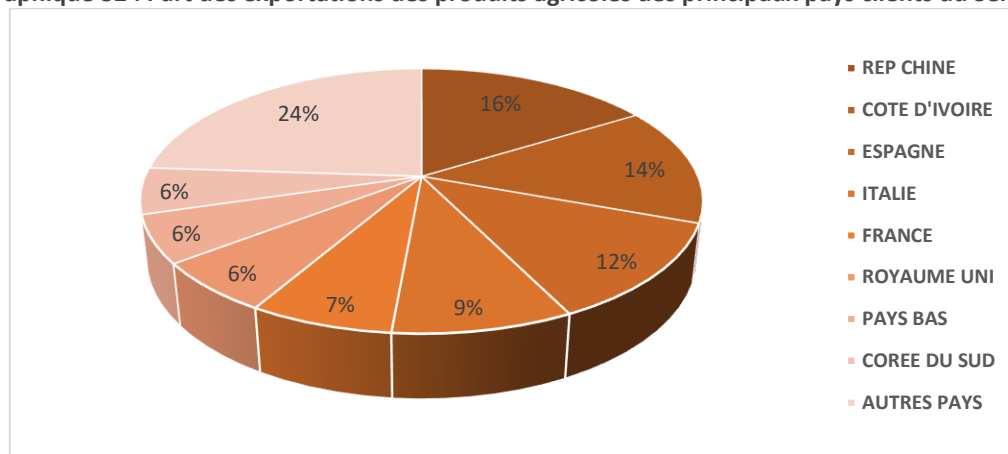
4.3.2. Les exportations et importations des produits agricoles

4.3.2.1. Les exportations

La valeur des exportations de produits agricoles du Sénégal en 2017 s'élève à 378,537 milliards de FCFA contre 360,960 en 2016, soit une hausse de 4,8%. Néanmoins, c'est seulement 21,1% de ses produits qui sont exportés vers la zone CEDEAO contre 79,9% vers le reste du monde.

Les principaux clients du Sénégal sont la République Populaire de Chine (16%), la Côte d'Ivoire (14%), l'Espagne (12%), l'Italie (9%), la France (7%), le royaume Uni, les Pays Bas et la Corée du Sud ont tous (6%).

Graphique 32 : Part des exportations des produits agricoles des principaux pays clients du Sénégal



Source : ANSD, NACE 2017

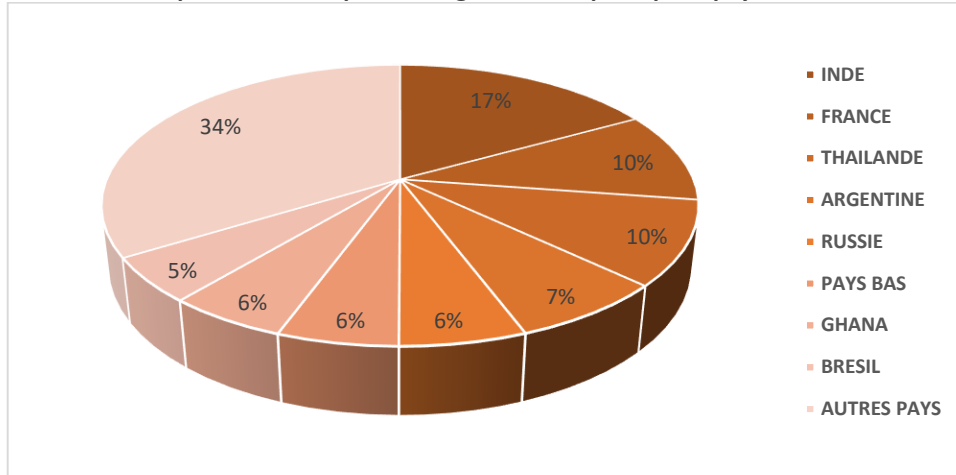
Les produits agricoles exportés sont à dominance des productions végétales. Toutefois, les produits de la pêche et de l'élevage ont aussi une part non négligeable dans les exportations.

4.3.2.2. Les importations

Les importations de produits agricoles du Sénégal en 2017 s'évaluent à hauteur de 619,384 milliards de FCFA avec 10,1% qui viennent des pays de la CEDEAO et 89,9% avec le reste du monde.

Les principaux fournisseurs sont l'Inde (17%), la France (10%), la Thaïlande (10%), l'Argentine (7%), la Russie, le Ghana et le Brésil ont tous (6%).

Graphique 33 : Part des importations des produits agricoles des principaux pays fournisseurs du Sénégal



Source : ANSD, NACE 2017

Les importations des produits agricoles sont tirées par les importations de productions végétales. Toutefois, les produits de la pêche et de l'élevage ont aussi un part important dans les importations du pays.

4.4. Evolution des indicateurs Genre du secteur agricole

Sous-secteur Agriculture

Statut des chefs de ménage

Les chefs de ménage sont majoritairement des hommes (92,2%). Les chefs de ménages sont essentiellement dans la tranche d'âge 30-65 ans (plus de 75%), les moins de 30 ans ne représentent que 3,8%. Cette répartition des chefs de ménage est presque la même quel que soit le sexe.

Une bonne partie des ménages agricoles (48,5%) ont un effectif compris entre 5 et 10 personnes, avec une taille moyenne de 9 personnes. Cette moyenne est toutefois plus élevée chez les ménages dirigés par les hommes (9,1%) que ceux dirigés par les femmes (7,1%).

Foncier :

En milieu rural, la terre demeure une ressource très peu contrôlée par les femmes même si une progression est notée ces dernières années. Les agricultrices exploitent moins d'un tiers des superficies agricoles avec 29% contre 71% pour les hommes en 2017. Mais de façon globale, on note faible proportion d'agriculteurs disposant d'un titre administratif de propriété (8,9%), même si les femmes sont plus concernées que les hommes avec 6,6% contre (8,3 %). Ce qui limite l'obtention de crédit d'investissement ou de campagne ; le titre de propriété formel pouvant être objet de gage.

Par ailleurs, la location et l'emprunt sont des pratiques très peu développées (1%) et (environ 3%) avec de faibles différences entre les hommes et les femmes. Les parcelles sont majoritairement la propriété

des ménages qui les exploitent du fait de l'héritage qui est la principale forme d'acquisition des terres en milieu rural.

Les tailles des superficies exploitées par les ménages dirigés par les femmes sont moins importantes que celles des ménages dirigés par les hommes avec une moyenne de 1,4 ha contre 2,7 ha.

Les mesures prises par l'Etat du Sénégal en vue d'accompagner les exploitants agricoles ont permis aux femmes d'avoir un meilleur accès à la terre parce qu'en 2016, elles n'exploitaient que 14% des parcelles. Ces mesures ont visé la facilitation de l'acquisition d'intrants et de matériels agricoles en soutien et accompagnement aux petites exploitations agricoles.

Utilisation des semences :

L'année agricole 2017/2018 a été marquée par la poursuite des mesures de soutien interne grâce à la politique de subvention des intrants et des facteurs de production avec un meilleur ciblage des bénéficiaires, des intrants et facteurs de production. L'utilisation de semences certifiées est plus marquée chez les parcelles exploitées par les hommes que celles exploitées par les femmes. En effet, 17% des parcelles gérées par les hommes en 2017 étaient exploitées avec des semences certifiées contre 13,6% pour celles gérées par les femmes. Ces proportions ont cependant baissé pour les deux catégories sexo-spécifiques entre 2016 et 2017 avec 15,4% pour les femmes et 18,2% pour les hommes. Cette baisse peut être liée à l'augmentation des superficies emblavées en 2017.

Les statistiques montrent que la culture d'arachide est l'apanage des hommes parce que 81,5% des parcelles qu'ils exploitaient en 2016 étaient cultivées avec des semences certifiées. En 2017, une plus grande présence des femmes dans cette filière est notée avec 25,4% de leurs parcelles cultivées avec des semences certifiées d'arachide contre 18,5% en 2016.

Dans le cadre de la réduction des inégalités d'autres mesures sont prises allant dans le sens d'allouer au moins 20% des engrais subventionnés aux femmes et au moins 20% des semences certifiées R1 de riz et des semences d'arachide aux femmes.

Equipements Agricoles :

Les données font ressortir que l'essentiel des parcelles est préparé avec du matériel de types manuel et attelé. L'utilisation du matériel motorisé lors du semis, en 2017, reste faible pour l'ensemble des parcelles exploitées avec 0,3% aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Cela ne traduit cependant pas que cette utilisation soit égale pour les deux catégories parce que les producteurs sont beaucoup plus nombreux que les productrices et la quasi-totalité des équipements agricoles est détenue par les hommes, notamment ceux utilisés dans les opérations culturales. Cependant les femmes détiennent une bonne partie des équipements utilisés pour la transformation des produits agricoles, comme la presse à huile et la décortiqueuse (43%).

La proportion de parcelles préparée avec du matériel motorisé a évolué entre 2016 et 2017 parce qu'elle était de 0,2% pour les hommes et quasi nulle pour les parcelles exploitées par les femmes. Il faut relever que la taille des exploitations familiales ne permet pas souvent l'utilisation d'équipements lourds.

Renforcement de capacités :

Entre 2015 et 2017, les producteurs ayant bénéficié d'un appui-conseil sont passés de 268 424 à 729 850, soit une hausse de 172%. Le conseil agricole et rural aide les producteurs à développer des compétences pratiques, techniques, organisationnelles et de gestion en vue de mettre en œuvre des

solutions structurelles aux problèmes de leurs exploitations. Le pourcentage de femmes productrices bénéficiant d'un appui-conseil est passé de 26,14% en 2015 à 32% en 2017 renforçant ainsi leurs aptitudes à la gestion et à l'adoption des innovations.

Concernant la formation en agriculture, seulement 10,2% des femmes actives dans le secteur en ont bénéficié contre 13,6% des hommes.

Avec un poids démographique important (52,8% de la population rurale âgée de 25 à 45 ans), et un niveau d'instruction nul pour la grande majorité (89%), les agricultrices ont un besoin plus marqué de formation et bénéficient pourtant moins des services livrés en vue de renforcer les capacités des producteurs.

Au niveau de la population agricole²⁷ 66,5% des femmes et 57% des hommes ne sont pas instruits.

Tableau 21 : Indicateurs sexo-spécifiques pour l'agriculture

Libellé des indicateurs		Résultats	
		2016	2017
Proportion de parcelles emblavées selon le sexe du gestionnaire	H	86	67,5
	F	14	32,5
	Ratio F/H	0,1	0,4
Proportion de parcelles sur lesquelles est utilisé du matériel attelé lors de la préparation du sol	H	83	68,1
	F	62	63,7
Proportion de parcelles sur lesquelles est utilisé du matériel attelé lors du semis	H	75,2	78,5
	F	54,3	73,4
Proportion de parcelles sur lesquelles est utilisé du matériel motorisé lors de la préparation du sol	H	3,6	2,5
	F	1,8	1,5
Proportion de parcelles sur lesquelles est utilisé du matériel motorisé lors du semis	H	0,2	0,3
	F	0	0,3
Proportion de parcelles sur lesquelles sont utilisées des Semences certifiées	F	15,4	13,6
	H	18,2	17
Proportion de parcelles sur lesquelles sont utilisées des Semences certifiées d'arachide	H	81,5	74,6
	F	18,5	25,4
Proportion de parcelles sur lesquelles sont utilisées des Semences certifiées de niébé	H	14,5	13,4
	F	4,4	8,4
Proportion de parcelles sur lesquelles sont utilisées des Semences certifiées de maïs	H	17,8	17,2
	F	20,4	17,4

Sous-secteur Elevage :

Accès au crédit des acteurs des filières animales :

Au titre des demandes de financement satisfaites par le Fonds d'appui à la stabulation (FONSTAB) en 2017, seules 7% ont concerné les promotrices. Cette proportion est en baisse comparée à l'année 2016 où la part de dossiers portée par les femmes par rapport au total avait atteint 11%. Cependant, en valeur absolue, le nombre de demandes de promotrices a doublé entre 2016 et 2017, passant de 15 à 32 demandes. Ceci reflète les efforts du fonds dans la communication notamment vers les femmes éleveurs entamée depuis 2016. S'agissant du volume de crédits accordés aux femmes en 2017, qui a atteint 55 635 895 FCFA, il est en hausse par rapport à l'année précédente mais ne représente que 10% de l'ensemble, soit 584 977 456 FCFA. Cette faible proportion peut s'expliquer par la prépondérance des fonds levés pour financer les opérateurs lors de la fête de l'aïd al kabir, qui sont généralement des hommes.

²⁷ Se livrant à l'agriculture pluviale

Toutefois, l'analyse comparée du montant moyen accordé par promoteur pour l'année 2017 montre que les femmes en moyenne (1 738 622 FCFA) ont reçu un financement plus important que les hommes (1 163 388 FCFA) et même supérieur au montant moyen reçu par projet sans distinction de sexe (1 285 665 FCFA).

Accès aux ressources animales :

En 2017, le Ministère de l'Élevage et des Productions Animales et ses partenaires, dans l'optique de contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition des populations et plus particulièrement des ménages vulnérables, ont mené plusieurs interventions à travers des projets et programmes comme le Projet d'Appui à la Modernisation des Filières Animales (PROMOFA), le Projet d'appui à la sécurité alimentaire (PASA Lou-Ma-Kaf), le Projet d'appui aux Filières Animales (PAFA-E), le Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS), le Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire des Ménages Vulnérables (PASAV). Les principales chaînes de valeur ciblées ont été celles du lait local, des espèces à cycle court, en l'occurrence les petits ruminants et la volaille qui sont considérées comme ayant une incidence forte sur la réduction de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition des populations ainsi de la pauvreté. Les actions déroulées en 2017 ont eu à bénéficier directement à 4 479 personnes dont 65% de femmes. La prédominance de ces dernières est en cohérence avec les stratégies de ciblage de ces projets et programmes résolument tournées vers les groupes vulnérables et aussi avec la réalité sociologique de terrain.

Le tableau 21 présente le nombre de bénéficiaires par intervention.

Tableau 22 : Nombre de bénéficiaires par intervention

Interventions	Activités	Hommes	Femmes	Total
Petits Ruminants	Octroi de géniteurs, de brebis	999	1 000	1 999
	Construction de bergeries			
	Octroi de stock d'intrants de démarrage			
	Service d'appui-conseil			
Aviculture familiale	Construction de poulaillers	581	1 899	2 480
	Octroi de coqs raceurs, octroi de poules, de canards, de pintades et de dindons			
	Octroi de stock d'intrants de démarrage			
	Service d'appui-conseil			
Total		1 580	2 899	4 479

Source : CEP/MEPA

Renforcement de capacités des acteurs des filières animales :

En 2017, 18 374 agropasteurs ont été formés par les projets et programmes du MEPA dont 52% de femmes sur les thématiques suivantes :

- Bonnes pratiques en élevage ovin ;
- Bonnes pratiques en aviculture familiale ;
- Bonnes pratiques en élevage laitier ;
- Genre, leadership ;
- Gestion d'une exploitation agricole.

Le nombre de femmes ayant reçu une formation est en baisse par rapport à 2016, passant de 11 345 à 9 523 formées. Cette situation s'explique par le report à 2018 des activités du programme de formation des femmes en techniques de transformation, qui avait ciblé en 2016 plus de 6 000 actrices.

Sous-secteur Environnement :

Une étude de référence sur le niveau de prise en compte du Genre dans la planification, la programmation des interventions et la budgétisation de la Politique environnementale a permis de relever l'importance de la prise en compte des questions d'équité et d'égalité de genre dans les documents de base du MEDD, ainsi que dans les différents projets et programmes.

Ainsi, trois enjeux sont à considérer prioritairement. Il s'agit de :

- les disparités relevées dans les rôles et responsabilités de genre assumés respectivement par les femmes et les hommes dans l'exploitation des ressources naturelles /environnement et la promotion du développement durable ;
- l'accessibilité, géographique, physique, technique, humaine, et financière aux ressources naturelles/environnement ;
- l'inégale participation quantitative et qualitative des femmes et des hommes à la prise de décision dans les instances de gestion et de protection des ressources naturelles/environnement.

Cette étude a permis entre autres de :

Formuler des indicateurs genre environnement :

- Pourcentage de femmes, d'hommes et de jeunes intégrant les comités de lutte contre les feux de brousse ;
- Pourcentage de femmes et d'hommes maîtrisant les techniques de GDT ;
- Pourcentage des hommes, des femmes et des jeunes ayant leurs propres unités de transformation et de commercialisation des PFNL ;
- Nombre de femmes et de jeunes bénéficiaires des acquis de la conservation de la biodiversité dans les AP ;
- Evolution du Nombre d'emplois verts créés au profil des femmes, des hommes et des jeunes ;
- Part des terres restaurées affectées aux hommes et aux femmes ;
- Possibilités de production de charbon de bois alloués aux femmes.

Identifier les principales contraintes :

Malgré les acquis importants notés dans le processus de programmation, planification et budgétisation sensible au genre qui a permis une intégration effective du genre dans la nouvelle lettre de politique du secteur de l'Environnement et du développement durable (2016- 2020), il est apparu tout de même des difficultés et contraintes majeures qui méritent d'être soulignées. Il s'agit :

- La première difficulté réside dans l'absence de budget dédié au fonctionnement de la Cellule genre qui porte le projet d'institutionnalisation du genre. En effet, tout ce qui a été réalisé à ce jour au niveau du MEDD l'a été grâce au partenariat avec ONU Femmes ;
- La deuxième difficulté est relative à la question de l'ancrage institutionnel de la cellule genre qui a du mal à s'insérer dans l'organigramme du département faute de base juridique ;
- La troisième difficulté se rapporte à l'absence de guide sectoriel pour l'intégration de la dimension genre dans l'élaboration des politiques, projets et programmes et pour la budgétisation sensible au genre qui épouse les contours du processus de préparation, d'élaboration et d'adoption de la loi de finances de l'année.

Quelques réalisations en 2017

- mise en place des Comités de lutte contre les feux de brousse, 67% en moyenne par des femmes
- plus grande représentativité des femmes dans les structures locales de gestion des comités de lutte contre les feux de brousse. Les pourcentages sont de l'ordre de 40 à 45 % pour les comités directeurs et de 33 à 50% pour les bureaux exécutifs ;
- augmentation de 20% du nombre de femmes formées en techniques de GDT ;
- 200 femmes de 41 collectivités locales ciblées à l'accès au foncier ;
- 800 femmes renforcées sur les techniques de production et de transformation des PFNL ;
- 1 500 femmes accèdent et participent aux instances de prise de décision des organisations des filières des PFNL.

5. SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE, DE LA NUTRITION, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DU COMMERCE

Face aux nombreux risques d'ordre climatique, économique et social qui menacent la sécurité alimentaire, nutritionnelle, patrimoniale et physique des populations sénégalaises, l'Etat a lancé un ensemble de stratégies (SNSAR, PSMN, SNPS) offrant des services publics de facilitation de l'accès aux aliments, de lutte contre la malnutrition, de réduction des vulnérabilités, et de renforcement de la résilience des groupes sociaux les plus fragiles.

Les situations alimentaires, nutritionnelles et de sécurité sociale engendrées en 2017 par ces efforts sont examinées ci-après.

5.1. Situation de la sécurité alimentaire

En 2017, le Sénégal n'a pas atteint la cible 2.1 du deuxième objectif de développement durable qui consiste à éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante, à l'horizon 2030.

En effet, la précocité de l'arrêt des pluies de l'hivernage 2016 dans beaucoup de localités du pays, a favorisé une baisse de plus de 10% des rendements des principales cultures céréalières (mil, sorgho et riz) et arachidières. Cette situation a eu un impact négatif sur la disponibilité de produits alimentaires.

En ce qui concerne l'accès à l'alimentation, il convient de noter que 64% des ménages du pays suivis par le SECNSA ont eu une consommation alimentaire adéquate. Il s'y ajoute que 78% de ces ménages n'ont usé d'aucune stratégie d'adaptation pour faire face à des difficultés liées à l'accès à la nourriture.

Globalement, sur la période allant de mars-mai 2017, les résultats du cadre harmonisé ont révélé que la situation de la sécurité alimentaire n'a pas été inquiétante sur l'ensemble du pays. En effet, sur la période, 16 départements du pays se trouvaient en phase minimale. En d'autres termes, dans chacun de ces départements, la situation de la sécurité alimentaire était telle que la proportion de la population qui était à même de satisfaire tous leurs besoins alimentaires et non alimentaires, sans recourir à des stratégies de survie exceptionnelles, était supérieure ou égale à 80%. Il faut toutefois noter qu'au même moment, 26 départements du pays étaient dans une situation d'insécurité alimentaire limite (phase sous-pression). Dans ces départements, au moins 20% de la population avaient une consommation alimentaire réduite et d'adéquation minimale.

Carte 2 : Analyse nationale du Cadre Harmonisé



Source : SE CNSA

En termes de proportion, entre mars et mai 2017, les trois quarts de la population résidant dans les 42 départements concernés par l'analyse du cadre harmonisé étaient en sécurité alimentaire (cf. tableau 10). La situation de la sécurité alimentaire était meilleure en 2017, comparativement aux années 2014 et 2015. Toutefois, elle reste en deçà de ce qui a prévalu au pays en 2013 et en 2016.

Tableau 23 : Préviation du SECNSA en 2017 du % population en sécurité alimentaire (phase 1)

	2013	2014	2015	2016	2017
Phase 1	80	71	72	84	75
Phase 2	20	24	22	14	22
Phase 3	0	5	6	2	3
Total	100	100	100	100	100

Source : Fiches communication cadre harmonisé

Contraintes à la sécurité alimentaire au Sénégal :

Elles se situent à deux niveaux à savoir la gouvernance et le financement de la sécurité alimentaire. Concernant la gouvernance de la sécurité alimentaire, le manque de dynamisme du Conseil national de Sécurité alimentaire (CNSA), organe de pilotage et d'orientation en matière de sécurité alimentaire, constitue l'une des contraintes majeures dans le domaine de la sécurité alimentaire au Sénégal. En effet, en deux décennies d'existence (1998-2017), le CNSA s'est réuni à deux reprises, soit une fois tous les dix ans. Or, le conseil doit se réunir une fois par trimestre.

Cette persistante léthargie du CNSA, conjuguée à l'obsolescence des textes qui régissent ce conseil et son secrétariat, constitue un handicap majeur pour une gouvernance efficace en matière de sécurité alimentaire au Sénégal.

Le manque de synergie entre le SE CNSA et les autres secteurs freine les actions en faveur de la sécurité alimentaire.

S'agissant du financement de la sécurité alimentaire, le financement des activités liées à l'évaluation de la situation alimentaire, au ciblage des ménages bénéficiaires des plans de riposte à l'insécurité et au suivi de l'état de mise en œuvre des projets et programmes de sécurité alimentaire dépend des partenaires. Ce qui constitue une contrainte importante quant au bon déroulement de ces activités.

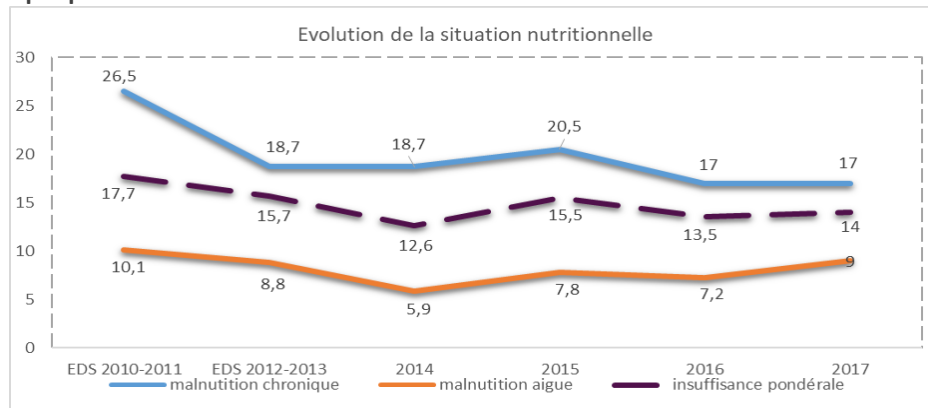
5.2. Situation de la nutrition

5.2.1. Evolution de la situation de la nutrition

La situation nutritionnelle au Sénégal est globalement précaire avec des fluctuations en fonction des années et des régions pour la malnutrition aigüe et l'insuffisance pondérale. La prévalence de la malnutrition chronique est en baisse progressive depuis 2016.

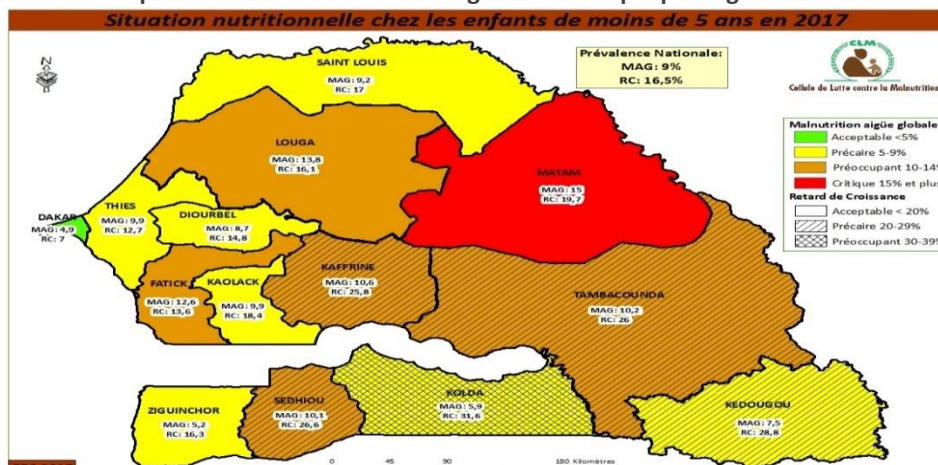
En 2017, la situation nutritionnelle du Sénégal se présente avec un taux de prévalence de la malnutrition chronique à 16,5% (un des plus faibles en Afrique de l'Ouest) et de la malnutrition aigüe globale à 9%.

Graphique 34 : Evolution des indicateurs de Nutrition



Source : CLM/EDS 2012-2017

Carte 3 : Répartition de la malnutrition aigüe et chronique par région



Source : EDS 2017/CLM

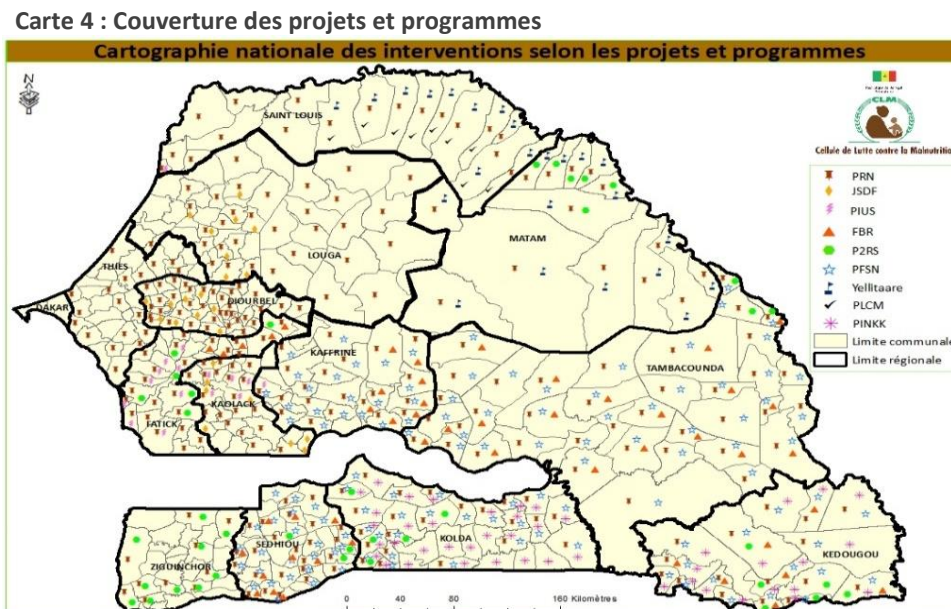
5.2.2. Etat de mise en œuvre des actions en faveur de la nutrition

Dans le cadre de ses missions de pilotage de la politique de nutrition au Sénégal, la Cellule de lutte contre la malnutrition (CLM) met en œuvre plusieurs projets et programmes afin d'améliorer l'état nutritionnel des populations et particulièrement la croissance des enfants de moins de cinq ans vivant dans les zones urbaines et rurales pauvres.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PSMN, plusieurs interventions sensibles et spécifiques sont mises en œuvre en collaboration avec les ministères techniques conformément à leur Plan d'Actions Sectoriel (PAS).

Nutrition communautaire :

Pour la surveillance au niveau communautaire, 387 communes ont été couvertes par les services de nutrition communautaire, 1 614 974 enfants de la tranche d'âge 0-59 mois ont bénéficié des services de nutrition communautaire et 326 287 enfants de 0 à 23 mois ont bénéficié d'activités mensuelles de suivi promotion de la croissance.

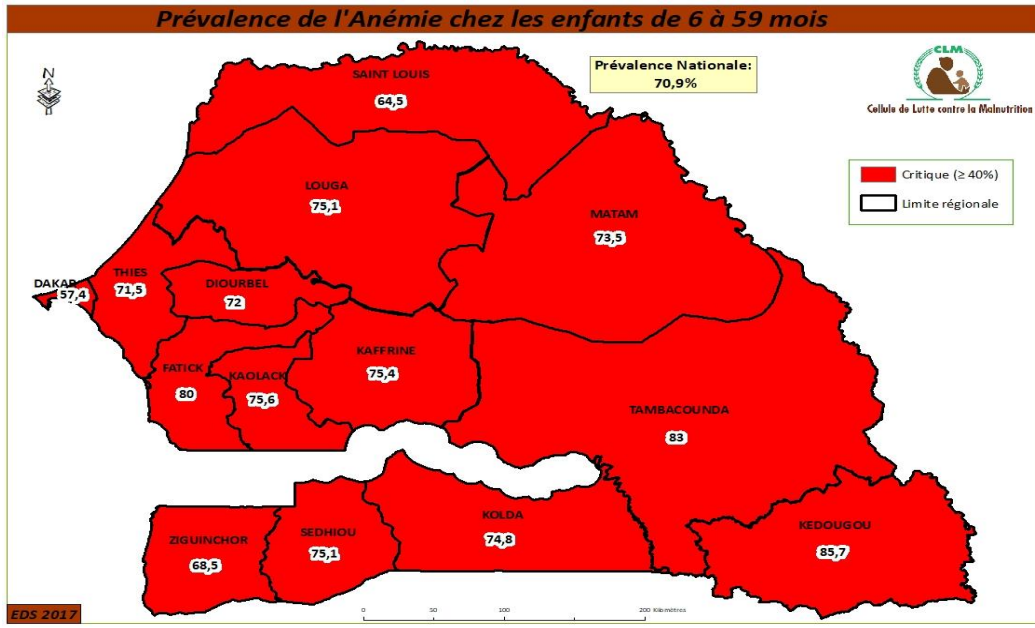


La prévalence de la malnutrition aigüe mesurée à partir du périmètre brachial dans les zones d'intervention du PRN est de 2,06% en octobre 2017. La prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 24 mois, quant à elle est de 3,9% en octobre 2017 contre 3,61% en novembre 2016 et 4,45% en 2015 (données de routine). Des disparités sont toutefois notées entre les régions et des efforts sont encore nécessaires pour améliorer la couverture.

Lutte contre les carences en micronutriments :

Ces interventions visent notamment à améliorer l'accessibilité du sel iodé dans les collectivités territoriales, l'appui à la production d'un sel iodé de qualité (85 239 t) et la supplémentation des enfants en poudre de micronutriments.

Carte 5 : Prévalence de l'anémie chez les enfants de 6 à 59 mois



Source : CLM/EDS 2017

Interventions multisectorielles :

La mise en œuvre des plans d'actions sectoriels nutrition a permis d'aboutir (i) à l'accompagnement technique auprès de ménages bénéficiaires d'initiatives de maraîchage, et d'élevage de petits ruminants par les services techniques du MAER et du MEPA, (ii) à l'élaboration d'un guide pour l'intégration de la nutrition dans les documents de planification des communes, (iii) à l'appui à l'implantation de jardins potagers au niveau des établissements DIPE et écoles primaires, (iv) à la mise en place d'activités d'hygiène et d'assainissement au niveau des villages, (v) au renforcement de la disponibilité d'aliments riches en nutriments, (vi) à l'appui aux collectivités territoriales pour l'intégration de la nutrition dans leurs plans de développement communal, (vii) à l'implantation de classes d'alphabétisation fonctionnelle centrées sur la nutrition, et (viii) à l'installation de plateformes d'allégement des travaux des femmes.

Programmes de filets sociaux (transferts monétaires conditionnés) :

Dans le cadre du projet « financement basé sur les résultats » volet demande en soins maternels, 3 647 femmes enceintes ont bénéficié d'allocation.

Communication :

Le plan stratégique de communication du PSMN a été élaboré et validé en 2017. Il comporte trois axes principaux à savoir : le plaidoyer, la communication institutionnelle et la communication sociale et pour le changement de comportement.

Contraintes à l'amélioration de la nutrition:

En dépit des avancées enregistrées en 2017, des contraintes subsistent. Il s'agit entre autres (i) des lenteurs notées dans la mise en œuvre des PAS nutrition, (ii) de l'inadéquation du cadre réglementaire pour la promotion appropriée des aliments de compléments et de production locale des intrants, (iii) de l'insuffisance des initiatives communautaires facilitant l'accès aux aliments de compléments adéquats.

5.3. Situation de la protection sociale

5.3.1. Axes d'intervention

En 2017, l'action gouvernementale de protection sociale a été articulée en deux axes d'intervention correspondant aux résultats qui en sont attendus. Il s'agit de (i) l'amélioration des conditions socioéconomiques des groupes vulnérables, et (ii) de l'extension de la protection sociale au secteur informel.

5.3.2. Services fournis

Les niveaux de réalisation des services de protection sociale fournis en 2017, consignés dans le tableau 11, sont : le PNBSF²⁸ (transferts sociaux trimestriels de 25 000 F CFA aux ménages en situation de pauvreté), la CEC²⁹ (services sociaux aux handicapés en matière de santé, de réadaptation, d'éducation, de formation, de transport et de finance), la CMU³⁰ (couverture du risque maladie des personnes les plus démunies) et le RNU³¹ (répertoire de ménages pour facilitation accès aux programmes de filets sociaux).

Tableau 24 : Evolution des indicateurs de protection sociale

Instruments de politique	Services fournis					Observations
	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Prévision 2017	Réalisation 2017	Taux de réalisation 2017	
PNBSF (Nombre de ménages allocataires)	200 000	298 381	300 000	316 941	105,60 %	95 % des ménages allocataires ont reçu l'intégralité des 4 transferts de l'année.
CEC (Nombre de personnes handicapées détenteurs)	-	24 355	50 000	50 006	100,01 %	51 % des détenteurs ont bénéficié de la bourse de sécurité familiale. Tous les détenteurs bénéficient de la gratuité du transport dans le réseau Dakar Dem Dikk depuis le 26 décembre 2017.
CMU (Nombre de personnes couvertes)	-	-	-	7 519 693	-	Le taux de couverture du risque maladie a évolué de 46,8 % en 2016 à 49,3 % en 2017. La couverture de risque à travers les mutuelles de santé a évolué de 16 % en 2016 à 19 % en 2017 (2.884.902 personnes couvertes par les mutuelles), soit un taux de pénétration passant de 33 % en 2016 à 42,4 % en 2017. 4 862 187 cas (enfants de moins de 5 ans (97% des cas), personnes âgés de plus 60 ans, césariennes, dialyses) ont bénéficié des initiatives de gratuité des soins Le programme CMU/Elève et CMU/Daara a été lancé
RNU (Nombre de ménages inscrits)	300 000	442 053	450 000	442 053	98,20 %	9 programmes gouvernementaux sur 12 font recours au RNU dans leur offre de services sociaux aux ménages défavorisés

Source : DGPSN

²⁸ Programme national de bourse de sécurité familiale : cash transfert conditionnel pour renforcer les capacités éducatives et productives des ménages vulnérables à qui l'Etat octroie 25 000 F CFA/ trimestre pendant 5 ans qui doivent assister obligatoirement à des séances de sensibilisation pour le changement de comportement dans la santé, l'éducation et l'état civil.

²⁹ Carte d'égalité des chances destinés aux personnes porteuses d'handicap pour leur facilité l'accès aux services sociaux.

³⁰ Couverture maladie universelle : mécanisme de couverture du risque maladie grâce à l'enrôlement dans les mutuelles de santé des ménages non couverts par la couverture sociale.

³¹ Registre national unique : base de données contenant les ménages qui sont en situation de pauvreté et /ou de vulnérabilité élaborée grâce au ciblage géographique utilisation la carte de pauvreté, la pré-identification des ménages par des comités de villages et de quartiers, l'enquête de l'ANSD.

Contraintes à l'amélioration de la protection sociale :

La DGPSN a cherché à développer des partenariats avec les ministères du secteur productif Agriculture, Elevage, Environnement et Pêche. Cependant, les protocoles d'accord ou les lettres d'entente n'ont pas pu être signés avec lesdits ministères.

La couverture Maladie Universelle n'a pas encore pu démarrer des discussions avec les organisations paysannes pour faciliter l'adhésion des ménages d'exploitants agricoles familiaux aux mutuelles de santé pour bénéficier de la couverture risque maladie.

6. PERSPECTIVES

6.1. Perspectives pour développer le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique

Les résultats satisfaisants voire record enregistrés par le secteur primaire en 2017, créent un certain nombre d'aspirations et d'attentes pour le maintien de cette dynamique enclenchée depuis 2014 avec la mise en œuvre du PSE. Etant donné l'existence de défis pressants et la persistance de certaines contraintes gage d'objectifs non atteints, les acteurs du développement agro-sylvo-pastoral et halieutique se sont fixés des perspectives.

6.1.1. Perspectives du sous-secteur agricole

6.1.1.1 Perspectives techniques

Conformément aux options du PRACAS pour mettre en œuvre le PSE, le principal défi du secteur agricole est de construire une agriculture compétitive, diversifiée et durable, pour contribuer à la lutte contre la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la nutrition des populations.

Cependant, depuis l'adoption du PRACAS en 2014, de nouveaux enjeux à prendre en compte sont apparus pour consolider les acquis du secteur agricole. A cet effet et sur la base des résultats de la mise en œuvre de la première phase du PRACAS et des défis à relever à l'horizon 2022, les objectifs visés se présentent comme suit :

- Maintenir et renforcer une productivité et une compétitivité durables ;
- Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers la diversification ;
- Créer des emplois décents, rémunérateurs et pérennes ;
- Assurer la qualité intrinsèque, sanitaire et phytosanitaire des produits agricoles ;
- Gérer les risques écologiques, économiques, sociaux et sécuritaires ;
- Minimiser les pertes post-récoltes ;
- Contribuer à l'éradication de la faim et à la réduction de la pauvreté.

Les actions prioritaires retenues pour une amélioration significative et soutenue des performances du sous-secteur agricole sont (i) le renforcement de la gouvernance de l'agriculture et de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle, (ii) le renforcement de la productivité et de la diversification, (iii) la maîtrise de l'eau par des aménagements et infrastructures hydro agricoles, l'irrigation rationnelle et la gestion efficiente de l'eau, (iv) le renforcement de la recherche et du transfert des innovations, (v) le renforcement de l'accès aux facteurs de production et à la terre, (vi) la réduction des pertes post-récolte, (vii) le développement de filières intégrées et à haute valeur ajoutée, et (viii) la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes dans le secteur agricole à travers l'augmentation des aménagements de fermes « naatangué ».

6.1.1.2 Programmation financière 2018

Le projet de budget 2018 du MAER est arrêté à la somme de 195,508 milliards de F CFA contre 176,364 milliards de FCFA dans la loi de finances initiale 2017, soit une hausse de 19,144 milliards de FCFA en valeur absolue et 10,85% en valeur relative.

Comparativement au budget général de l'Etat, le budget du MAER représente 7,09% hors montant de la dette publique et 12,33% des dépenses d'investissement de l'Etat.

Le montant des crédits de dépenses de personnel est de 2,784 milliards de F CFA contre 2,86 milliards de FCFA en 2017, soit une baisse de 76,206 millions de FCFA en valeur absolue et 2,66% en valeur relative. Cette baisse s'explique par le non achèvement du programme spécial de recrutement de 400 agents projeté en 2017 dont les prévisions avaient conduit à une hausse de 54,85% des dépenses de personnel entre 2016 et 2017.

Les crédits de dépenses de fonctionnement prévus s'élèvent à 1,395 milliards de FCFA contre des crédits de 1,335 milliards de FCFA en 2017, soit une hausse de 60 millions de FCFA en valeur absolue au titre des mesures nouvelles et 4,49% en valeur relative.

Les crédits de dépenses de transferts courants sur ce titre s'élèvent à 26,207 milliards de FCFA contre une inscription de 26,607 milliards de FCFA en 2017, soit une baisse de 400 millions de FCFA en valeur absolue et 1,50% en valeur relative. Ces crédits sont répartis principalement au profit de la couverture des missions de services publics pour un montant total de 12,115 milliards de FCFA (SAED, ANCAR, ANIDA, ISRA, INP, SODAGRI, programmes et projets) et la facilitation de l'accès aux intrants agricoles à hauteur de 12,5 milliards de FCFA. La baisse constatée sur ce titre s'explique par la réévaluation des crédits. Cependant, des mesures nouvelles de 500 millions de FCFA ont été accordées au titre de la contribution du Sénégal aux organisations internationales intéressant le secteur de l'agriculture.

Les investissements exécutés par l'Etat s'élève à 123,280 milliards de FCFA contre 105,705 milliards de F CFA dans la LFI 2017, soit une hausse de 17,575 milliards de FCFA en valeur absolue et 16,63% en valeur relative. Ces dépenses sont financées, d'une part, sur ressources internes à hauteur 3,442 milliards de F CFA, soit une baisse de 65,8 millions de FCFA par rapport à la LFI 2017 en valeur absolue et 1,88% en valeur relative et, d'autre part, sur ressources extérieures à hauteur de 119,838 milliards de FCFA, soit une hausse de 17,641 milliards de FCFA en valeur absolue et 17,26% en valeur relative.

A côté de la consolidation des dotations des projets, programmes et engagements déjà en cours, il apparaît sur ce titre de nouvelles inscriptions concernant :

- le programme régional d'irrigation au Sahel (250 millions de FCFA) ;
- le projet de réhabilitation des périmètres irrigués de Podor (1,5 milliard de FCFA) ;
- le projet d'appui aux exploitations familiales dans la région de Matam (500 millions de FCFA) ;
- le projet d'extension des achats locaux (500 millions de FCFA).

Les transferts en capital s'élèvent à 41,842 milliards de FCFA, contre une inscription dans la LFI 2017 de 39,857 milliards de FCFA, soit une hausse de 1,985 milliards de FCFA en valeur absolue et 4,98% en valeur relative.

Globalement, le budget d'investissement du MAER est de 165,122 milliards de FCFA dont 45,284 milliards de FCFA sur ressources internes et 119,838 milliards de FCFA sur ressources externes.

Les dépenses d'investissement prévues dans cette loi de finances initiale serviront principalement à :

- appuyer la productivité agricole et la couverture de la subvention des intrants agricoles ;
- soutenir la commercialisation et la relance de la filière arachide ;
- consolider les dotations aux divers fonds ;
- poursuivre l'équipement du monde rural ;

- consolider les aménagements hydro-agricoles dans le cadre du PNAR (projet corridors céréaliers) ;
- assurer la contrepartie de l'Etat aux projets et programmes d'aménagements hydro-agricoles;
- assurer le financement du programme d'investissement de l'ANIDA ;
- appuyer la filière coton ;
- renforcer les moyens de lutte pour la protection phytosanitaire des cultures.

Tableau 25 : Répartition par titre des crédits du projet de budget 2018 du MAER

Titre	Crédits LFI 2017	Crédits en 2018			Part dans budget MAER	Différence entre 2017 et 2018	
		Services votés réévalués	Mesures nouvelles	Total		Valeur absolue	Valeur relative
Titre 2 : dépenses de personnel	2 859 770 400	2 783 564 840	0	2 783 564 840	1,42%	-76 205 560	-2,66%
Titre 3 : dépenses de fonctionnement	1 335 061 000	1 335 061 000	60 000 000	1 395 061 000	0,71%	60 000 000	4,49%
Titre 4 : Dépenses de transfert	26 607 148 000	25 707 148 000	500 000 000	26 207 148 000	13,40%	-400 000 000	-1,50%
Titre 5 : Dépenses en capital	105 704 888 000	123 280 312 000	0	123 280 312 000	63,06%	17 575 424 000	16,63%
Financement intérieur	3 508 000 000	3 442 200 000	0	3 442 200 000	1,76%	-65 800 000	-1,88%
Financement extérieur	102 196 888 000	119 838 112 000	0	119 838 112 000	61,30%	17 641 224 000	17,26%
Titre 6 : Transfert en capital	39 857 000 000	41 841 943 000	0	41 841 943 000	21,40%	1 984 943 000	4,98%
Total	176 363 867 400	194 948 028 840	560 000 000	195 508 028 840		19 144 161 440	10,85%

Source : MAER/SIGFIP

Tableau 26 : Dépenses du MAER par programme détaillé et par nature économique en 2018

Programme	Personnel	Biens et services	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat	Transferts en capital	Total
P1. Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales	90 017 317	57 800 000	5 342 300 000	855 000 000	7 625 000 000	13 970 117 317
P2. Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles	371 732 629	109 238 000	109 238 000	1 815 000 000	53 295 000 000	69 957 352 475
P3. Accompagnement à la production : financement, recherche, formation et appui-conseil	371 732 629	109 238 000	6 100 897 000	0	3 200 000 000	9 781 867 629
P4. Pilotage, gestion et coordination administrative	325 800 696	425 126 000	435 951 000	250 000 000	0	1 436 877 696

Source : MAER/SIGFIP

6.1.2. Perspectives du sous-secteur élevage

6.1.2.1 Perspectives techniques

Les orientations identifiées dans la LPDE, dont 2017 était la première année de mise en œuvre, visent à relever significativement la productivité et la compétitivité des filières animales. Pour ce faire, les actions à mener en 2018 s'inscrivent dans la dynamique de consolidation des nombreux acquis enregistrés en ce qui concerne les prérequis à la compétitivité du secteur. Ainsi en 2018, l'accent sera mis sur :

- la lutte contre les maladies animales, notamment par le renforcement des interventions pour le contrôle et l'éradication de la Peste des petits ruminants (PPR) pour laquelle le Sénégal, à l'instar des autres pays du monde, s'est engagé pour l'horizon 2025 et par la poursuite de la vaccination de masse du cheptel contre les autres maladies et la surveillance épidémiologique;
- l'appui au pastoralisme, à travers l'intervention de plusieurs projets ou programmes qui ont été mis en place à cet effet, l'amélioration de la disponibilité et de la gestion des parcours naturels et des ressources hydrauliques et le renforcement des réalisations en termes

d'infrastructures et d'équipements pastoraux, dans une perspective de renforcer la résilience des systèmes d'élevage ;

- le développement des interventions en faveur des chaînes de valeur lait, aviculture familiale et moutons (dont le programme dédié va démarrer en 2018, avec sa première dotation dans le BCI), notamment par la poursuite des efforts visant à créer un environnement favorable, la professionnalisation des acteurs et la promotion de la valorisation des produits d'élevage ;
- la lutte contre le vol de bétail par la poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions qui a été élaboré (sensibilisation et information, lutte contre les abattages clandestins, révision du cadre réglementaire et législatif, renforcement du dispositif sécuritaire, identification du bétail) ;
- la mise en œuvre du système permanent de collecte de données sur l'élevage, qui a été mis en place pour améliorer le pilotage du secteur, mais aussi et surtout de contribuer à accroître l'attractivité de l'élevage à l'investissement privé.

Le tableau 26 présente les résultats attendus pour les principaux indicateurs en 2018.

Tableau 27 : Cible 2018 des principaux indicateurs du sous-secteur Elevage

Intitulé indicateur	Réalisation 2017	Cibles 2018
Production nationale de viande et d'abats par an (milliers de tonnes)	246,5	268,6
Production nationale de lait par an (millions de litres)	243,5	259,1
Production nationale d'œufs de consommation par an (millions d'unités)	719	738

Source : CEP/MEPA

Les principales activités programmées pour l'année 2018 sont déclinées ci-après, suivant des résultats prioritaires attendus.

Principales activités du sous-secteur de l'élevage programmées pour l'année 2018

Programme 1 : Modernisation et intensification des productions animales	Programme 2 : Santé animale	Programme 3 : Sécurisation de l'élevage	Programme 4 : Amélioration de la mise en marché des produits animaux	Programme 5 : Pilotage, gestion et coordination administrative
<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'infrastructures d'élevage : bergeries, porcheries et poulaillers ; - Acquisition et mise en place d'animaux à haut potentiel génétique ; - Appui à la production fourragère - Renforcement de capacités techniques des producteurs en gestion d'élevage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Campagne nationale de vaccination de masse ; - Surveillance épidémiologique des maladies animales ; - Finalisation de l'acquisition d'un système intégré de lyophilisation pour ISRA-Productions ; - Poursuite de la construction des parcs à vaccination ; - Validation et mise en œuvre de la stratégie nationale de contrôle et d'éradication de la peste des petits ruminants d'ici 2025 ; - Mise à niveau progressive de la filière avicole en matière de biosécurité ; - Promotion du bien-être animal - Contribution à la mise en œuvre de l'approche « One Health » ; - Renforcement de capacités des agents du MEPA en santé animale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'infrastructures pastorales ; - Poursuite de la réhabilitation du Ranch de Dolly ; - Appui à la consolidation des unités pastorales ; - Mise en œuvre du système d'identification du cheptel et de traçabilité ; - Elaboration d'une stratégie de développement des Equidés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'approvisionnement des marchés en ovins de Tabaski ; - Appui à la campagne de collecte du lait ; - Contrôle des denrées alimentaires d'origine animale ; - Poursuite du renforcement de la structuration des filières ; - Poursuite des travaux de construction de l'Abattoir de Diamniadio et démarrage de ceux de l'Abattoir de Tivaouane ; - Mise en application du décret no2016-1082 sur les cuirs et peaux - Renforcement des capacités des acteurs sur la transformation des produits animaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement de l'élevage (sous réserve de mise en place du financement) ; - Réalisation d'études portant sur l'actualisation des paramètres techniques de l'aviculture, l'audit genre dans le secteur de l'élevage et l'élaboration d'un manuel de S.E du secteur ; - Réalisation d'une enquête sur la productivité des troupeaux ; - Formation des agents sur le genre en élevage ; - Opérationnalisation du Système d'information de gestion de l'élevage (SIGEL) ; - Mise en place d'un Système d'information sur les marchés à bétail de 2ème génération ; - Organisation de la Journée nationale de l'élevage.

6.1.2.2 Programmation financière 2018

Le budget du MEPA au titre de l'année 2018 se chiffre à 23 782 009 580 FCFA. Le tableau suivant présente les crédits selon la nature de dépenses.

Tableau 28 : Budget alloué au MEPA en 2018

Libellés	Montants 2017 (en FCFA)	Montants 2018 (en FCFA)	Ecart 2018 et 2017	
			Valeur absolue	(%)
Personnel	1 931 877 000	2 779 816 580	847 939 580	43,9%
Biens et services	1 005 551 000	1 015 551 000	10 000 000	1,0%
Transferts courants	323 142 000	529 142 000	206 000 000	63,7%
Investissement	19 044 000 000	19 457 500 000	413 500 000	2,2%
Total	22 304 570 000	23 782 009 580	1 477 439 580	6,6%

Par rapport au budget 2017, les crédits connaissent globalement une hausse de 6,6%, soit, en valeur absolue, un montant de 1 477 439 580 FCFA. L'ensemble des catégories de dépenses, en particulier les transferts courants et le personnel ont vu leur dotation augmenter.

Dépenses de personnel: les ressources allouées passent de 1 931 877 000 FCFA à 2 779 816 580 FCFA, soit une hausse de 847 939 580 FCFA (43,9% en valeur relative), qui s'inscrit dans la poursuite des efforts du Gouvernement visant à améliorer la situation du département en termes de disponibilité en ressources humaines.

Dépenses de biens et services : les crédits alloués passent de 1 005 551 000 FCFA à 1 015 551 000 FCFA, soit une légère hausse de 1%, suite à une mesure nouvelle portant sur un montant de 10 000 000 FCFA, pour permettre une meilleure prise en charge des questions de genre dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique sectorielle.

Dépenses de transferts courants : le budget alloué a accusé une augmentation remarquable de 63,7%, correspondant à un montant de 206 000 000 FCFA consistant en des mesures nouvelles pour le haras national, dont le budget est porté ainsi à 500 000 000 FCFA pour faire face à des charges récurrentes devenues importantes.

Dépenses d'investissement : elles accusent aussi une légère augmentation, qui porte sur un montant de 413 500 000 FCFA, soit, en valeur relative, 2,2% par rapport au budget de 2017.

Les dépenses d'investissement en 2018, restent caractérisées par la mise en place d'un nouveau projet, en l'occurrence le Programme de développement durable du pastoralisme au Sénégal (PDDPS), la première allocation de ressources au Programme national d'autosuffisance en moutons (PRONAM) et la mise en place d'un fonds de crédit pour les éleveurs.

L'analyse de la répartition du budget montre par ailleurs qu'il n'est supporté qu'à 30,8% sur ressources internes. Il faut noter toutefois, que 47,6% des dépenses d'investissement sur ressources externes, soit 6 416 000 000 FCFA, relèvent de projets ou programmes domiciliés au Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural et ayant un volet élevage. Il s'agit de :

- projet d'appui à la sécurité alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine (PASA LouMaKaf) ;
- projet de résilience à l'insécurité alimentaire récurrente au Sénégal (P2RS) ;
- programme Multinational du renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (DRIARS) ;
- projet d'acquisition de matériel et équipement agropastoral.

D'une manière générale, une hausse des crédits est notée pour les projets structurants, notamment ceux inscrits dans le Plan d'actions prioritaires (PAP) du PSE. Il s'agit, en effet, de consolider les résultats déjà enregistrés et, avec les nouveaux projets mis en place, de renforcer et d'étendre les actions en cours.

La répartition du budget selon les cinq programmes budgétaires du MEPA laisse apparaître que les investissements vont pour l'essentiel aux trois programmes « Modernisation et intensification des productions animales », « Sécurisation de l'élevage » et « Amélioration des conditions de mise en marché des produits animaux » qui absorbent plus de 93% du budget global.

Tableau 29 : Programmation budgétaire 2018 pour le MEPA

Programmes budgétaires	Budget alloué	Part relative en %
P1: Modernisation et intensification des productions animales	8 778 600 000	46,3%
P2: Santé animale	1 124 000 000	5,9%
P3: Sécurisation de l'élevage	4 560 900 000	24,1%
P4: Amélioration des conditions de mise en marché des produits animaux	4 344 000 000	22,9%
P5: Pilotage, gestion et coordination administrative	150 000 000	0,8%

6.1.3. Perspectives du sous-secteur pêche

6.1.3.1 Perspectives techniques

Le développement du sous-secteur de la pêche passe par la mise en œuvre de la Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture à travers ses trois objectifs sectoriels à savoir (i) Gérer durablement les ressources halieutiques et restaurer les habitats ; (ii) Développer l'aquaculture ; (iii) Promouvoir la valorisation de la production halieutique. Chacun de ces objectifs correspond à un programme de développement mis en œuvre au sein du département.

Les principales activités du sous-secteur de la pêche programmées pour l'année 2018 se présentent comme suit :

Programme Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats	Programme Développement de l'aquaculture	Programme Valorisation de la production halieutique et aquacole
<ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration du dispositif de lutte contre la Pêche INN avec l'intégration des moyens SCS et la participation au projet régional de l'Union européenne PESCAO ; - l'acquisition de 30 000 gilets de sauvetage pour la sécurité des pêcheurs ; - l'amélioration du Système d'Alertes Précoces pour la sécurité en mer avec l'introduction de messages vocaux en langues locales ; - la vulgarisation du PNA-Pêche et de sa stratégie de mise en œuvre ; - la mise en œuvre des plans locaux d'adaptation au changement climatique ; - la poursuite de l'immersion des récifs artificiels pour la réhabilitation des écosystèmes dégradés ; - le Recensement et l'immatriculation du parc piroguier en milieu continental ; - la mise en œuvre de la phase d'extension du projet pilote de géo localisation des pirogues ; - le renforcement de la surveillance participative ; - la conduite de campagnes d'évaluation des ressources démersales et pélagiques dans la ZEE sénégalaise ; - la relecture du code de la Pêche maritime en vue de son adaptation notamment aux engagements souscrits au niveau communautaire avec la Directive N°04/2014/CM/UEMOA portant régime commun de gestion durable des ressources halieutiques dans les Etats membres de l'UEMOA ; - la finalisation et l'adoption du projet de loi portant code de la pêche continentale et de son décret d'application ; - le repeuplement de plans d'eau intérieurs, notamment à Podor et à Tambacounda ; - la poursuite de la mise en œuvre des plans d'aménagement et des plans locaux de gestion déjà élaborés et approuvés ; - la poursuite de l'immatriculation des pirogues avec les plaques en aluminium ainsi que la mise à jour de la base de données sur l'immatriculation. 	<ul style="list-style-type: none"> - la réalisation des fermes aquacoles industrielles dans le cadre du protocole avec le FONSI et le BOS/PSE ; - La réalisation des pôles aquacoles de Matam ; - l'aménagement de 10 ha d'étangs ; - la réalisation de 4 fermes aquacole dans la région de Matam avec la Cellule de Lutte contre la Malnutrition (CLM), dans le cadre du projet Yéltaré ; - la confection de 3 300 m3 de cages ; - la formation de 1 600 acteurs ; - le renforcement de la capacité de production de 2 stations et de 4 fermes piscicoles ; - l'organisation des producteurs du sous-secteur de l'aquaculture ; - l'adoption du code de l'aquaculture et son décret d'application. 	<ul style="list-style-type: none"> - la construction des aires de transformation de Cayar et de Tann (Joal) et la finalisation des infrastructures en cours ; - le démarrage des travaux de constructions des aires de transformation de Sendou, Ndangane Sambou et Goudomp ; - le démarrage de la construction d'un port de pêche à Saint Louis ; - la finalisation des quais de pêches de Soumbédioune, de Goudomp, de Mboro et de Bargny ; - la construction du quai de pêche de Ndangane Sambou, et de Sendou ; - la finalisation de la construction du marché au poisson de Tambacounda et le démarrage des travaux relatifs aux marchés au poisson de Mbour, de Thiès et de Médina Gounass ; - la livraison des 50 fours par la technique FAO-Thiaroye de transformation (FTT-Thiaroye) ; - la construction d'une passerelle au niveau du débarcadère de Gouloumbou ; - la mise en place d'une ligne de crédit d'un montant de 2 milliards pour le financement des femmes transformatrices, micro mareyeuses, mareyeurs et pêcheurs dans le cadre du Fonds d'Entreprenariat rapide pour les Femmes et les Jeunes ; - le lancement de l'usine de fabrication des pirogues en fibre de verre (70 pirogues prévues en 2018) ; - la mise en œuvre du programme d'acquisition de 400 camions frigorifiques ; - le démarrage de la mise en œuvre de la deuxième phase du programme indien de la chaîne de froid, par l'installation de 19 complexes frigorifiques. - la poursuite de la mise en service des 15 complexes frigorifiques de la première phase du programme indien ; - le démarrage du projet de renouvellement du parc de camions frigorifiques des mareyeurs et transformatrices ; - le renforcement des capacités des techniciens de l'équipe projet du programme chaîne de froid ; - le renforcement de capacités des membres des comités de gestion des femmes transformatrices et micro mareyeuses de la pêche continentale ; - la conduite d'une réflexion sur le développement des activités de la réparation navale ; - la finalisation du projet de décret réglementant les métiers de la transformation artisanale ; - la validation du projet de décret modifiant le décret n° 69-132 réglementant le contrôle de la qualité des produits de la pêche.

D'autres perspectives sont à noter pour le secteur de la pêche et de l'économie maritime, dans le moyen terme, à savoir (i) le développement et la mise en œuvre d'un vaste programme d'immersion de récifs artificiels pour la restauration des écosystèmes dégradés, (ii) le développement du transport fluviomaritime avec le projet de desserte maritime entre Dakar et sa banlieue et le « Programme spécial îles » qui vise à désenclaver les régions naturelles du Sine-Saloum et de la Casamance, (iii) la réalisation des études de faisabilité pour le transfert du terminal pétrolier de Ndakhonga à Kaolack, (iv) le démarrage du dragage du fleuve Saloum, de Foundiougne à Kaolack, avec l'acquisition de la drague prévue en 2018, (v) la conduite de réflexions pour anticiper les effets de l'exploitation du pétrole et du gaz sur le secteur de la pêche, (vi) la création d'un village des pêcheurs à Potou pour recaser les populations de Guett Ndar, victimes de l'érosion côtière, et (vii) la stabilisation de la brèche de Saint-Louis.

6.1.3.2 Programmation financière en 2018

L'analyse du budget global alloué au MPEM révèle une augmentation entre 2017 et 2018. Sur la période, il a progressé de 54,07%, passant de 27,03 milliards en 2017 à 41,65 milliards 2018. Les dépenses en capital absorbent la plus grande partie du budget du ministère en 2018, elles représentent 44,52%. Comparativement au budget de l'exercice de 2017, les dépenses en capital ont progressé de 6,771 milliards en 2018, soit 57,52% en valeur relative. Le deuxième poste le plus important concerne les transferts en capital. En 2018, 35,70% du budget total du Ministère sont consacrés aux transferts en capital. Ces derniers sont passés de 8,6 milliards en 2017 à 14,71 milliards en 2018 soit une augmentation de 72,72%. Globalement le Ministère de la pêche de l'Economie maritime consacre un peu plus de 80% de ses crédits à l'investissement.

Concernant les crédits de fonctionnement en 2018, ils se décomposent en dépenses de personnel qui représentent 3,75% du budget global, en dépense de fonctionnement (1,4%) et les dépenses de transfert en capital.

Tableau 30 : Programmation budgétaire 2018 pour le MPEM

Titre	Crédits LFI 2017	Crédits en 2018			Part dans budget MPEM	Différence entre 2017 et 2018	
		Services votés réévalués	Mesures nouvelles	Total		Valeur absolue	Valeur relative
Titre 2 : dépenses de personnel	1 136 256 000	1 575 997 580	0	1 575 997 580	3,78%	439 741 580	38,70%
Titre 3 : dépenses de fonctionnement	612 799 000	584 145 000	0	584 145 000	1,40%	-28 654 000	-4,68%
Titre 4 : Dépenses de transfert	3 901 480 000	5 075 640 000	0	5 075 640 000	12,19%	1 174 160 000	30,10%
Titre 5 : Dépenses en capital	11 773 000 000	4 171 711 000	0	18 544 711 000	44,52%	6 771 711 000	57,52%
Titre 6 : Transfert en capital	8 610 000 000	29 244 388 000	0	14 871 388 000	35,70%	6 261 388 000	72,72%
Compte spécial du trésor	1 000 000 000	1 000 000 000	0	1 000 000 000	2,40%	0	0,00%
Total	27 033 535 000	41 651 881 580	0	41 651 881 580	100,00%	14 618 346 580	54,07%

6.1.4. Perspectives sous-secteur environnement

6.1.4.1 Perspectives techniques

Pour l'exercice 2018, correspondant à la première année de mise en œuvre de la programmation pluriannuelle des Dépenses (DPPD) 2018-2020, les efforts seront principalement axés sur :

- l'évaluation à mi-parcours de la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement durable (LPSEDD) 2016-2020 ;
- la finalisation du processus de révision des textes du secteur de l'environnement et des ressources naturelles est en cours, notamment les codes de l'environnement et forestier ;
- l'élaboration du document de Contribution du MEDD à la Revue Nationale Volontaire du Sénégal au Forum de Haut Niveau des Nations Unies sur les ODD ;
- le renforcement de la lutte contre l'exploitation illicite du bois ;
- la lutte contre les feux de brousse et la dégradation des terres ;
- la lutte contre l'érosion côtière et la consolidation des zones fragiles du littoral ;
- le renforcement de la veille environnementale liée à l'exploitation des énergies fossiles, des mines et carrières ;
- le renforcement de l'évaluation environnementale stratégique ;
- le renforcement de l'encadrement et des contrôles des établissements classés ;
- la poursuite de l'édification de la Grande Muraille verte pour l'accroissement du couvert végétal ;
- la poursuite de la création d'éco-villages ;
- l'amélioration de la qualité de l'air dans les zones urbaines avec l'installation d'une nouvelle station de mesure à Guédiawaye ;
- le renforcement du dispositif de gestion et de conservation des parcs et réserves avec, entre autres, l'actualisation et la mise en œuvre des plans de gestion des parcs et réserves et la poursuite du processus de mise en place du partenariat public-privé et de la fondation du Niokolo koba ;
- la mise en œuvre de plans de gestion des Aires Marines Protégées (AMP), ainsi que l'extension de leur réseau pour une contribution accrue à l'amélioration de la biodiversité marine ;
- le renforcement de l'écocitoyenneté ;
- la promotion et la consolidation des emplois verts.
- l'élaboration du Document de Contribution du MEDD à la Revue Nationale Volontaire du Sénégal au Forum Politique des Nations-Unies sur les ODD ;
- la formation des corps de contrôle à l'identification des espèces de faune de flore protégées dans le cadre de la CITES et aux procédures administratives liées aux transactions des dites espèces ;
- la promotion de l'économie verte et du partenariat public-privé (PPP) ainsi que du développement ;
- la création et la consolidation des emplois verts ;
- le renforcement de la contribution du MEDD à la phase 2 du PSE en mettant l'accent sur la mise en œuvre des projets inscrits dans le plan d'actions prioritaires du PSE 2014-2018 ;
- des actions de communication, de formation et d'éducation environnementales seront aussi poursuivies.

6.1.4.3 Programmation financière 2018

Pour l'année 2018 un budget de 21 573 882 060 F CFA été alloué au Ministère de l'Environnement et du Développement durable dans le cadre de la Loi de Finances initiale (LFI) pour la mise en œuvre de ses quatre Programmes stratégiques. , contre 23 222 477 020 F CFA de la Loi de Finances Initiales de 2017, soit une baisse de 1 648 594 960 F CFA en valeur absolue et 7% en valeur relative.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du budget de 2018 par titre. Il montre que 39% du budget va constituer des dépenses d'investissements, les dépenses de fonctionnement et de personnel vont représenter respectivement 19 % et 33% et le reste va concerner les transferts, c'est-à-dire 9%. Le budget 2018, a été élaboré dans la logique des budgets programmes dans une perspective d'internalisation des directives de l'UEMOA.

Tableau 31 : Programmation budgétaire 2018 pour le MEDD

Nature de dépense	Somme de BUDGET 2018	Pourcentage
Biens et services (Titre 3)	4 324 891 000	19%
Investissements exécutés par l'Etat (Titre 5)	7 531 275 000	39%
Personnel (Titre 2)	7 095 683 060	33%
Transferts courants (Titre 4)	1 147 033 000	5%
Transferts en capital (Titre 6)	1 475 000 000	4%
Total Général	21 573 882 060	100 %

Source : DPVE/MEDD

Tableau 32 : Répartition du budget du MEDD par programme

PROGRAMMES	Somme de TOTAL 2018	Pourcentage
P1: Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres	11 212 574 540	52 %
P2: Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées	4 467 804 340	21 %
P3: Lutte contre les pollutions, nuisances et les effets néfastes des changements climatiques	2 119 489 540	10 %
P4: Pilotage, coordination et gestion administrative	3 774 013 640	17 %
Total général	21 573 882 060	100 %

Source : DPVE/MEDD

D'après le tableau ci-dessus, le programme 1 (lutte contre la déforestation et la dégradation des terres) a la proportion la plus importante du budget global (52%). Il est suivi du programme 2 (Conservation de la biodiversité et gestion des AP), ensuite du programme 4 (Pilotage, coordination et gestion administrative), puis du programme 3 (Lutte contre les pollutions, nuisances et les effets néfastes des changements climatiques) avec respectivement 21%, 17% et 10% du budget.

6.2. Perspectives pour assurer la sécurité alimentaire, la nutrition et de la protection sociale

6.2.1. Perspectives sécurité alimentaire

En 2018, le SECNSA envisage de proposer aux plus hautes autorités, des projets de réforme des textes du CNSA et du SECNSA en vue d'améliorer la gouvernance en matière de sécurité alimentaire.

L'année 2018 sera aussi marquée par le démarrage de l'exécution du PNASAR. Ainsi, une importante enquête sera-t-elle effectuée afin d'établir une situation de référence en matière de sécurité alimentaire et de résilience. Qui plus est, une étude de faisabilité de la composante Nouveaux terroirs résilients sera conduite.

Programmation financière :

Le budget du SECNSA de l'année 2018 est arrêté à 3,517 milliards de FCFA. Le budget a quasiment triplé, comparativement à la programmation de l'année précédente. Cette hausse est essentiellement

imputable à la forte augmentation des activités de coordination et de concertation, en liaison avec le démarrage du PNASAR, prévu en 2018.

Tableau 33 : Prévission budgétaire du E CNSA en 2018

Rubrique	Montant 2018 (en millions de FCFA)
Coûts administratifs (charges du personnel, fonctionnement...)	1 487
Réponse à l'insécurité alimentaire (ciblage)	102
Renforcement de capacités	48
Système d'alerte précoce (enquêtes, évaluations, etc.)	230
Coordination et concertation	1 650
Total	3 517

Source : SECNSA

6.2.2. Perspectives de la nutrition

Pour améliorer la situation de la nutrition au Sénégal, les défis pressants sont (i) prendre des mesures politiques pour renforcer le rôle de coordination de la CLM dans le cadre de la mise en œuvre de la PNDN, (ii) améliorer les niveaux de couverture des interventions de nutrition, et (iii) articuler les systèmes d'information sectoriels existants et le système de suivi-évaluation global de la nutrition.

En terme de perspectives pour l'année 2018, il s'agira de :

- de mettre en œuvre le plan de suivi-évaluation et la stratégie de communication du Plan Stratégique Multisectoriel de Nutrition (PSMN) ;
- renforcer la couverture des interventions de nutrition communautaire à travers la mise en œuvre de nouveaux projets ;
- d'assurer le suivi de la mise en œuvre des douze plans d'actions sectoriels (PAS) nutrition ;
- mettre l'accent sur la formation et le renforcement des capacités en nutrition des ministères sectoriels ;
- poursuivre les efforts pour une meilleure implication du secteur privé, des académies et des structures de recherche dans la mise en œuvre des politiques et programmes de nutrition ;
- renforcer les efforts de coordination intra et intersectorielle
- renforcer le paquet d'activités sensibles à la nutrition dans les zones les plus affectées par la malnutrition (Sédhiou, Kolda, Matam notamment) ;
- améliorer la disponibilité des aliments fortifiés ;
- Suivre la mise en œuvre du projet d'amélioration de la réponse des communautés les plus vulnérables face aux crises nutritionnelles et alimentaires dans les départements de Podor, Matam, Ranérou et Kanel (Yéllitaaré) ;
- Rappeler les cibles 2018 pour les indicateurs de malnutrition.

Programmation financière 2018 :

En 2018, le budget alloué aux actions en faveur de la nutrition se chiffre à 6 859 709 180 FCFA.

Tableau 34 : Prévissions budgétaires de Nutrition en 2018

Composantes	Budget 2018 (FCFA)
Dépenses des projets de nutrition communautaire	3 649 473 596
Dépenses des projets liés aux interventions multisectorielles	2 982 271 251
Transferts monétaires femmes enceintes	227 964 333
Total	6 859 709 180

Source : CLM

6.2.3. Perspectives de la Protection sociale

Les perspectives 2018 de protection sociale sont d'ordre institutionnel, politique et programmatique. Ces perspectives font, de fait, fonction d'engagements de contribution à l'amélioration des conditions de sécurité sociale des populations rurales, entre autres.

En termes institutionnel, il est prévu de (i) réviser le format juridique de la DGPSN, (iv) mettre en place et lancer les activités du Centre d'Appel de la CMU.

En matière d'instruments de politique de protection sociale, il est envisagé (i) d'élaborer la loi d'orientation de la protection sociale, (ii) de mettre en œuvre les programmes de protection sociale inscrits dans la SNPS, (iii) de développer des outils de régulation de l'offre publique de services de protection sociale, (iv) de développer des stratégies de mobilisations de ressources financières additionnelles, (v) d'évaluer le Plan stratégique de développement de la CMU 2013-2017, et (vi) de mettre en œuvre le Plan Directeur de Recherche 2017-2020 de la CMU.

En ce qui concerne l'amélioration de la performance des programmes de sécurité sociale, les perspectives concernent (i) la construction d'un paquet de services de base, (ii) le renforcement du fonctionnement et l'utilisation effective du Système d'Information et de Gestion Intégré de la CMU (SIG-CMU), dont les systèmes d'identification biométrique des bénéficiaires de la CMU, le centre de traitement monétique, entre autres, (iii) la poursuite de la mise à jour et de l'extension des données du RNU dans les 10 régions restantes, (iv) la promotion d'activités génératrices de revenus comme moyen d'insertion et de réinsertion socio-économiques des populations démunies, (vii) la mise en œuvre du projet pilote de prise en charge médicale des enfants âgés de moins de cinq ans dans les mutuelles de santé, (viii) le renforcement du système de contrôle médical pour une gestion efficiente des initiatives de gratuité et de l'assurance maladie communautaire (poursuite de la mise en œuvre des stratégies de professionnalisation des organisations mutualistes), (ix) la mise à disposition de subventions destinées aux mutuelles de santé et unions départementales (démarrage de l'enrôlement des bénéficiaires de la Génération 4 du PNBf et des détenteurs de la CEC des 2^{ème} et 3^{ème} phases), (x) la mise en œuvre du Plan Directeur de Recherche 2017-2020 de la CMU et la finalisation des SIG du PNBSF et du RNU.

La DGPSN va poursuivre le dialogue avec les ministères du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique pour la mise en place d'un paquet de services allant du cash transfert aux activités génératrices de revenus en passant par la santé, la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition aptes à accélérer l'autonomisation et le développement inclusif des ménages pauvres, un des objectifs du PSE II.

Programmation financière :

Le budget primitif de la DGPSN pour la gestion 2018 s'équilibre en recettes et dépenses à soixante milliards sept cent soixante-deux millions sept cent vingt-deux mille cent treize (60 762 722 113) FCFA.

7. RECOMMANDATIONS

L'analyse des performances du secteur agricole en 2017, réalisée de concert avec l'ensemble des acteurs du développement agricole, a permis d'identifier les principaux leviers et freins relatifs aux ambitions agricoles du Sénégal. Des recommandations stratégiques visant la souveraineté alimentaire, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont formulées positionnant ainsi le Sénégal sur une trajectoire d'émergence agro-sylvo-pastorale et halieutique.

7.1 Recommandations pour développer le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique

Sous-secteur agricole :

Les recommandations sont axées sur les filières prioritaires qui ont fait l'objet d'analyse.

Recommandations relatives au développement de la filière riz

Afin de garantir une hausse durable de la production nationale de riz, en parfaite adéquation avec les efforts déjà entrepris dans le cadre du PRACAS, il est recommandé entre autres de :

- maintenir l'effort de croissance dans les mises à disposition de semences certifiées de riz ;
- poursuivre l'effort en termes d'équipements subventionnés avec la mise en place de tracteurs et de moissonneuses batteuses, de décortiqueuses, de motoculteurs, de semoirs à double rang, de motofaucheuse, etc. ;
- former davantage de machinistes agricoles et des spécialistes de la maintenance ;
- poursuivre et accroître les investissements en matière de maîtrise de l'eau (aménagements de bas-fond et de nouveaux PIV, constructions d'ouvrages de retenues d'eau pluviale, réalisation de nouveaux aménagements, réhabilitation et réfection des anciens aménagements, entretien des axes hydrauliques et des canaux d'irrigation) ;
- poursuivre les efforts de lutte contre la salinisation et l'acidification des terres agricoles ;
- valoriser et écouler la production locale à travers des ventes contractualisées ;
- octroyer à temps les crédits de campagne ;
- annualiser le crédit de campagne en zone irriguée ;
- renforcer les moyens logistiques et humains pour une meilleure protection des parcelles contre les oiseaux et autres ravageurs ;
- redynamiser la commission mixte entre le Sénégal et la Mauritanie pour améliorer la prévention du péril acridien ;
- poursuivre la recherche sur la création/sélection de variétés productives et adaptées ;
- mettre en place un programme d'amélioration de fertilité des sols en plus du phosphatage tenant compte des zones agro-écologiques ;
- généraliser l'assurance agricole indiciaire ;
- renforcer les capacités techniques des décortiqueuses artisanales.

Recommandations relatives au développement filière arachide

Pour poursuivre le développement de la filière arachide, il est nécessaire de (i) mettre en œuvre des programmes d'amendement des sols pour restaurer leur fertilité, (ii) renforcer les capacités des producteurs sur les pratiques de gestion durable des terres, (iii) poursuivre la dynamique de transparence et d'équité enclenchée récemment dans les opérations de distribution des intrants subventionnés, (iv) mettre au point des variétés plus performantes pour augmenter la productivité, (v) préserver et renforcer le tissu industriel pour la transformation de l'arachide, (vi) promouvoir la

commercialisation et la consommation de l'huile d'arachide et des autres dérivés de l'arachide par les ménages sénégalais, et (vii) promouvoir la contractualisation.

Recommandations relatives au développement de la filière fruits et légumes

Les produits horticoles avec leur caractère HVA impactent très significativement sur la valeur ajoutée agricole. Ainsi, pour développer la filière fruits et légumes, il est indispensable de (i) poursuivre la lutte contre la mouche des mangues et autres contraintes biotiques en promouvant la diffusion à large échelle des technologies de lutte développées et vulgarisées, (ii) renforcer l'extension des aménagements hydro agricoles particulièrement des bas-fonds et des fermes agricoles « naatangué », (iii) promouvoir l'énergie solaire pour le pompage des eaux d'irrigation, (iv) renforcer le financement des activités de production et le rendre plus adapté aux besoins de la filière, (v) accélérer la structuration et la mise en place de certaines organisations faïtières de producteurs particulièrement des coopératives, (vi) renforcer les capacités des techniciens et des horticulteurs (multiplicateurs) sur les techniques de production, (vii) poursuivre la production de semences et de plants certifiés des variétés horticoles, (viii) poursuivre la recherche sur la production de vitroplants sur les spéculations horticoles, et (ix) améliorer et renforcer les conditions de commercialisation de la production de fruits et légumes sur le marché local.

Recommandations relatives au développement de la filière oignon

Il est suggéré de (i) mettre en place des mécanismes qui permettent d'étaler la production locale sur l'année ; (ii) décaler les périodes de semis de l'oignon entre la zone des Niayes et la Vallée du Fleuve Sénégal ; (iii) renforcer les efforts de développement de la culture d'oignon de bas-fonds ; (iv) mettre l'accent sur la formation des producteurs sur les bonnes pratiques culturales et post-récoltes afin d'améliorer la qualité de l'oignon, sa disponibilité et donc sa compétitivité face à l'oignon importé ; (v) mettre au point des variétés d'oignon adaptées à toutes les saisons de culture ; (vi) transformer l'oignon en d'autres produits (poudre d'oignon séché, oignon confits ou déshydraté) afin de cibler d'autres marchés et réduire les pertes post-récoltes ; (vii) impliquer davantage les coopératives et organisations faïtières afin d'assurer une bonne commercialisation à de meilleurs prix ; (viii) renforcer le matériel pour les façons culturales et l'irrigation ; et (ix) améliorer le système de financement des activités de production de l'oignon.

Recommandations relatives au développement de la filière pomme de terre

Le développement de la filière pomme de terre nécessite (i) d'augmenter le volume d'importations en semences de qualité et à temps, (ii) de poursuivre la recherche sur la production de semences de pomme de terre par la culture in vitro, (iii) de développer des initiatives locales de produits transformés pour la consommation nationale, et (iv) d'augmenter les infrastructures de stockage et de conservation pour la sécurisation de la production.

Sous-secteur de l'élevage :

Recommandations pour la filière bétail viande

(i) renforcer les actions de préservation des parcours naturels ; (ii) renforcer les actions du Programme de constitution de réserves fourragères pour une meilleure utilisation des sous-produits agroindustriels ; (iii) renforcer les capacités techniques des éleveurs et agro-éleveurs ; (iv) renforcer les infrastructures d'abattage, de transformation, de transport et de commercialisation de la viande ; (v) renforcer les moyens financiers et humains des services vétérinaires pour améliorer le contrôle des

produits carnés ; et (vi) mettre en œuvre le Programme d'identification du cheptel pour améliorer la traçabilité des viandes.

Recommandations pour la filière Aviculture

(i) allouer un budget plus conséquent à la santé animale pour améliorer le taux de couverture vaccinale pour la maladie de Newcastle ; (ii) finaliser l'élaboration de la stratégie d'éradication de la Newcastle et de la Peste des petits ruminants ; (iii) mettre en place des infrastructures et des équipements d'abattage, de découpe et de valorisation spécifiques à la volaille ; (iv) améliorer la synergie entre le MEPA, le MAER et l'IPAS pour un meilleur accès des provendiers au maïs ; (v) renforcer l'amélioration génétique de la poule locale ; (vi) renforcer les capacités des exploitants avicoles sur les normes techniques et en protection zoo-sanitaire ; (vii) promouvoir l'installation de couvoirs pour réduire la dépendance de la filière avicole aux œufs à couver (OAC) importés ; et (x) réfléchir au sein de l'IPAS, sur la mise en place d'un mécanisme de financement interne, à l'instar de pays comme le Maroc, pour soutenir le développement de la filière avicole.

Recommandations pour la filière lait

(i) accroître les investissements dans la filière lait afin de pouvoir prendre en charge les défis de la filière ; (ii) renforcer les infrastructures et les équipements de collecte, de transport, de transformation et de commercialisation du lait ; (iii) faciliter la conception et production d'emballage adapté aux produits laitiers locaux ; (iv) poursuivre la mise en place de mesures pour améliorer la fiscalité sur le lait pour accroître l'incorporation du lait local par les industriels ; (v) accélérer le processus de mise en place de l'interprofession des acteurs du lait ; et (vi) poursuivre le renforcement des capacités des acteurs en bonnes pratiques d'hygiène et de traite du lait.

Recommandations relatives à l'amélioration du contrôle des autres maladies animales

(i) renforcer les ressources pour la riposte contre les foyers (disponibilités et stocks des vaccins d'urgence, moyens logistiques, ressources financières, fonctionnement et motivation pour les agents); (ii) mettre en place des plans de lutte contre les zoonoses (la rage, la tuberculose) ; (iii) rendre opérationnel le comité de coordination technique pour les maladies aviaires et mettre en œuvre les plans de lutte ; (iv) vulgariser les textes réglementaires rendant obligatoires la déclaration et la vaccination contre certaines maladies animales (peste des petits ruminants, peste équine) en rapport avec les Collectivités locales lors des caravanes de sensibilisations ; et (v) renforcer et rationaliser le réseau des parcs à vaccination.

Recommandations générales pour relever les défis auxquels fait face le secteur de l'élevage

(i) allouer des ressources additionnelles au fonds généré par le mécanisme de pérennisation, en vue de l'organisation d'une nouvelle Opération Sauvegarde du Bétail (OSB), pour faire face à la situation pastorale préoccupante dans la zone nord du pays, qui a enregistré en 2017 un déficit fourrager extrême dans un grand nombre de localités ; (ii) intégrer de nouveaux indicateurs dans le cadre de la revue annuelle, pour prendre en compte les évolutions intervenues dans la politique de développement du secteur ; (iii) réaliser le Recensement national de l'élevage pour une meilleure connaissance du secteur, qui n'a pas connu jusqu'ici une telle opération ; et (iv) augmenter les ressources allouées au sous-secteur, pour une meilleure prise en charge des problématiques structurelles et émergentes auxquelles il fait face.

Sous-secteur de la pêche :

(i) poursuivre les efforts de recrutement et de renforcement de capacités afin de doter le ministère de la pêche et de l'économie maritime de ressources humaines qualifiées pour la mise en œuvre de ses missions notamment le contrôle des opérations de pêche à bord des navires, la mise en œuvre effective de l'immatriculation des pirogues et du permis de pêche artisanale et l'encadrement et le suivi des unités de production aquacoles ; (ii) augmenter les enveloppes budgétaires et diligenter la mise en place des fonds relatifs principalement à la recherche pour les activités d'évaluation des ressources, à l'aquaculture pour les ambitions attachées à ce segment et aux comités locaux de pêche artisanale pour les activités de surveillance participative ; (iii) actualiser régulièrement l'étude sur les comptes satellites qui permettrait de pouvoir renseigner les indicateurs macro du sous-secteur de la pêche ; et (iv) prendre en compte la dimension genre dans les exercices de planification du ministère.

Sous-secteur de l'environnement :

(i) veiller à une bonne contribution du sous-secteur au PSE et aux programmes d'envergure nationale comme le PUMA ou le PUDC ; (ii) diligenter l'adoption et l'application des textes et lois sur l'environnement ; (iii) renforcer les efforts en matière de reboisement, de mise en défens et de lutte contre l'exploitation illicite du bois ; (iv) augmenter les ressources allouées au suivi des PGES et à la validation des évaluations environnementales ; et (v) appuyer la formulation de projets d'investissement pour la mobilisation de ressources.

Dans le même sillage, les organisations de la **société civile** (OSC) recommandent de :

Instaurer une gouvernance participative et responsable des ressources naturelles : (i) Prendre des mesures conservatoires et harmonisées à l'échelle nationale pour protéger les zones pastorales, les forêts et les ressources halieutiques ; (ii) Relancer le processus inclusif et participatif de réforme foncière pour sécuriser les droits des sociétés paysannes, en particulier ceux des jeunes et des femmes ; et (iii) Mettre en place des mécanismes d'alerte et de veille pour lutter contre l'exploitation abusive des ressources naturelles.

Accroître durablement les performances des exploitations agricoles : (i) Sécuriser l'accès des exploitations familiales aux ressources productives, en particulier au foncier et à l'eau ; (ii) Mettre en place une politique pour la maîtrise de l'eau basée sur les énergies renouvelables pour accroître durablement la productivité des ménages ; et (iii) Faciliter l'accès des exploitations familiales à des financements structurants et adaptés à leurs besoins spécifiques.

Améliorer la gouvernance du secteur agro-sylvo-pastorale et halieutique : (i) Renforcer l'implication des acteurs à la base et des OP sur l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation des politiques et programmes du secteur agro-sylvo-pastorale et halieutique ; (ii) Assurer une plus grande représentativité du GDSP dans les instances de gouvernance du PNIASAN ; et (iii) Créer un cadre de dialogue fructueux entre le patronat, les OP et OSC pour rendre opérationnel la mise en œuvre de la chaîne de valeur des productions.

Les acteurs du **secteur privé** quant à eux, se sont félicités des mesures prises par l'Etat dans les domaines de la subvention des intrants et du matériel agricole, de la régulation des marchés de l'oignon et de la pomme de terre, de la facilitation du commerce de l'arachide et du riz (fixation prix aux producteurs, lignes de crédit à la commercialisation).

Ils souhaitent cependant : (i) plus de transparence dans les appels d'offres pour la fourniture d'intrants et d'équipement agricoles; (ii) le renforcement de la capacité d'achat et de paiement de la SONACOS et des autres acteurs intervenants dans la commercialisation de l'arachide pour éliminer les retards paiement qui mettent les commerçants dans des situation de non crédibilité vis-à-vis de leurs banques ; (iii) plus d'appui à l'accès aux équipements et matériels d'aménagements hydroagricoles, de transformation et de stockage ; (iv) la mise en œuvre d'une réforme foncière favorable aux investissements privés ; (v) l'appui à la structuration des filières (développement d'interprofessions) et au renforcement de la capacité technique et de gestion des entreprises.

7.2 Recommandations pour assurer la sécurité alimentaire, la nutrition et la protection sociale

Les recommandations pour assurer la sécurité alimentaire des populations sont de (i) procéder à la réforme immédiate du CNSA et du SECNSA, (ii) veiller au démarrage effectif du PNASAR dès le début de l'année 2018, et (iii) assurer le financement des activités clefs portant sur les activités liées à l'alerte précoce.

Pour améliorer l'état nutritionnel des populations, il s'agira (i) de poursuivre le processus de renforcement des capacités des secteurs en matière d'agriculture sensible à la nutrition et, (ii) d'accompagner les secteurs dans le suivi des activités inscrites dans leur Plan d'Actions Sectoriel (PAS). S'agissant de la protection sociale, il est recommandé (i) de mettre en place un groupe multisectoriel de pilotage des cantines scolaires, (ii) de collaborer étroitement avec les ministères sectoriels pour l'utilisation du RNU comme base de ciblage et la prise en compte des couches vulnérables dans les projets/programmes de développement agricole et rural, (iii) de procéder à la déconcentration du dépôt des demandes de pension de réversion des veuves dans les services des Contrôles régionaux des Finances (CRF), (iv) la mise à l'échelle des projets pilotes probants relatifs aux cantines scolaires (PAA, Champs communautaires, etc.), (v) le renforcement du dispositif de financement à travers la diversification des sources (Etat, Collectivités locales, secteur privé, communautés), (vi) l'apurement des 12 000 dossiers de pension hérités de la DSPRV, (vii) la dématérialisation et l'automatisation des procédures par la mise en service du logiciel de gestion électronique des documents ainsi que de l'application de gestion des pensions.

Recommandations complémentaires pour la protection sociale :

- la réforme paramétrique du code des pensions pour juguler le déficit et restaurer la viabilité financière du FNR ;
- la mise en place d'un nouveau pilier au titre de la réforme systémique du FNR : la retraite complémentaire qui améliorera le niveau des pensions ;
- la formation des ressources humaines en management des systèmes de retraite et en actuariat ;
- l'audit du fichier du FNR afin d'assainir et de mettre à jour les données ;
- La retraite supplémentaire volontaire par capitalisation ;
- La revalorisation de la pension de retraite de 10%.

7.3 Recommandations pour améliorer le processus de Revue conjointe

La RCSA, nouveau exercice instruit en 2014 par la CUA et le Secrétariat du NEPAD est un exercice d'apprentissage. Ainsi, à chaque édition, il est important au vu de l'exécution des étapes du processus

prédéfinis de formuler des recommandations allant dans le sens d'améliorer le processus pour les années à venir.

Ainsi, pour l'amélioration du processus de revue conjointe, les organisations de la société civile préconise (i) l'implication systématique du niveau local (OP à la base et services techniques déconcentrés), (ii) le partage consensuel d'indicateurs et d'outils d'analyse de données pour le suivi et l'évaluation des performances du secteur, (iii) l'adoption d'une démarche de co-construction pour éliminer toute superposition de contributions de parties prenantes, et (vi) la mise en place d'un système de suivi de l'état de mise en œuvre des recommandations résultants du processus de revue.

En perspective des prochaines RCSA, les acteurs du secteur privé suggèrent : (i) de travailler par sous-secteurs d'activité (agriculture, élevage, pêche et aquaculture, exploitation forestière) et par filières ; (ii) d'entrer par les interprofessions en collaboration avec le FNDAPS ou par les regroupements actuels par filières d'activité ; (iii) de saisir tous les espaces de concertation au sein des organisations patronales, de l'Union nationale des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture du Sénégal (UNCCIAS), le Conseil Présidentiel sur les Investissements (CPI), le GDSP ; (iv) d'associer les banques et fonds (CNCAS, BNDE, FONSI, FONGIP, etc.), la DASP/MEFP et l'APIX à toutes les concertations ; (v) de conduire dans trois régions (Saint-Louis, Kaolack, Dakar) des missions de remobilisation du secteur privé.

Les PTF, en perspective de la prochaine revue, recommandent de se donner les moyens de (i) collecter les informations sur les indicateurs genre et de les traiter, (ii) de conduire une étude sur la contribution des performances ASPH sur la situation de la SAN, (iii) de disposer d'une contribution écrite des PTF, (iv) de s'accorder sur la période de juillet-Août pour la conduite de l'exercice, afin de déposer des conclusions et recommandations avant les programmations budgétaires, et (v) d'associer les bureaux commerciaux des Ambassades afin de mobiliser davantage le secteur privé.

CONCLUSION

La Revue Conjointe du Secteur Agricole portant sur l'année 2017 menée de manière participative et inclusive a montré que le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique est resté sur sa bonne tendance de résultats positifs entamée depuis 2014 avec le début de la mise œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE) dont l'agriculture est des secteurs prioritaires. Le secteur agricole a enregistré en 2017 un taux de croissance 12,92% et a contribué à hauteur de 15% au PIB national. Cette performance a été obtenue grâce à l'action publique mais également avec le concours des initiatives des autres acteurs du développement agricole à savoir les Organisations de la Société Civile, le Secteur privé et les Partenaires Techniques et Financiers.

La transformation structurelle de l'agriculture sénégalaise tant souhaitée est en marche avec ces résultats positifs combinés à d'autres facteurs naturels, organisationnels et institutionnels. Le Sénégal a consenti des investissements structurants dans la consolidation des fondements de l'émergence pour accroître la productivité des facteurs de production agricole. L'Etat a pris des réformes/mesures importantes sur toute la chaîne de valeur rendant ici le secteur plus attractif et performant. L'analyse des niveaux de productions a montré qu'à part l'aquaculture, toutes les filières ont enregistré des hausses par rapport à l'année 2016. LE SENEGAL EST SUR UNE BONNE TRAJECTOIRE D'EMERGENCE AGRICOLE.





En ce qui concerne la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la situation s'est beaucoup améliorée en 2017 avec l'adoption du PNASAR et le début de mise en œuvre du PSMN comportant douze (12) plans d'actions sectoriels nutrition dont ceux du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. Cependant, avec les disparités notées, des efforts restent à faire surtout au Nord et au Sud du pays.

Enfin, s'agissant du processus de RCSA, où le Sénégal est seulement à sa quatrième édition, des pistes d'amélioration sont proposées par les différentes catégories d'acteurs pour une meilleure opérationnalisation de la responsabilité mutuelle. L'AGRICULTURE EST UNE AFFAIRE DE TOUS, et comme disait S.E.M Macky SALL, Président de la République du Sénégal : « ***Si tout le monde s'y met, d'ici peu, nous allons changer radicalement le visage du Sénégal grâce à l'agriculture.*** »


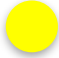

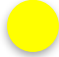
En perspective, le PSE 2 et le PNIASAN deuxième génération en cours de validation constitueront une opportunité, pour les cinq prochaines années, de redéfinir les priorités en vue d'amplifier durablement les performances du secteur agro-sylvo-pastoral devant mettre le Sénégal sur une orbite de développement économique et social.


ANNEXES




Annexe 1 : Matrice de suivi des engagements du Gouvernement

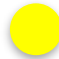

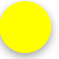


Engagements spécifiques	Réalisation en 2017 (1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017)	Contraintes	Appréciations	Perspectives - pour 2018 - pour le court et moyen termes
ELEVAGE				
Renforcer les capacités des personnels de l'Administration et du règlement de la question de l'emploi / Élaborer un plan de formation professionnelle pour le secteur agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Formation Professionnelle en Elevage : Plan de formation élaboré mais toujours en recherche de financement - Nombre de personnes formées par les projets et programmes d'élevage en 2017 : 18 374 éleveurs touchés dont 52% de femmes. 	Aucune ressource financière dédiée à la prise en charge du plan de formation		
Améliorer les infrastructures de mise en marché en partenariat avec tous les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de l'abattoir et du foirail de Tivaouane : Travaux du foirail terminé - 3 marchés à bestiaux construits ou réhabilités 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible mobilisation des ressources financières - Lenteur des procédures de marché public 		<ul style="list-style-type: none"> - Formation du personnel technique de l'abattoir prévu en 2018 - Poursuite des procédures de marché
Faire voter le code pastoral par l'Assemblée nationale	Le 18 janvier 2018, le Comité interne du Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) s'est réuni à l'effet d'examiner le projet de Code pastoral. Ledit comité a recommandé au MEPA, dans le respect des lois et règlements en vigueur et en relation avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural (MAER), de modifier l'article 45 de la LOASP pour lever l'obstacle juridique. La procédure de modification est en cours de finalisation. Le projet de Code sera incessamment transmis au SGG, pour les besoins de la réunion du Comité technique, en vue de sa validation avant transmission au Conseil des Ministres pour examen.	- Lenteurs liés aux procédures de validation des textes réglementaires		
Augmenter les crédits d'investissement en direction du secteur de l'élevage pour la mise en place des infrastructures et équipements pastoraux, l'amélioration de la mise en	- Réhabilitation du Ranch de Dolly : achèvement des travaux de sécurisation du ranch avec la construction du mur de clôture de 120 kilomètres de longueur, 2 mètres de hauteur entamée en 2015 ; dans le cadre du PUDC, un forage de 230 m ³ /heure de débit, un château d'eau de 1000 m ³ , un réseau d'adduction de 110 km répartis dans les 4 secteurs du Ranch, 7 abreuvoirs et 32 bornes fontaines	Faiblesse des ressources allouées au secteur de l'Élevage motivant même la tenue d'un Conseil interministériel sur le financement du secteur		

marché des produits par le renforcement des équipements de transformation et de commercialisation (abattoirs), l'amélioration de la santé animale et des conditions sécuritaires	ont été réalisés et également la piste Guerlé-Dolly-Linguère de 130 km a été construite. - Gestion concertée des ressources pastorales : mise en place de 10 UP • Aménagement de Points d'eau : 14 forages construits ou réhabilités • Construction de 30 magasins de stockage			
Réaliser des équipements et infrastructures favorisant la collecte et le traitement du lait en milieu rural.	- Renforcement de 63 micro entreprises laitières en équipement : 23 réfrigérateurs, 03 tanks solaires à lait, 62 glacières, 134 bidons à lait, 05 tricycles, 04 pasteurisateurs artisanaux, 19 thermo-soudeuses et 03 unités multifonction (pasteurisation de différents produits). - 03 centres de collecte de lait installés à Fatick, Yolli (Podor) et Méri (Dagana) ont été, en outre, renforcés en tanks solaires. - Dans le cadre du Programme régional d'extension de l'horizon des opportunités de valorisation de la chaîne de valeur Lait (PROGRES-Lait) : 03 plateformes solaires ont été installées, dont deux (2) munies de mini-réseaux pour l'électrification des villages.	- Faiblesse des ressources allouées au secteur de l'Élevage motivant même la tenue d'un Conseil interministériel sur le financement du secteur - Contraintes liées à la fiscalité relatives au lait local qui ne milite pas pour une compétitivité du lait local	●	
Mettre en place un système efficace d'identification du bétail et des produits animaliers pour régler la question de la traçabilité	L'identification du bétail s'est poursuivie avec la vulgarisation du bouclage gratuit, impliquant des éleveurs modèles, en vue d'une grande adoption de ce moyen qui permet d'asseoir la traçabilité des animaux et de leurs produits. A cet effet, 200 000 boucles ont été acquises ces deux dernières années.	- Recensement du cheptel jamais réalisé au Sénégal - Coût lié au bouclage encore trop élevé pour être pris en charge en partie par le propriétaire de l'animal - Cadre réglementaire lié à l'identification du cheptel doit être renforcé	●	
30. Porter le taux de couverture vaccinale du bétail à hauteur de 80%, conformément aux normes de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)	En 2017, on note des taux de couverture vaccinale pour les maladies prioritaires de 5 à 51% donc en deçà de la norme de 80%. En 2017, les taux de couverture par maladie prioritaire ont atteint : • Pour la peste des petits ruminants : 47% • Pour la péripneumonie contagieuse bovine : 85% • Pour la dermatose nodulaire contagieuse bovine : 80% • Pour la peste équine : 76% • Pour la maladie de Newcastle : 20%	- Faiblesse des ressources allouées au secteur de l'Élevage motivant même la tenue d'un Conseil interministériel sur le financement du secteur - Peu d'engouement des acteurs pour la vaccination contre la Maladie de Newcastle	●	
ENVIRONNEMENT				
Finaliser et valider la révision de la lettre de politique sectorielle par un processus inclusif et efficace	Les termes de référence ont été élaborés		●	Evaluation à mi-parcours prévue en 2018

Finaliser et soumettre pour adoption les codes forestier et de l'environnement par un processus inclusif et efficace	<p>Le projet de code forestier a été revu par la cours suprême et transmis au Conseil des ministres.</p> <p>Pour la loi sur le littoral, la dernière version du projet de texte a été réexaminée et retransmise au Secrétariat Général du Gouvernement depuis le 08 août 2017</p>	<p>Lourdeurs administratives</p>		<p>Diligenter l'adoption en Conseil des Ministres et l'application des textes et lois sur l'environnement (codes forestier et de l'environnement)</p>
Pour l'obtention du quitus environnemental, concevoir et mettre en œuvre des instruments et outils plus adaptés aux projets agricoles	<p>Sur 84 projets validés, seuls 26 sont suivis</p>	<p>Le MEDD ne parvient pas à disposer des ressources allouées au suivi des PGES des projets.</p>		<p>Augmenter les ressources allouées au suivi des PGES et à la validation des évaluations environnementales</p>
Opérationnaliser le document du Cadre National d'Investissement Stratégique en Gestion Durable des Terres (CNIS/GDT) pour l'horizon 2026	<ul style="list-style-type: none"> - Introduction d'un arrêté portant mise en place d'un dispositif opérationnel du CNIS/GDT à la signature du Premier Ministre depuis 2016 ; - Des observations formulées par le cabinet du ministre en 2017 ; - Des retours attendus pour la mise en œuvre de cet arrêté. 	<p>Lourdeurs administratives</p>		<p>Réintroduire de l'arrêt</p>
Renforcer le partenariat public privé (PPP) dans la gestion des aires protégées telles que les parcs et les réserves communautaires	<ul style="list-style-type: none"> - Signature d'un protocole avec la compagnie Sahélienne d'Entreprises (CSE) pour la donation d'animaux sauvages (Oryx, Dorcas, Hippopotames, ..) au profit de la réserve animalière de Amboura, dans le département de Podor ; - Signature de la convention de partenariat pour l'exploitation du campement touristique de Simenti entre la DPN du Sénégal et la société dénommée Oasis orientale Club de Tambacounda ; - Protocole d'accord en cours de signature entre la DPN et une société LIMA SUMA AIBD pour le risque de la grippe aviaire ; (fini en fév 2018) - Protocole tripartites entre la DPN, l'hôtellerie du Djoudj et l'Association inter-Villageois du Djoudj (AIBD) pour la valorisation touristique du plan d'eau ; - Processus de mise en place de la Fondation du Parc National de Niokolo koba. 	<ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance de la part des promoteurs privés des opportunités offertes par les Aires protégées - Le non-respect des engagements des promoteurs (cahiers de charges) - Besoin réel d'actualisation des protocoles - Lenteurs administratives liées à la mise en place de la fondation 		<ul style="list-style-type: none"> - Promotion du PPP comme moyen de préservation de la biodiversité à l'échelle du territoire national - Actualisation des protocoles par rapport au contexte actuel (Changement climatique, Acte 3 de la décentralisation, Protocole de Nagoya, etc.) ; - Nécessité de mettre en place un cadre normatif spécifique ou des orientations stratégiques pour le cas spécifique de PPP en matière de

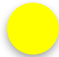


				<p>valorisation de la biodiversité ;</p> <p>-Meilleure implication du secteur privé national dans la valorisation des ressources biologiques ;</p> <p>- Mis en place d'un Fonds fiduciaire, géré par un Conseil d'Administration pour la conservation de la biodiversité.</p>
SECURITE ALIMENTAIRE				
<p>Définir et mettre en œuvre une Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience (SNSAR)</p>	<p>- La SNSAR a été validée en janvier 2016.</p> <p>Un programme national d'appui à la sécurité alimentaire et à la résilience a été adopté par le Gouvernement, en novembre 2017, pour démarrer la mise en œuvre de la SNSAR.</p> <p>- Le PNASAR est un programme quinquennal (2018-2022) qui vise à contribuer à l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages, notamment les plus vulnérables, ainsi qu'au renforcement de leurs capacités de résilience, d'ici à 2022</p>	<p>- Pour des contraintes liées à l'agenda des plus hautes autorités, la validation politique du PNASAR ne s'est pas faite au travers d'un conseil des ministères ou d'une session du conseil national de sécurité alimentaire. C'est par lettre du Premier Ministre que le PNASAR a été validé.</p> <p>- L'évaluation du coût des actions inscrites dans le PNASAR a été l'une des contraintes majeures.</p> <p>- Les ressources nécessaires à la réalisation de l'enquête de référence du PNASAR n'ont pas été complètement mobilisées jusqu'en fin décembre 2017.</p>		<p>- Au début de l'année 2018, l'enquête de référence du PNASAR va être menée.</p> <p>- En 2018, l'ensemble des cinq sous-programmes du PNASAR va connaître un début de mise en œuvre, notamment les trois sous-programmes suivants :</p> <p>(i) Les Nouveaux Terroirs Résilients, remparts contre l'insécurité alimentaire</p> <p>ii) Renforcement institutionnel et Gouvernance de la sécurité alimentaire et la résilience</p> <p>iii) Amélioration du dispositif de</p>

				prévention et de gestion des crises alimentaires
AGRICULTURE				
Equiper les laboratoires existants afin qu'ils accompagnent les programmes de reconstitution du Capital semencier	Le laboratoire central de Dakar est bien équipé	<ul style="list-style-type: none"> - L'exécution du projet a été suspendue pour faute de budget en 2017. En effet, l'insuffisance des fonds du Capital Semencier (du fait de la construction et la réhabilitation des laboratoires en cours d'exécution) n'a pas permis de prendre totalement en charge le coût du matériel informatique - Déficit d'ordinateurs portables pour les agents 		Acquisition d'équipements de laboratoires et de matériels informatiques
Construction des laboratoires régionaux de Kédougou, Kaffrine et Sédhiou	Les travaux de maçonnerie sont achevés pour la construction des laboratoires régionaux de Kédougou, Kaffrine et Sédhiou, mais il restait la peinture et le carrelage	Les travaux ont accusé un léger retard pour défaut d'alimentation en ressources financières du capital Semencier, ce qui n'a pas permis d'octroyer à l'entrepreneur l'avance de démarrage comme convenu		Finalisation de la construction et réception des laboratoires régionaux de Kédougou, Kaffrine et Sédhiou
Réhabilitation des laboratoires annexes de Dakar et de Diourbel et des locaux de la Disem	Le laboratoire annexe de Diourbel a été réhabilité	Pour le laboratoire annexe de Dakar il a fallu s'attacher les services d'un spécialiste pour savoir s'il faut réhabiliter ou construire car le bâtiment abritant le labo annexe menace ruine. Ainsi, les conclusions du technicien sont attendues quant à la décision à prendre entre la réhabilitation ou la construction d'un nouveau bâtiment		<ul style="list-style-type: none"> - Construction du laboratoire annexe de Dakar - Réfection des locaux de la DISEM



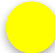

Définir et exécuter un programme de formation et de renforcement des capacités en direction du personnel des laboratoires chargés de la certification des semences et des privés et producteurs impliqués dans la production	40 techniciens des laboratoires ont été formés sur les techniques d'analyses des semences au laboratoire.	Insuffisance des ressources financières pour la prise en charge du programme de renforcement des capacités techniques des dispositifs d'encadrement et de contrôle des semences		- Recyclage des techniciens analystes de laboratoire - Former les DRDR sur l'utilisation du logiciel sur les semences
Accompagner l'autonomisation des coopératives et des privés à produire et à diffuser des semences sélectionnées	Arrêté ministériel formalisant le comité technique de gestion du CTS de Richard Toll	Insuffisance des ressources financières pour la prise en charge du programme de renforcement des capacités techniques des dispositifs d'encadrement et de contrôle des semences		Renforcer les capacités des acteurs privés de la chaîne de valeur semencière
Poursuivre la politique de ciblage en cours: Programme SMS (E-intrant) et l'amener à un niveau de codification de 1 000 000 de producteurs avant 2015 et l'élaboration d'un programme de suivi	Codification de 798000 producteurs dans la plateforme électronique subvention en 2017 Suivi de la campagne de distribution des intrants jusqu'au niveau commission et bénéficiaires	Difficultés à confirmer les vouchers		
Associer les Organisations de Producteurs dans la définition des stratégies de ciblage des sous-secteurs à subventionner	Pas d'information			
Continuer à promouvoir des programmes de recherche / développement dans les chaînes de valeur agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Homologation de variétés d'arachide (Rafet Kaar, Tosset et Yakaar, Taaru et Sunu Gaal sont des variétés à cycle court (90 jours), Essamay (cycle de 110 jours) et Amul Moroom : cycle long (cycle de 120 jours)) Réactualisation de la carte variétale de l'arachide - Nouvelles variétés de riz mises au point (Isriz 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15) dont deux aromatiques, deux tolérantes à la salinité et une tolérante à la sécheresse. - Plusieurs enquêtes nationales avec disponibilité de séries de base de données sur les questions de production, consommation, commercialisation, transformation des filières céréalières et horticoles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Multiplication des nouvelles variétés - Application de la nouvelle carte variétale - Niveau de multiplication et d'adoption des nouvelles variétés. - Données en cours d'exploitation. 		<ul style="list-style-type: none"> Diffusion des nouvelles variétés Appropriation de la nouvelle carte variétale. - Mise en place de travaux sur les facteurs d'adoption par les études sur les préférences des consommateurs. - Traitement des bases de données pour formuler des options politiques






	<ul style="list-style-type: none"> – Mise à jour des doses et formules d’engrais chimique dans les différentes zones agro-écologiques – Promotion de l’insémination artificielle sur les bovins de race locale pour disposer de semences locales. – Mise au point de variétés d’ananas par la culture in vitro 	<ul style="list-style-type: none"> – Adoption des nouvelles doses, liées aux questions de coût et de main d’œuvre – Difficultés de mettre en production les nouvelles formules avec les ICS – Les objectifs de collecte de semence ne peuvent être atteints du fait des travaux de réhabilitation de CNAG de Dahra – Difficultés de mise à l’échelle en raison de l’exiguïté des chambres de culture de l’ISRA 		<ul style="list-style-type: none"> basées sur des preuves. – Poursuites des travaux sur les doses d’engrais pour la confirmation des tendances. – Utilisation des semences de races locales dans les campagnes d’insémination artificielle – Introduction des vitro-plants dans les exploitations désireuses
--	---	--	--	--



PECHE

Renforcer les capacités des personnels de l’Administration et du règlement de la question de l’emploi / Élaborer un plan de formation professionnelle pour le secteur agricole	<p>CNFTPA : 47 diplômés dont 16 agents techniques et 31 techniciens supérieurs des pêches et de l’aquaculture.</p> <p>Renforcement de capacités en aquaculture : 873 acteurs ont été formés dont 348 femmes et 525 hommes. Pour ce qui concerne les encadreurs, 15 agents ont bénéficié de renforcement de capacités dont 7 dans le domaine de l’aquaculture à l’étranger (Chine, Egypte, France et Corée du Sud) et 8 au niveau national</p>			Il est prévu la formation de 1 600 acteurs en aquaculture dans le cadre du programme de développement de l’aquaculture.
Finaliser et valider la révision de la lettre de politique sectorielle par un processus inclusif et efficace	<p>La Lettre de Politique sectorielle de Développement de la Pêche et de l’Aquaculture a été validé en mai 2016 et son cadre d’investissement élaboré et adopté en novembre 2016.</p> <p>Deux instruments de suivi de sa mise en œuvre sont mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comité sectoriel de Suivi-Evaluation de la LPSDPA (CSSE) - Comité conjoint de Suivi-Evaluation de la LPSDPA (CCSE) 			Engagement entièrement réalisé.
Finaliser et soumettre pour adoption les codes de la pêche maritime et continentale par un processus inclusif et efficace	<ul style="list-style-type: none"> - le code de la pêche maritime a été promulgué en 2015 (loi n° 2015-18 du 13 juillet 2015). Son décret d’application a été pris le 22 novembre 2016 (n°2016-1804). - le code la pêche continentale a fait l’objet, en 2017, de rencontres décentralisées au niveau régional, d’une validation technique, d’un atelier national de validation et est introduit dans le circuit d’adoption. 	Lenteur du processus d’adoption.		Adoption par le secrétariat général du gouvernement du code de la pêche continentale.
Poursuivre la mise en œuvre de mesures de gestion et d’aménagement des pêches	<p>Suivi, contrôle et surveillance des pêches</p> <p>2412 inspections et/ou contrôles de navires ont été effectués en 2017 par la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP), les stations côtières, les centres de surveillance de la pêche continentale et la Marine nationale.</p>			

	<p>1 340 inspections de pirogues ont été effectuées par les vedettes de surveillance et les stations de surveillance côtière</p> <p>476 arraisonnements ont été effectués en 2017 dont 12 navires sénégalais, 08 navires étrangers et 456 pirogues sénégalaises de pêche artisanale.</p> <p>2056 gilets de sauvetage ont été cédés aux pêcheurs pour leur sécurité en mer.</p> <p>Aménagement des pêcheries : La mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries s'est poursuivie en 2017, notamment les pêcheries de crevettes profondes, de poulpe, de sardinelle, d'ethmalose, de crevette côtière et de volute.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour la pêcherie de crevettes profondes, sur un quota revu de 3.340 tonnes, 2.691 tonnes ont été pêchées par la Coopérative sénégalaise des Exploitants de Crevettes profondes (COSECPRO) ; • S'agissant du plan d'aménagement du poulpe, dans le cadre de l'ADuPeS, 12.000 vases ont été immergés pour la reproduction du poulpe ; • Dans le cadre du plan d'aménagement de sardinelles, une stratégie de mise en œuvre a été élaborée de manière participative, amendée par les CLPA et validée. Les cinq plans locaux de gestion des sardinelles (Grande Côte Nord et Sud, région du Cap vert, Petite Côte et Casamance) ont été restitués aux CLPA concernés et approuvés par les autorités administratives locales et par le ministre de la pêche et de l'économie maritime ; • Le plan d'aménagement de la pêcherie d'ethmalose quant à lui est toujours en cours d'élaboration avec des concertations tenues en 2017, dans les zones du Sine Saloum et de Casamance ; • Les plans d'aménagement des pêcheries de crevette côtière (<i>Panaeus nothialis</i>) et de la volute (<i>Cymbium sp.</i>) ont été approuvés par le décret n° 2017 – 594 du 24 avril 2017. Pour les Zones de Pêche Protégée (ZPP) et les Zones d'Immersion de Récifs Artificiels (ZIRA), le plan de gestion de la ZPP de la petite Côte a été approuvé par l'arrêté n° 10881 du 22 juin 2017. Les plans de gestion des ZIRA de Bargny et Yenne ont été approuvés respectivement par les arrêtés n° 10882 et n° 10883 du 22 juin 2017 du MPEM. <p>Repos biologique : Des concertations sur le repos biologique, regroupant les acteurs, l'Administration des pêches et la Recherche ont abouti à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la fermeture de la pêche industrielle démersale côtière, du 1er au 31 octobre 2017 (arrêté n°19425 du 21 septembre 2017) ; • la fermeture de la pêche démersale profonde du 15 décembre 2017 au 15 janvier 2018, sur proposition de la COSECPRO (arrêté n°21149 du 22 novembre 2017) ; 		
--	---	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> l'arrêt de la pêche artisanale du poulpe pour la période allant du 25 juin au 31 juillet 2017 (Mbour : 25 juin - 25 juillet ; Fassboye et Mboro : 1er juillet 31juillet ; Joal : 1er juillet- 31juillet ; Fatick : 25 juin - 25 juillet). <p>Immatriculation des pirogues et permis de pêche artisanale L'année 2017 est marquée par la poursuite de la pose des plaques réfléchies d'immatriculation en aluminium, initiée en 2016. Au total 15 874 embarcations ont été immatriculées sur un parc piroguier de 22 356 unités, soit un taux de 71%. S'agissant des permis de pêche artisanale, 9 614 ont été délivrés en 2017, toutes catégories confondues, soit 61% des pirogues immatriculées et 43% du parc piroguier global. Il faut noter que la délivrance du permis de pêche est assujettie à l'immatriculation des embarcations.</p>			
Elaborer le plan d'aménagement des algues marines	L'élaboration du plan d'aménagement des algues est tributaire de l'étude sur l'évaluation du potentiel des ressources algales marines.	L'étude sur l'évaluation du potentiel des ressources algales marines n'est toujours pas réalisée, faute de crédits budgétaires.		
Assurer la mise en place d'un fonds de calamité.	Ce fonds d'un montant de 35 000 000 FCFA a été mobilisé en 2017 sur les ressources de l'appui sectoriel de l'UE, mais utilisé à d'autres fins puisque jugé insuffisant. L'assurance des pêcheurs artisans est cependant effective à la Caisse nationale d'assurance agricole (CNAAS).	Modicité du fonds de calamité face au nombre de cas où il devrait intervenir.		
Achever la mise en place d'un centre de valorisation des ressources des fonds marins : réalisation des aménagements en mer et hors-sol, et la construction des bassins en béton	Le centre de valorisation a fini d'être construit à Pointe Sarène en 2014 et les équipements acquis. Seulement depuis lors plus de crédits pour passer à la phase d'exploitation du projet.	Le projet est toujours en rupture de financement.		
Mettre en place les infrastructures prévues dans les différents programmes en cours, notamment le BCI et les PTF, dont l'Inde.	<p>Modernisation et mise aux normes des infrastructures d'appui à la production et de transformation des produits halieutiques</p> <p>Les principales réalisations enregistrées dans le cadre de la modernisation et la mise aux normes des infrastructures de débarquement ont porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> la réalisation du quai de pêche de Potou. la poursuite des travaux de réalisation des quais de pêche de Goudomp et de Bargny sur les ressources du BCI et du quai de Soumbédioune dans le cadre de la Coopération avec le Royaume du Maroc ; la poursuite des travaux de modernisation des aires de transformation de Ndéppé à Rufisque, de Penccum Sénégal à Thiaroye, de Mbao et de Kafountine, à travers le BCI ; la réhabilitation des aires de transformation de Mballing village, Pointe Sarrène et Yenne Todd avec l'appui du projet USAID – ComFish ; la réhabilitation des aires de transformation de Sadel et de Odobéré sur financement PGIRE II / OMVS ; le démarrage de la construction du marché au poisson de Tambacounda ; le démarrage de l'Aménagement du quai de pêche de Mboro ; 			

	<ul style="list-style-type: none"> la Réhabilitation du quai de pêche de Hann, avec les ressources de l'appui sectoriel qui est une contrepartie financière de l'accord de coopération entre le Sénégal et l'Union européenne dans le domaine de la pêche durable ; la construction et la mise aux normes des aires de transformation de Cayar et de Tann à Joal, sur les ressources du BCI et du COSEC respectivement ; la construction en cours de 50 fours FAO – Thiaroye de transformation (FTT) à Fass Boye, Rufisque, Thiaroye, Mballing, Goxu-Mbacc et Kafountine. l'approbation du contrat pour la mise en œuvre de la deuxième phase du programme froid pour un montant de 10 milliards de francs CFA, dans le cadre de la Coopération avec l'Inde qui prévoit l'installation de 19 complexes frigorifiques dans différentes localités du pays. 			
Former les acteurs dans la gestion des infrastructures rétrocedées	<p>Formation des responsables des quais de pêche de Ngarou et Pointe Sarène sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> gestion administrative et financière hygiène et qualité gestion durable des ressources halieutiques 			
NUTRITION				
Finaliser et valider la révision de la Lettre de Politique Sectorielle sur la Nutrition par un processus inclusif et efficace	<p>Le Sénégal a validé en juin 2017 son Plan Stratégique Multisectoriel de la Nutrition (PSMN) - cadre d'opérationnalisation de la PNDN. Le processus d'élaboration du PSMN a été participatif et inclusif, il est constitué entre autres parties de celles relatives au diagnostic de la situation nutritionnelle du Sénégal, des objectifs stratégiques et spécifiques pour 2021 ainsi que des Plans d'Action Sectoriels (PAS) nutrition de 12 secteurs à savoir : 1. famille et protection sociale, 2. éducation, 3. enseignement supérieur et recherche, 4. santé, 5. hydraulique et assainissement, 6. pêche, 7. environnement, 8. élevage, 9. agriculture, 10. commerce, 11. industrie, 12. gouvernance locale</p>			
Organiser le partage et la vulgarisation de la lettre de politique sectorielle sur la nutrition en vue d'une plus grande appropriation par l'ensemble des acteurs	<p>Les comités régionaux de suivi (semestriels) du PRN offrent des cadres de concertation pour tous les intervenants de la nutrition dans les 14 régions du Sénégal en continu à travers les différents cadres de concertation qui existent au niveau central et régional L'élaboration du PSMN en collaboration avec toutes les parties prenantes a permis de renforcer le cadre d'échanges sur la nutrition au Sénégal</p> <p>Les ateliers de renforcement des capacités des acteurs du secteur agricole sur la thématique « agriculture sensible à la nutrition » ont permis d'asseoir une meilleure appropriation du PSMN</p>			
Recenser toutes les expériences en cours au niveau national et créer un cadre d'échange, de partage et de coordination des initiatives	<p>Plusieurs études ont été réalisées parmi lesquelles celle portant sur le diagnostic des capacités du secteur de la nutrition</p>			
Prendre les mesures pour assurer la coordination des projets et des programmes de nutrition par la CLM	<p>Elaboration du cadre commun de résultats du PSMN</p> <p>Les comités régionaux de suivi (semestriels) du PRN offrent des cadres de concertation pour tous les intervenants de la nutrition dans les 14 régions du Sénégal</p>			Validation du plan de suivi-évaluation

				Cartographie des interventions de nutrition
Assurer un suivi des projets et programmes de nutrition	Elaboration et validation des plans d'actions sectoriels (PAS) nutrition Plans de travail des ONG qui interviennent dans la nutrition partagés avec la CLM			Revue régulière des PAS nutrition
COMMERCE				
Améliorer les infrastructures de mise en marché en partenariat avec tous les acteurs	<p>Construction de trois (3) plateformes commerciales d'une capacité de 200 tonnes chacune :</p> <p>1- Plateforme commerciale de Nianga (Podor) ; 2- Plateforme commerciale de Kayar (Thiès) ; 3- Plateforme commerciale de Kounghoul (Kaffrine) ;</p> <p>Poursuite des travaux de construction du complexe commercial sous régional de Diaobé dont la réception de la 1^{ère} Phase était prévue en 2017 mais finalement reportée pour cette année.</p>	<p>- La gestion participative du projet en relation avec les autorités locales et les populations a été un facteur bloquant dans la mesure où il est très difficile de satisfaire les besoins très divergents des uns et des autres.</p> <p>- Occupation des sites réservés aux projets par des habitations.</p> <p>- Retard de mise à disposition des budgets.</p> <p>- Etude sur le modèle de gestion des infrastructures non encore disponible.</p> <p>- Faible organisation des acteurs en gestion et management de sociétés (absence de sociétés coopératives agricoles)</p>		<p>En perspective pour l'année 2018, le même programme va se poursuivre et l'ARM prévoit, sur son BCI 2018 financé par l'Etat du Sénégal la construction de quatre autres plateformes commerciales à Notto Diobass, Diakhao-sine, Diogo, Matam et un grand magasin de stockage de riz à Ross-bethio.</p> <p>A moyen terme, cette politique de résorption du déficit de stockage du Sénégal va se poursuivre</p>

Légende : Notation utilisant le système de score des feux tricolores pour l'appréciation


Cible atteinte ou dépassée ou en bonne voie


Quelques progrès et plus d'effort requis


Pas de progrès


Pas d'informations

Annexe 2 : Matrice des indicateurs dominants de la RCSA

	Historique	2017	
--	------------	------	--

Indicateur	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Réalisation	Cible	Taux de réalisation	Structure responsable de la collecte
AGRICULTURE										
Production céréalière (tonnes)		1 669 960	1 270 937	1 251 248	2 152 245	2 124 668	2 516 466	2 795 000	90%	DAPSA
Production de Riz (tonnes)	405 824	466 649	436 153	559 021	906 348	945 617	1 011 269	1 600 000	63%	DAPSA
Production d'Arachide (tonnes)		692 572	677 456	669 329	1 050 042	991 427	1 405 223	1 000 000	141%	DAPSA
Production de fruits (tonnes)		230 000	240 000	253 075	246 500	253 500	237 000			Dhort
Production de légumes (tonnes)		675 000	720 600	752 425	898 430	965 310	1 083 399			Dhort
Production d'oignon (tonnes)		210 000	230 000	245 000	367 500	393 225	400 000			Dhort
Production de pomme de terre (tonnes)		15 000	20 000	29 680	52 230	67 485	118 783			Dhort
Taux de couverture des besoins céréaliers (%)						54	63			DAPSA
ELEVAGE										
Production de viande et d'abats (kg)		189,7	202,1	208,5	214,3	242,6	246,5	254,9	97%	CEP/MEPA
Production de lait (litres)		202	217,5	217,8	226,7	231,5	243	245	99%	CEP/MEPA
Production d'œufs de consommation (unités)		548	519	631	571	615	719	694	104%	CEP/MEPA
PECHE										
Production de la pêche artisanale maritime (tonnes)		405 974	398 214	372 548	383 222	397 871	439 080			CEP/MPPEM
Production de la pêche industrielle (tonnes)		41 987	43 040	52 454	47 445	85 546	92 251			CEP/MPPEM
Production de la pêche continentale (tonnes)		14 184	13 323	9 559	10 003	11 254	13 461			CEP/MPPEM
Production de l'aquaculture (tonnes)		371	705	1 095	1 215	2 082	1 011			CEP/MPPEM
ENVIRONNEMENT										
Nombre de cas de feux de brousse (UC) (cas)	524	393	626	497	314	643	505	- 5 %	100 %	DPVE/MEDD
Superficies brûlées (ha)	187 515	89 824	339 638	444 039	302 794	445 788	224 920	-85 000/an	100 %	DPVE/MEDD
Production de charbon de bois (q)	308 050	202 384	726 259	1 217 945	485 887	803 715	910 394	1 103 632	82 %	DPVE/MEDD
Régénération Naturelle Assistée (ha)	8 232	3 046	3 780	3 765	783	7 033	1 593	3 030	52 %	DPVE/MEDD
Mise en défens (ha)	11 574	61 900	29 378	53 267	48 040	11 693	12 117	29 510	41 %	DPVE/MEDD
NUTRITION										
Malnutrition chronique (%)				18,7	20,5	17	16,5			CLM
Malnutrition aigüe (%)				5,9	7,8	7,2	9			CLM
Insuffisance pondérale (%)				12,6	15,5	13,5				CLM

PROTECTION SOCIALE										
Nombre de ménages allocataires_PNBSF							316 941	300 000	105,65%	DGPSN
Nombre de personnes handicapées détenteurs_CEC							50 006	50 000	100,01%	DGPSN
Nombre de personnes couvertes_CMU							7 519 693			DGPSN
Nombre de ménages inscrits_RNU							442 053	450 000	98,23%	DGPSN
FINANCEMENT										
Total budget de fonctionnement_Agriculture	7 971 347 562	7 951 922 179	8 832 689 635	9 163 484 140	23 236 377 000	32 711 199 439				DGB/MEFP
Total ressources d'investissement_Agriculture	101 233 194 551	132 276 284 494	92 248 477 275	164 437 589 852	138 578 000 000	159 428 000 000				DGB/MEFP
Total budget_Agriculture (FCFA)	109 204 542 113	140 228 206 673	101 081 166 910	173 601 073 992	161 814 377 000	192 139 199 439				DGB/MEFP
Total budget de fonctionnement_Elevage (FCFA)	2 126 773 844	2 145 973 183	2 391 217 212	2 239 637 760	2 864 000 000	2 892 024 873				DGB/MEFP
Total ressources d'investissement_Elevage (FCFA)	2 534 351 544	8 935 818 508	6 754 371 601	8 522 698 572	10 926 000 000	13 221 102 694				DGB/MEFP
Total budget_Elevage (FCFA)	4 661 125 388	11 081 791 691	9 145 588 813	10 762 336 332	13 790 000 000	16 113 127 567				DGB/MEFP
Total budget de fonctionnement_Pêche (FCFA)	2 146 187 420	1 748 648 599	2 050 638 280	1 547 491 511	2 128 300 000	5 358 974 445				DGB/MEFP
Total ressources d'investissement_Pêche (FCFA)	5 372 000 000	5 970 536 833	6 972 865 000	8 170 341 840	5 954 000 000	14 332 621 507				DGB/MEFP
Total budget_Pêche (FCFA)	7 518 187 420	7 719 185 432	9 023 503 280	9 717 833 351	8 082 300 000	19 691 595 952				DGB/MEFP
Total budget de fonctionnement_Environnement	7 339 911 666	5 339 152 480	6 632 053 840	7 918 402 846	7 515 265 250	7 486 202 151				DGB/MEFP
Total ressources d'investissement_Environnement	12 027 923 320	12 323 000 000	12 676 500 000	7 825 000 000	9 495 000 000	11 325 546 864				DGB/MEFP
Total budget_Environnement (FCFA)	19 367 834 986	17 662 152 480	19 308 553 840	15 743 402 846	17 010 265 250	18 811 749 015				DGB/MEFP
Total budget de fonctionnement_Secteur Agricole	19 584 220 492	17 185 696 441	19 906 598 967	20 869 016 257	35 743 942 250	48 448 400 908				DGB/MEFP
Total ressources d'investissement_Secteur agricole	121 167 469 415	159 505 639 835	118 652 213 876	188 955 630 264	164 953 000 000	198 307 271 065				DGB/MEFP
Total budget_Secteur agricole (FCFA)	140 751 689 907	176 691 336 276	138 558 812 843	209 824 646 521	200 696 942 250	246 755 671 973				DGB/MEFP
Taux de croissance du budget de l'Agriculture		26%	-22%	51%	-4%	23%				DGB/MEFP
Part des dépenses agricoles sur Dépenses totales	9%	11%	9%	12%	11%	11%				DGB/MEFP
CROISSANCE ET PIB										
VA Sous-secteur de l'agriculture				780	905	939	1 097			ANSD
VA Sous-secteur de l'élevage				363	373	400	429			ANSD
VA Sous-secteur de la pêche				113	117	131	57			ANSD
VA Sous-secteur de la Sylviculture, exploitation forestière				51	52	55	140			ANSD
PIB du Secteur primaire				1 307	1 446	1 525	1 722			ANSD

PIB du Secteur secondaire				2 263	2 485	2 608	2 725			ANSD
PIB du Secteur tertiaire				5 240	5 416	5 764	6 144			ANSD
Taxes nettes sur les produits				965	1 051	1 149	1 244			ANSD
PIB réel national				9 775	10 397	11 045	11 835			ANSD
Taux de croissance (en %) du PIB réel		4,2%	3,5%	4,3%	6,4%	6,2%	7,2%			ANSD
Contribution du sous-secteur de l'agriculture à la VA du secteur primaire				59,7%	62,6%	61,6%	63,7%			ANSD
Contribution du sous-secteur de l'élevage à la VA du secteur primaire				27,8%	25,8%	26,3%	24,9%			ANSD
Contribution du sous-secteur de la pêche à la VA du secteur primaire				8,6%	8,1%	8,6%	3,3%			ANSD
Contribution du sous-secteur de la Sylviculture, exploitation forestière à la VA du secteur primaire				3,9%	3,6%	3,6%	8,1%			ANSD
Contribution du secteur primaire au PIB				13,4%	13,9%	13,8%	14,5%			ANSD
Contribution du secteur secondaire au PIB				23,2%	23,9%	23,6%	23,0%			ANSD
Contribution du secteur tertiaire au PIB				53,6%	52,1%	52,2%	51,9%			ANSD
Contribution des taxes nettes sur les produits au PIB				9,9%	10,1%	10,4%	10,5%			ANSD
Taux d'investissement global		29,10%	27,60%	25,60%	23,00%	23,00%	23,80%			ANSD
Déficit du compte courant (en %) du PIB (%)		10,80%	7,70%	8,80%	4,30%	4,10%	7,20%			ANSD
Taux d'inflation (IHPC)		1,40%	0,70%	-1,10%	0,10%	0,80%	1,30%			ANSD

Annexe 3: Evolution des prix au producteur et des prix de détail

ANNEES	PRODUITS	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT
PRIX MOYENS MENSUELS DES CEREALES													
OCT. 2016 - SEPT. 2017	MIL PRODUCTEUR	181	184	181	181	183	177	187	188	194	202	213	227
	MIL DETAIL	216	217	210	212	218	213	217	222	230	241	250	265
	RIZ IMP. BRISE ORD.	271	276	275	278	283	284	281	286	285	290	284	289
	RIZ_LOC DECORT.	260	259	255	257	263	263	269	266	268	270	272	262
OCT. 2017 - SEPT. 2018	MIL PRODUCTEUR	228	167	172	161	155	155	148	151	162	160	165	-
	MIL DETAIL	274	227	220	214	193	192	204	209	200	200	205	-
	RIZ IMP. BRISE ORD.	288	290	292	290	284	286	291	289	288	291	290	-
	RIZ_LOC DECORT.	277	287	276	282	273	274	285	283	279	278	280	-
MOY 5 ANS 2011 - 2016	MIL PRODUCTEUR	170	166	171	165	164	170	173	176	182	183	179	181
	MIL DETAIL	220	208	212	205	205	206	211	213	216	223	222	227
	RIZ IMP. BRISE ORD.	283	284	287	290	293	293	292	288	285	286	284	283
	RIZ_LOC DECORT.	251	263	263	260	261	261	270	277	279	273	265	255
PRIX MOYENS MENSUELS DES LEGUMINEUSES													
OCT. 2016 - SEPT. 2017	NIEBE DETAIL	470	465	400	421	420	433	409	437	437	456	452	433
	ARACHIDE COQUE PROD.	282	240	211	205	226	235	225	212	209	191	237	225
OCT. 2017 - SEPT. 2018	NIEBE DETAIL	408	413	370	420	393	419	419	483	514	578	685	-
	ARACHIDE COQUE PROD.	233	185	203	187	181	189	189	205	185	175	190	-
MOY. 5 ANS 2011 - 2016	NIEBE DETAIL	456	443	466	477	482	503	524	524	545	557	552	499
	ARACHIDE COQUE PROD.	193	182	189	178	181	202	213	223	223	216	218	243